

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

document public
Recherche
CNRS
Réglementation
Articles administratifs
activités de recherche
Article unique
Article
Art. 1
Art. 2
Art. 3
particuliers
particuliers

présente
dispositions
signature
procédure
fonctionnaires
dispositions
procédure
fonctionnaires
CNRS
fonctionnaires
CNRS

Délégations
Unités de recherche
USC, DMR, UMS, UMI
GDS
Enseignants-chercheurs
Personnel du CNRS : ITA

Décision de tarification
Décision de subvention
Circulaires, instructions de
Dons et legs consentis au CNRS

Décision de tarification
Décision de subvention
Circulaires, instructions de
Dons et legs consentis au CNRS

N°3

MARS 2024

cnrs

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.10 Les instances consultatives

02.10.02 Le comité national de la recherche

02.10.02.01 Les sections

Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 14/11/2023 - - DEC235456SGCN..... p.26

02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Conseils scientifiques d'Instituts du Centre national de la recherche scientifique - 12/03/2024 - - DEC246806SGCN..... p.27

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Sciences humaines & sociales - 30/11/2023 - - DEC235614SGCN..... p.29

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Sciences informatiques - 30/11/2023 - - DEC235613SGCN..... p.30

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Terre & Univers - 30/11/2023 - - DEC235602SGCN..... p.31

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Écologie & Environnement - 30/11/2023 - - DEC235611SGCN..... p.32

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Biologie - 30/11/2023 - - DEC235610SGCN..... p.33

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Chimie - 30/11/2023 - - DEC235609SGCN..... p.34

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Ingénierie - 30/11/2023 - - DEC235608SGCN..... p.35

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Nucléaire & Particules - 30/11/2023 - - DEC235598SGCN..... p.36

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Physique - 30/11/2023 - - DEC235592SGCN..... p.37

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Mathématiques - 30/11/2023 - - DEC235612SGCN..... p.38

02.10.04. Autres instances consultatives

Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 22/02/2024 - - DEC246654SGCN..... p.39

Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 15/02/2024 - - DEC246599SGCN..... p.40

Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 07/02/2024 - - DEC246523SGCN..... p.41

Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 28/11/2023 - - DEC235548SGCN..... p.42

Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 11/10/2023 - - DEC235305SGCN..... p.43

Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique -

10/10/2023 - - DEC235293SGCN..... p.44

Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique -

04/10/2023 - - DEC235259SGCN..... p.45

Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique -

12/09/2023 - - DEC235133SGCN..... p.46

Décision modifiant la décision DEC234735SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique -

07/09/2023 - - DEC235111SGCN..... p.47

Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique -

22/06/2023 - - DEC234638SGCN..... p.48

Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique -

07/07/2023 - - DEC234735SGCN..... p.49

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.03 Personnels contractuels de droit public

04.02.03.04 CDD réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Décision portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 - 09/08/2023 - - DEC234774SGCN..... p.50

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.09 Primes et indemnités pour sujétions particulières

04.08.09.01 Sujétions et astreintes

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2024 dans les unités relevant des ressources communes - 18/03/2024 - - DEC246843DRH..... p.52

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2024

Décision portant nomination de Mme Sophie Guillaume aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Chimie - 04/03/2024 - - DEC246618DAJ..... p.56

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Bodereau aux fonctions de directrice déléguée adjointe aux achats et à l'innovation - 04/03/2024 - - DEC246643DAJ..... p.57

Décision portant nomination de M. Fabien Palmero, référent mobilités du CNRS

- 04/03/2024 - - DEC246625DAJ..... p.58

DR01 - Paris-Villejuif

2024

Décision portant nomination de Mmes Aude Béliard et Myriam Winance, directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8211 intitulée Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société (CERMES 3) - 12/03/2024 - - DEC246591INSHS..... p.59

DR02

2023

Décision portant désignation de Mme Sophie Richon aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR144 intitulée Biologie cellulaire et cancer

- 16/11/2023 - - DEC235464DR02..... p.60

Décision portant nomination de Mme Bénédicte Leveille-Nizerolle aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement (UGBD)

- 14/12/2023 - - DEC235625DR02..... p.62

Décision portant fin de fonction de Mme Carine Vias aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie (PCC)

- 15/12/2023 - - DEC235700DR02..... p.63

Décision portant désignation de M Cyril Bazin aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques (LISE)

- 21/12/2023 - - DEC235757DR02..... p.64

Décision portant désignation de M. Nicolas Pietrancosta aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine

- 03/08/2023 - - DEC234913DR02..... p.66

Décision portant nomination de M Cyril Bourcier-Kadi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche (IMJ-PRG)

- 21/12/2023 - - DEC235630DR02..... p.68

2024

Décision portant nomination de M. Fabien Pifféri aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7179 intitulée « Mécanismes Adaptatifs et Evolution (MECADEV) ». -

19/03/2024 - - DEC246645INEE..... p.69

Décision portant nomination de Mme Christine Gaillet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR3666 intitulée Chimie et Biologie de la Cellule (CBC)

- 15/01/2024 - - DEC235628DR02..... p.70

Décision portant nomination de M Olivier Andrieu aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)

- 15/01/2024 - - DEC246130DR02..... p.71

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Camille Roth, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS) - 07/02/2024 - - DEC246501INSHS..... p.72

Décision portant nomination de Mme Carole Gruszczynski aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine (NPS)

- 09/02/2024 - - DEC246545DR02..... p.73

DR04

2024

Décision portant nomination de M. Frédéric DESPREZ, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay - 08/03/2024 - - DEC246789DR04..... p.74

DR05

2024

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Bérénice Bellina, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8068 intitulée Technologie et Ethnologie des Mondes Préhistoriques (TEMPS) - 15/03/2024 - - DEC235640INSHS..... p.75

Décision portant nomination de Mme Larissa DE KOCHKO aux fonctions de responsable du service des ressources humaines par intérim de la délégation régionale Ile-de-France Meudon - 28/02/2024 - - DEC246692DR05..... p.76

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Christophe Parisse aux fonctions de directeur par intérim et de M. Sylvain Kahane aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MODYCO) - 12/02/2024 - - DEC245884INSHS..... p.77

DR06

2024

Décision portant nomination de Mme Delphine Badian aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon - 05/03/2024 - - DEC246743DR06..... p.79

Décision portant nomination de M. Quentin Bonnin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne - 05/03/2024 - - DEC246738DR06..... p.80

Décision portant nomination de Mme Auriane Mandrelli aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'Etude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux - 05/03/2024 - - DEC246730DR06..... p.82

Décision portant nomination de M. Jérôme Valance aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et modéliser pour aménager - 05/03/2024 - - DEC246744DR06..... p.84

Décision portant nomination de Mme Mathilde Achard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire - 12/03/2024 - - DEC246805DR06..... p.85

Décision portant nomination de M. Didier Poinot aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne - 05/03/2024 - - DEC246739DR06..... p.86

DR07

2024

Décision portant nomination de M. Abderrhazag GUERCHOUCHE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5283 intitulée "Centre Max WEBER".

- 12/02/2024 - - DEC246449DR07..... p.87

Décision portant nomination de M. Philippe BILLOUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5307 intitulée "Laboratoire Georges Friedel".

- 12/02/2024 - - DEC246452DR07..... p.89

Décision portant désignation de M. Frédéric DAPPOZZE aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5256 intitulée "Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon".

- 15/02/2024 - - DEC246456DR07..... p.90

DR08

2023

Décision portant renouvellement de la nomination de M. Sébastien BOUILLON aux fonctions de chargé de mission - 22/11/2023 - - DEC234761DR08..... p.91

Décision portant fin de fonction de M. David CHOUTEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN. - 18/01/2024 - - DEC246172DR08..... p.93

Décision portant nomination de Mme Corinne SCHEID aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de recherche UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés » - CITERES. - 22/01/2024 - - DEC246184DR08..... p.94

Décision portant nomination de Mme Clémence AGRAPART aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E. - 23/01/2024 - - DEC246189DR08..... p.95

Décision portant nomination de M. Stéphane CHEVRIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E. - 23/01/2024 - - DEC246190DR08..... p.96

Décision portant nomination de Mme Marie GAUCHER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7013 intitulée « Institut Denis Poisson » - IDP. - 25/01/2024 - - DEC246193DR08..... p.97

Décision portant nomination de Mme Corinne DELHAYE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI - 22/01/2024 - - DEC246219DR08..... p.98

Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO et de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » - OSUC. - 16/01/2024 - - DEC246222DR08..... p.99

Décision portant nomination de Mme Marie-Veronique DEMATTEI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC. - 22/01/2024 - - DEC246022DR08..... p.100

Décision portant nomination de M. Eric BOURHIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN - 12/01/2024 - - DEC245976DR08..... p.101

Décision portant désignation de M Louis HENNET aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité mixte de recherche UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN. - 12/01/2024 - - DEC245975DR08..... p.102

Décision portant nomination de Mme Hyacinthe BELLIOU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Études Supérieures de la Renaissance » - CESR. - 01/02/2024 - - DEC246477DR08..... p.103

Décision portant désignation de Mme Véronique DAELE aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement" – ICARE. - 24/01/2024 - - DEC246235DR08..... p.104

Décision portant nomination de M. Benoît GROSSELIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement" – ICARE. - 24/01/2024 - - DEC246236DR08..... p.105

Décision portant nomination de M. Aurélien BELLAMY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI. - 05/02/2024 - - DEC246240DR08..... p.106

Décision portant nomination de M. David CHALIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI. - 05/02/2024 - - DEC246241DR08..... p.107

Décision portant nomination de Mme Rachel OMNEE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI. - 05/02/2024 - - DEC246242DR08..... p.108

Décision portant nomination de Mme Sandra ORY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI.

- 05/02/2024 - - DEC246244DR08..... p.109

Décision portant désignation de M. David CHAULIN aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI. - 05/02/2024 - - DEC246247DR08..... p.110

Décision portant désignation de M. Emmanuel VERON aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI. - 05/02/2024 - - DEC246248DR08..... p.111

Décision portant désignation de M. Florian DUVAL aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO. - 23/01/2024 - - DEC246231DR08..... p.112

Décision portant désignation de M. Sébastien BOUILLON aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI. - 05/02/2024 - - DEC246250DR08..... p.113

Décision portant désignation de M. Isidro DA SILVA aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI. - 05/02/2024 - - DEC246249DR08..... p.114

DR10

2024

Décision portant désignation de M. Nicolas Baumberger aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes. - 15/01/2024 - - DEC246128DR10..... p.115

Décision portant nomination de M. Richard Wagner aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes. - 15/01/2024 - - DEC246125DR10..... p.117

Décision portant nomination de Mme Joëlle Hoenen aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP). - 15/01/2024 - - DEC246122DR10..... p.119

Décision portant nomination de Mme Mathilde Arrive aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP). - 15/01/2024 - - DEC246115DR10..... p.121

Décision portant nomination de Mme Brigitte Cosquer aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7364 intitulée Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA). - 12/01/2024 - - DEC246076DR10..... p.123

Décision portant nomination de Mme Ludivine Ramolu aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC).

- 04/01/2024 - - DEC245876DR10..... p.124

Décision portant nomination de M. Clément KREBS, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité n° UAR830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) - 26/03/2024 - - DEC246903DR10..... p.125

Décision portant fin de fonction de M Christian Kolmer aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1000 intitulée Délégation Alsace.

- 01/03/2024 - - DEC246713DR10..... p.126

Décision portant fin de fonction de M Sébastien Staerck aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP). - 01/03/2024 -

- DEC246711DR10..... p.127

Décision portant fin de fonction de M Dimitri Heintz aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP). - 01/03/2024 - -

DEC246710DR10..... p.128

Décision portant nomination de Mme Ludivine Malherbe aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes - 29/02/2024 - -

DEC246709DR10..... p.129

DR11

2024

Décision portant nomination de Renesto Patricia aux fonctions de délégué scientifique en institut - 06/03/2024 - - DEC246152INSB..... p.131

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M.Didier CHAUSSENDRE directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR intitulée Science et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP) - 10/03/2024 - - DEC246586INC..... p.133

DR12

2023

Décision portant nomination de M. Adrien RIVIERE aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7346 intitulée Centre de physique des particules de Marseille - 25/10/2023 - - DEC235099DR12..... p.134

2024

Décision portant nomination de M. Christophe VERTHUY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM) - 15/02/2024 - - DEC246268DR12..... p.135

Décision portant fin de fonction de Mme Nadège PHILIPPE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7256 intitulée Information Génomique et Structurale (IGS) - 23/01/2024 - - DEC246263DR12..... p.136

DR13

2023

Décision portant nomination de Marc GOUTTEFARDE-TANICH aux fonctions de délégué scientifique en institut - 15/03/2024 - - DEC235709INS2I..... p.137

2024

Décision portant nomination de M. Julien Garnier aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Occitanie Est - 27/02/2024 - - DEC246675DR13..... p.139

Décision portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes ou d'avances ou de recettes et d'avances de l'UPR 8521 intitulée PROMES - 24/01/2024 - - DEC246315DR13..... p.140

DR14

2024

Décision portant nomination de Monsieur Afonso DA SILVA FERREIRA aux fonctions de délégué scientifique en institut - 18/03/2024 - - DEC246842INS2I..... p.143

DR15

2024

Décision portant nomination de Mme Léna ALEMBIK aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de chimie des polymères organiques (LCPO). - 26/01/2024 - - DEC245910DR15..... p.145

Décision portant nomination de Mme Nadège BACQUEVILLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5319 intitulée PASSAGES. - 15/01/2024 - - DEC246083DR15..... p.146

DR16

2023

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Fabien GRASSET directeur par intérim de l'international research laboratory IRL3629 intitulé Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK), - 07/09/2023 - - DEC234645INC..... p.147

2024

Décision portant nomination de M. Philippe Laborie aux fonctions de chargé de mission - 06/03/2024 - - DEC246660IN2P3..... p.148

Décision portant nomination de Mme Carole BRUNAUD aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité n° UMR6030 intitulée Imagerie et Stratégie Thérapeutiques des pathologies Cérébrales et Tumorales (ISTCT) - 27/02/2024 - - DEC246686DR16..... p.149

Décision portant nomination de M. Cyrille Thieffry aux fonctions de chargé de mission - 06/03/2024 - - DEC246110IN2P3..... p.150

Décision portant nomination de Mme Cyrielle SOPHIE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8172 intitulée Ecologie des Forêts de Guyane (ECFOG) - 02/03/2024 - - DEC246760DR16..... p.151

Décision portant nomination de M. Emmanuel ROYER aux fonctions de directeur par intérim de l'international research laboratory n°3457 intitulé « Centre de recherches mathématiques-Centre national de la recherche scientifique » (CRM-CNRS) - 15/03/2024 - - DEC246376INSMI..... p.152

Décision de nomination en tant que déléguée scientifique de Maud Langlois - 09/02/2024 - - DEC246526INSU..... p.153

DR17

2024

Décision portant cessation de fonctions de M. Gaëtan Cliquennois, directeur et nomination de Mme Marine Friant-Perrot aux fonctions de directrice par intérim et de Mme Sonia Desmoulin aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6297 intitulée « Droit et Changement Social – DCS ». - 14/03/2024 - - DEC246578INSHS..... p.154

DR18

2017

Décision portant cessation de fonctions de M. Mathieu GENETE, assistant de prévention au sein de l'UMR 8019 intitulée Centre Lillois d'Etude de recherches Sociologiques et Economiques - 01/06/2017 - - DEC246729DR18..... p.155

2021

Décision portant cessation de fonctions de M. Laurent Renault aux fonctions d'assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7352 intitulée Laboratoire Amiénois de Mathématique Fondamentale et Appliquée (LAMFA). - 28/10/2021 - - DEC202123DR18..... p.157

Décision portant nomination de M. Cédric Hutin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1800 intitulée Délégation Régionale Hauts-de-France - 31/03/2021 - - DEC211541DR18..... p.158

Décision portant nomination de Mme Inès LELEU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR9017 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL) - 31/03/2021 - - DEC211545DR18..... p.159

Décision portant cessation de fonctions de Mme Valérie HEMEIDAN, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR9193 intitulée Laboratoire des sciences cognitives et sciences affectives (SCALab). - 20/04/2021 - - DEC211790DR18..... p.160

Décision portant nomination de M. Christophe COINON aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR 8520 intitulée Institut d'Electronique de Microélectronique et Nanotechnologies (IEMN). - 30/06/2021 - - DEC212331DR18..... p.161

2022

Décision portant nomination de Mme Cécile GODE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8198 intitulée « Evolution, Ecologie et Paléontologie » (EVO-ECO-PALEO)

- 02/05/2022 - - DEC221556DR18..... p.162

2023

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe DANIEL, directeur par intérim, Mme Véronique MONTEBAULT et Monsieur Christophe LEGEIN, Directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6283 intitulée Institut des molécules et des matériaux du Mans - 27/01/2023 - - DEC233446INC..... p.164

Décision portant fin de fonction de M. Edouard CAPOEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8181 intitulée unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS)

- 25/07/2023 - - DEC234776DR18..... p.165

Décision portant désignation de Mme Lydia KARMAZIN aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de la Fédération de Recherche FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul.

- 09/01/2023 - - DEC233442DR18..... p.166

DR20

2024

Décision portant nomination de M. Sylvain di Giorgio aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20) - 12/03/2024 - - DEC246630DAJ..... p.167

Instituts

2023

Décision portant fin de fonction de M. Bruno Bujoli, délégué scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie - 21/12/2023 - - DEC235733INC..... p.168

Décision portant nomination de M. MESSAOUDI Samir aux fonctions de délégué scientifique en institut - 21/12/2023 - - DEC235732INC..... p.172

Décision portant nomination de BOUTEILLER Laurent aux fonctions de délégué scientifique en institut - 21/12/2023 - - DEC235701INC..... p.173

Décision portant nomination de CRASSOUS Jeanne aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 21/12/2023 - - DEC235729INC..... p.174

Décision portant nomination de M. BASSAT Jean-Marc aux fonctions de délégué scientifique en institut - 21/12/2023 - - DEC235734INC..... p.175

Décision portant nomination de Mme EPRON Florence aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 21/12/2023 - - DEC235728INC..... p.176

2024

Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre Guibentif, directeur, et nomination de M. Sébastien Oliveau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 3683 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay). - 12/03/2024 - - DEC246529INSHS..... p.177

Décision portant renouvellement de l'international research laboratory...[IRL3351] intitulée Institut Franco-Argentin d'études sur le climat et ses impacts. - 18/03/2024 - - DEC246358INSU..... p.178

Décision portant nomination de M. Rémi Cornat aux fonctions de directeur adjoint technique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 19/03/2024 - -

07.02. Décisions - délégations de signature

DR01 - Paris-Villejuif

2024

Décision portant délégation de signature à Monsieur Guillaume Sarrat de Tramezaigues pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR8259 intitulée "Sciences économiques - Sciences Po" - 01/01/2024 - - DEC246232DR01..... p.180

Décision portant délégation de signature à Monsieur Emeric Henry, directeur par intérim de l'UMR8259 intitulée "Sciences économiques - Sciences Po", par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/02/2024 - - DEC246229DR01..... p.181

Décision portant délégation de signature à Monsieur Florent Parmentier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7048 intitulée " Centre de Recherches Politiques de Sciences Po" (CEVIPOF) - 01/03/2024 - - DEC246133DR01..... p.183

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Balme, directrice par intérim de l'unité n° UMR7050 intitulée "Centre de recherches internationales" (CERI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/03/2024 - - DEC246747DR01..... p.184

Décision portant délégation de signature à Madame Anne Estrade pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR8145 intitulée "Mathématiques Appliquées à Paris 5" (MAP5) - 06/03/2024 - - DEC246069DR01..... p.186

Décision portant délégation de signature à Madame Carine Vassy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR8156 intitulée "Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences Sociales, Politique et Santé" (IRIS) - 01/03/2024 - - DEC246073DR01..... p.187

Décision portant délégation de signature à Monsieur Serge Linarès pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7172 intitulée "Théorie et Histoire des Arts et des Littératures de la Modernité" (THALIM) - 01/01/2024 - - DEC246065DR01..... p.189

Décision portant délégation de signature à Madame Géraldine Dieutegard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7182 intitulée "Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est" (ICMPE) - 05/03/2024 - - DEC246056DR01..... p.190

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie Doye, directrice de l'UMR7592 intitulée "Institut Jacques Monod" (IJM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/02/2024 - - DEC245949DR01..... p.191

Décision portant délégation de signature à Madame Marie d'Arcimoles pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UAR828 intitulée " Centre de données socio-politiques" (CDSP) - 06/03/2024 - - DEC246163DR01..... p.193

DR02

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie PICHON, directrice de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation - CBI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2024 - - DEC246262DR02..... p.194

Décision portant délégation de signature à Mme Lubov JURGENSON, directrice de l'unité UMR8224 intitulée Cultures et Sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane - EUR'ORBEM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2024 - - DEC246377DR02..... p.196

Décision portant délégation de signature à M. Vincent VIVIER, directeur de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface - LRS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2024 - - DEC246389DR02..... p.198

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GODDARD, directeur de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et Philologie d'Orient et d'Occident - AOROC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2024 - - DEC246752DR02..... p.200

Décision portant délégation de signature à M. Tarik MEZIANE, directeur de l'unité UMR8067 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques - BOREA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2024 - - DEC246707DR02..... p.202

Décision portant délégation de signature à M. Philippe PETRIAT, directeur de l'unité UAR2500 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman - IISMM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2024 - - DEC246706DR02..... p.204

Décision portant délégation de signature à M. Antoine HEIDMANN, directeur de l'unité n°UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2024 - - DEC246682DR02..... p.206

Décision portant délégation de signature à Mme Vinciane PIRENNE-DELFORGE, directrice de l'unité UAR2409 intitulée Centre de Documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2024 - - DEC246680DR02..... p.208

Décision portant délégation de signature à Mme Maguy JABER, directrice de l'unité n°UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale - LAMS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2024 - - DEC246678DR02..... p.210

Décision portant délégation de signature à M. Renaud NICOLAY, directeur de l'unité UMR7167 intitulée CHIMIE MOLECULAIRE, MACROMOLECULAIRE, MATERIAUX - C3M, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/03/2024 - - DEC246859DR02..... p.212

Décision portant délégation de signature à Mme Teresa TEIXEIRA, directrice de l'unité UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes - LBMCE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/03/2024 - - DEC246858DR02..... p.214

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie PREVOST, directrice de l'UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition - LATTICE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2024 - - DEC246800DR02..... p.216

Décision portant délégation de signature à M. Camille ROTH, directeur de l'unité n° UMR8557 intitulée Centre d'Analyses et de Mathématiques (CAMS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/03/2024 - - DEC246777DR02..... p.218

Décision portant délégation de signature à M. Thierry JAFFREDO, directeur de l'unité UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2024 - - DEC246776DR02..... p.220

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume CARRE, directeur de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - CCJ, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2024 - - DEC246371DR02..... p.222

Décision portant délégation de signature à M. Patrick PETER, directeur de l'UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2024 - - DEC246274DR02..... p.224

Décision portant délégation de signature à Mme Masha CEROVIC, directrice de l'UMR8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasiens et Centre-Européen - CERCEC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2024 - - DEC246272DR02..... p.226

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas SAUGER, directeur de l'unité UAR2506 intitulée UAR PROGEDO (PROGEDO), par le délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2024 - - DEC246372DR02..... p.228

Décision portant délégation de signature à Mme Emma AUBIN-BOLTANSKI, directrice de l'unité UMR8216 intitulée CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES DU RELIGIEUX - CESOR, par

le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2024 - -
DEC246374DR02..... p.230

DR04

2024

Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrick GEORGES, directeur de l'unité
UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur
secondaire - 16/02/2024 - - DEC246604DR04..... p.232

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne
responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry - 16/02/2024
- - DEC246605DR04..... p.234

Décision portant délégation de signature à Monsieur Arnak DALALYAN directeur de l'unité
UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et statistique, par le délégué régional en sa
qualité d'ordonnateur secondaire - 16/02/2024 - - DEC246609DR04..... p.235

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne
responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et
statistique - 16/02/2024 - - DEC246610DR04..... p.237

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Jacques FOURMOND, directeur de l'unité
UAR855 intitulée Division technique de l'INSU, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur
secondaire - 04/03/2024 - - DEC246717DR04..... p.238

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne
responsable des marchés (DU) de l'unité UAR855 intitulée Division technique de l'INSU - 04/03/2024
- - DEC246718DR04..... p.240

Décision portant délégation de signature à Madame Sylvia NIETO PELLETIER, directrice de l'unité
UMR7065 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux, par le délégué régional en sa
qualité d'ordonnateur secondaire - 02/02/2024 - - DEC246416DR04..... p.241

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sébastien DUCRUIX, directeur de l'unité
UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion, par le
délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2024 - - DEC246474DR04.....
p.243

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne
responsable des marchés (DU) de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et
macroscopique, combustion - 06/02/2024 - - DEC246475DR04..... p.245

Décision portant délégation de signature à Madame Pauline LAFITTE, directrice de l'unité FR3487
intitulée Fédération de mathématiques de CentraleSupélec, par le délégué régional en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 08/02/2024 - - DEC246538DR04..... p.246

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne
responsable des marchés (DU) de l'unité FR3487 intitulée Fédération de mathématiques de
CentraleSupélec - 08/02/2024 - - DEC246539DR04..... p.248

DR05

2023

Décision portant délégation de signature à Mme Violaine Tisseau directrice par intérim de l'unité
UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf), par la déléguée régionale en sa qualité
d'ordonnateur secondaire

- 17/01/2023 - - DEC246165DR05..... p.249

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Célia Bense Ferreira, M. Thomas Brisson, Mme
Cornelia Moser et Mme Sandra Nicolas, pour les actes relevant des attributions de la personne
responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et
Politiques de Paris (CRESPPA) - 20/02/2024 - - DEC246633DR05..... p.251

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas GOEPFERT directeur de l'unité n°UMR8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/02/2024 - - DEC246684DR05..... p.252

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Parisse, directeur de l'unité UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/02/2024 - - DEC246635DR05..... p.254

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Kahane, Mme Gabrielle Vallais, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7114 intitulée Modèles Dynamiques, Corpus (MODYCO) - 20/02/2024 - - DEC246636DR05..... p.256

Décision portant modification de la décision n° DEC220188DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Catherine Larroche, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05) - 01/03/2024 - - DEC246624DAJ..... p.257

Décision portant délégation de signature à Mme Claire Alix et Mme Liliana Stalenq pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n°UMR8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM) - 27/02/2024 - - DEC246689DR05..... p.258

Décision portant délégation de signature à Mme Florence Hulak, directrice de l'unité UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/02/2024 - - DEC246632DR05..... p.259

DR06

2024

Décision portant délégation de signature à M. Mathieu ETIENNE et M. Christophe MERLIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7564, intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME) - 02/01/2024 - - DEC246668DR06..... p.261

Décision portant délégation de signature à M. Gwenaël MASSUYEAU directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/02/2024 - - DEC246576DR06..... p.262

Décision portant délégation de signature à M. Daniele FAENZI, M. Thomas CHAMBRION, Mme Anissa BELLAASSALI et M. Samuel HERRMANN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) - 12/02/2024 - - DEC246577DR06..... p.265

Décision portant délégation de signature à M. Hamid ZAHROUNI directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2024 - - DEC246658DR06..... p.266

Décision portant délégation de signature à M. Samuel CARPENTIER-POSTEL directeur de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager (THEMA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC246291DR06..... p.268

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GANTZER directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC246667DR06..... p.271

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie GEY et M. Mohammed NOUARI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3) - 26/02/2024 - - DEC246659DR06..... p.273

Décision portant délégation de signature à M. Henri GARRIC, Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX et Mme Nélia ROULOT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon) - 02/01/2024 - - DEC246050DR06..... p.274

Décision portant délégation de signature à M. Hervé MARCHAL directeur de l'unité UAR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC246049DR06..... p.277

Décision portant délégation de signature à Mme Christine HUYGHE et Mme Pascaline SAIRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) - 02/01/2024 - - DEC246321DR06..... p.280

Décision portant délégation de signature à M. Clément DOMBRY directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC246320DR06..... p.281

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Bernard BEHR, Mme Kheira OULD OMAR, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR) - 26/02/2024 - - DEC246797DR06..... p.284

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Hugues RENUALT directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2024 - - DEC246796DR06..... p.285

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse RUBIO, Mme Florence CHARTIER, M. Didier MAINARD, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire Cellulaire et Physiopathologies (IMoPA) - 01/03/2024 - - DEC246795DR06..... p.287

Décision portant délégation de signature à M. Bruno CHARPENTIER directeur de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire Cellulaire et Physiopathologies (IMoPA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2024 - - DEC246794DR06..... p.288

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile TANNIER, M. Thomas THEVENIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager (THEMA) - 02/01/2024 - - DEC246292DR06..... p.290

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BRUCKER directeur de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/01/2024 - - DEC246302DR06..... p.292

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle SIMON, Mme Melissa MELO, Mme Charline BIENAIME, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) - 04/01/2024 - - DEC246303DR06..... p.295

DR07

2024

Décision portant délégation de signature à M. Ali BOUHIFD, directeur de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire Magmas & Volcans, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/03/2024 - - DEC246628DR07..... p.298

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Bezin, directeur de l'unité UMR5292 intitulée Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (CRNL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/03/2024 - - DEC246627DR07..... p.300

Décision portant délégation de signature à Mme Carine MICHEL, directrice de l'unité UMR5182 intitulée Laboratoire de chimie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - - DEC246685DR07..... p.302

Décision portant délégation de signature à M. Bernard NORMAND, directeur de l'unité UMR5510 intitulée MatéiS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - - DEC246791DR07..... p.304

Décision portant délégation de signature à M. Claude FORANO, directeur de la FR3467 intitulée Fédération des recherches en environnement par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - - DEC246892DR07..... p.306

DR08

2024

Décision portant délégation de signature à M. Matthieu REFREGIERS, directeur de l'unité UPR4301 intitulée Centre de biophysique moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245875DR08..... p.308

Décision portant délégation de signature à M. Michaël DESCHAMPS, directeur de l'unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245874DR08..... p.310

Décision portant délégation de signature à Mme Dieudonnee TOGBE, directrice de l'unité UMR7355 intitulée Immuno-Neuro Modulation (INEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245872DR08..... p.312

Décision portant délégation de signature à M. Franck LEVASSORT, directeur de l'unité UMR7347 intitulée Groupe de Recherche En Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologie (GREMAN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245871DR08..... p.314

Décision portant délégation de signature à M. Eric ROBERT, directeur de l'unité UMR7344 intitulée Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés (GREMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245870DR08..... p.316

Décision portant délégation de signature à M. Valéry CATOIRE, directeur de l'unité UMR7328 intitulée Laboratoire de physique et chimie de l'environnement (LPC2E) et de l'Espace, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245869DR08..... p.318

Décision portant délégation de signature à Mme Caroline MARTEL, directrice de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans (ISTO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245868DR08..... p.320

Décision portant délégation de signature à M. Samuel LETURCQ, directeur de l'unité UMR7324 intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245867DR08..... p.322

Décision portant délégation de signature à Mme Elena PIERAZZO, directrice de l'unité UMR7323 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245866DR08..... p.324

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain ROUTIER, directeur de l'unité UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245865DR08..... p.326

Décision portant délégation de signature à M. Lotfi ABOUDA, directeur de l'unité UMR7270 intitulée Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245864DR08..... p.328

Décision portant délégation de signature à M. David GIRON, directeur de l'unité UMR7261 intitulée Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245863DR08..... p.330

Décision portant délégation de signature à M. Matthieu KELLER, directeur de l'unité UMR7247 intitulée Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245862DR08..... p.332

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, directrice de l'unité UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245861DR08..... p.334

Décision portant délégation de signature à M. Cédric LECOUCVEY, directeur de l'unité UMR7311 intitulée Institut Denis Poisson (IDP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245860DR08..... p.336

Décision portant délégation de signature à M. Xavier RODIER, directeur de l'unité UAR3501 intitulée Maison des sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245859DR08..... p.338

Décision portant délégation de signature à M. Christophe TOURNASSAT, directeur de l'unité UAR3116 intitulée Observatoire des sciences de l'univers en région Centre Val de Loire (OSUC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245858DR08..... p.340

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane BOUQUET, directeur de l'unité UAR2590 intitulée Microscopies, imageries et ressources analytiques en région Centre Val de Loire (MACLE-CVL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245857DR08..... p.342

Décision portant délégation de signature à Mme Stephanie DURAND-PANTEIX, directeur de l'unité UAR2015 intitulée Biologie Intégrative Santé Chimie Environnement (BISCEm), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245855DR08..... p.344

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UAR44 intitulée Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245854DR08..... p.346

Décision portant délégation de signature à M. Fabien HALTER, directeur de l'unité FR2039 intitulée Fédération de Recherche pour l'Innovation et la Transition énergétique (FITe), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245853DR08..... p.348

Décision portant délégation de signature à M. Bruno CONSTANTIN, directeur de l'unité UAR2038 intitulée Biologie et Santé (BioS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC246533DR08..... p.350

Décision portant délégation de signature à Mme Nabiha CHAUMEIX, directrice de l'unité UPR3021 intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245873DR08..... p.352

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, directeur par intérim de l'unité UMR7374, intitulée Interfaces confinement matériaux et nanostructures (ICMN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC246118DR08..... p.354

DR10

2024

Décision portant délégation de signature par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Valérie LA FERRARA, pour les actes relevant de l'unité UAR2003 intitulée Institut Carnot MICA (MICA) - 19/03/2024 - - DEC246860DR10..... p.356

Décision portant délégation de signature à M. Pascal DIDIER, directeur de l'unité UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/03/2024 - - DEC246870DR10..... p.357

DR11

2024

Décision portant délégation de signature à Madame Stéphanie CHATELAIN, responsable d'exploitation de l'unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE, UAR2966), pour certains actes relevant de la représentation du CNRS auprès de la direction générale des douanes et droits indirects et du service des biens à double usage. - 08/03/2024 - - DEC246772DR11..... p.359

Décision portant délégation de signature à M. Aurélien DOMMERGUE, directeur de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2024 - - DEC233624DR11..... p.362

DR12

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie BLEVES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Macromoléculaires (LISM) - 01/01/2024 - - DEC246036DR12..... p.364

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel CORCKET, directeur de l'unité UMR7263 intitulée Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale (IMBE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246061DR12..... p.365

Décision portant délégation de signature à Mme Christine MEUNIER, directrice de l'unité UMR7309 intitulée Laboratoire parole et langage (LPL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246080DR12..... p.367

Décision portant délégation de signature à M. Marc TABANI, directeur de l'unité UMR7308 intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (CREDO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246170DR12..... p.369

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale DURBEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM) - 01/01/2024 - - DEC246191DR12..... p.371

Décision portant délégation de signature à Mme Monique BERNARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7339 intitulée Centre de Résonance Magnétique Biologique et Médicale (CRMBM) - 01/01/2024 - - DEC246212DR12..... p.372

Décision portant délégation de signature à Mme Joëlle KATCHADOURIAN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR822 intitulée Centre International de Rencontres Mathématiques (CIRM) - 01/01/2024 - - DEC246392DR12..... p.373

Décision portant délégation de signature à M. Henri MEDARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains (IMAf) - 01/01/2024 - - DEC246406DR12..... p.374

Décision portant délégation de signature à M. Thomas SEEGMULLER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7316 intitulée Aix-Marseille Sciences économiques (AMSE) - 01/01/2024 - - DEC246417DR12..... p.375

Décision portant délégation de signature à M. Marc BENDAHAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7334, intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence (IM2NP)

- 01/01/2024 - - DEC246420DR12..... p.376

Décision portant délégation de signature à M. Samuel ROBERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE) - 01/01/2024 - - DEC246444DR12..... p.378

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves NATOLI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7249 intitulée Institut FRESNEL (FRESNEL) - 01/01/2024 - - DEC246460DR12..... p.379

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien GALLIOT, directeur de l'unité UAR1885 intitulée Maison Asie Pacifique (MAP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246502DR12..... p.381

Décision portant délégation de signature à Mme Elodie GUINOISEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6134 intitulée Sciences

Pour l'Environnement (SPE) - 01/01/2024 - - DEC246504DR12..... p.383

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Vanessa COULET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7246 intitulée Matériaux Divisés, Interfaces, Réactivité, Electrochimie (MADIREL) - 01/01/2024 - - DEC246514DR12..... p.384

Décision portant délégation de signature à M. François DEVRED, directeur de l'unité UMR7051 intitulée Institut de NeuroPhysiopathologie (INP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246547DR12..... p.385

Décision portant délégation de signature à M. Thomas BROCHIER, directeur de l'unité UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246555DR12..... p.387

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BADALASSI, directeur par intérim de l'unité UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245946DR12..... p.389

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie GIUDICELLI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR820 intitulée Institut d'Etudes Scientifiques de Cargèse (IESC) - 01/01/2024 - - DEC246008DR12..... p.391

Décision portant délégation de signature à M. Charles BORDENAVE, directeur de l'unité FR2291 intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246813DR12..... p.392

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale DURBEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM) - 11/03/2024 - - DEC246814DR12..... p.394

Décision portant délégation de signature à M. Laurent KODJABACHIAN, directeur de l'unité UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/03/2024 - - DEC246815DR12..... p.395

Décision portant délégation de signature à Mme Thi-Phuong-Ngoc NGUYEN, directrice de l'unité UMR7306 intitulée Institut de recherches asiatiques (IrAsia), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246816DR12..... p.397

Décision portant délégation de signature à M. Philippe RAMIREZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7306 intitulée Institut de recherches asiatiques (IrAsia) - 01/01/2024 - - DEC246817DR12..... p.399

Décision portant délégation de signature à M. Antoine AIELLO, directeur de l'unité UAR3514 intitulée STELLA MARE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246864DR12..... p.400

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Mathieu NICOLAI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3514 intitulée STELLA MARE - 01/01/2024 - - DEC246865DR12..... p.402

Décision portant délégation de signature à Mme Estelle HERRSCHER, directrice de l'unité UMR7269 intitulée Laboratoire Méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246559DR12..... p.403

Décision portant délégation de signature à M. Pierre MAGNIEZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7269 intitulée Laboratoire Méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA) - 01/01/2024 - - DEC246560DR12..... p.405

Décision portant délégation de signature à M. Axel MAGALON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7283 intitulée Laboratoire de chimie bactérienne (LCB) - 01/01/2024 - - DEC246562DR12..... p.406

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre GRONDEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langages Europe Méridionale Méditerranée (TELEMMe) - 01/01/2024 - -
DEC246564DR12..... p.407

Décision portant délégation de signature à Mme Christine ERISMANN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7333 intitulée Adhésion et Inflammation (LAI) - 01/01/2024 - - DEC246568DR12..... p.408

Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth REMY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) - 01/01/2024 - - DEC246571DR12..... p.409

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle CHOUVET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2012 intitulée Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale (CERIMED) - 01/01/2024 - -
DEC246640DR12..... p.410

Décision portant délégation de signature à Mme Joëlle CAVALIERI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3098 intitulée Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux, (ECCOREV) - 01/01/2024 - -
DEC246696DR12..... p.411

DR13

2023

UAR5261- PRM - Délégation de signature Mme Anne DEBANT - 23/01/2023 - -
DEC233669DR13..... p.412

PRM - UMR5151 - Délégation de signature M. Patrick LACHASSAGNE - 27/07/2023 - -
DEC234900DR13..... p.413

PRM - UMR5257- Délégation de signature Stéphane PELLET-ROSTAING - 22/03/2023 - -
DEC234080DR13..... p.414

PRM - UMR9000 - Délégation de signature M. Pierre MAUREL - 27/12/2023 - -
DEC235819DR13..... p.415

2024

PRM - UAR3426 - Délégation de signature M. Julien CAU - 25/01/2024 - -
DEC246335DR13..... p.416

PRM - UMR5211 - Délégation de signature M. Fabien PRIEUR - 28/02/2024 - -
DEC246705DR13..... p.417

UMR5149 - Délégation de signature M. Daniele DI PIETRO - 18/03/2024 - -
DEC246852DR13..... p.418

UAR5261 - Délégation de signature Mme Anne DEBANT - 15/03/2024 - - DEC246844DR13.....
p.420

PRM - UMR5048 - Délégation de signature M. Emmanuel MARGEAT - 28/02/2024 - -
DEC246702DR13..... p.421

DR14

2024

Décision portant délégation de signature à M. Alain COURET, directeur de l'unité UPR8011, intitulée Centre d'Elaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/03/2024 - - DEC246767DR14..... p.422

Décision portant modification de la décision DEC210340DR14 du 14 janvier 2021 relative à la délégation de signature à Mme Florence LECOUTURIER-DUPOUY, M. David VIGNOLLES et à Mme Catherine KNODLSEDER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3228, intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI) - 02/02/2024 - - DEC246434DR14..... p.424

Décision portant délégation de signature à M. Azzedine BOUSSEKSOU directeur de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/03/2024 - - DEC246778DR14..... p.425

Décision portant délégation de signature à Mme Daniela DRAGOMIRESCU, à M. Pierre LOPEZ, à M. Pierre TEMPLE-BOYER, à Mme Nathalie ROMERO-ALIAS et à Mme Hélène CLUZEL, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS), et pour les actes du GDR3002 (ROD) à M. Christian ARTIGUES, pour le GDR717 (MACS) à M. Dimitri PEAUCELLE et pour le GDR3717 (MNF) à M. Pierre JOSEPH. - 07/03/2024 - - DEC246775DR14..... p.427

Décision portant délégation de signature à M. Lionel JARLAN, à M. Eric CESCHIA et à Mme Delphine MARIA, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5126, intitulée Centre d'Etudes Spatiale de la BIOSphère (CESBIO) - 29/02/2024 - - DEC246432DR14..... p.429

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle GERARDIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2039, intitulée GENOTOUL - 26/02/2024 - - DEC246603DR14..... p.430

Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte WAROT-FONROSE, à Mme Muriel ROUGALLE et à Mme Aurore PRUVOST, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8011, intitulée Centre d'Elaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES), et pour le groupement de recherche intitulé NanoSciences en Champ Proche sous Ultra Vide (NS-CPU – GDR22096), à M. David MARTROU et à Mme Muriel ROUGALLE - 04/03/2024 - - DEC246768DR14..... p.431

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie DEMAREZ, directrice par intérim de l'unité UMR5126, intitulée Centre d'Etudes Spatiale de la BIOSphère (CESBIO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/02/2024 - - DEC246431DR14..... p.433

Décision portant délégation de signature à M. Eric MANOURY, à Mme Anne-Marie CAMINADE et à M. Christian LORBER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC) - 07/03/2024 - - DEC246779DR14..... p.435

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel GLEIZES, directeur de l'unité UAR2039, intitulée GENOTOUL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2024 - - DEC246602DR14..... p.436

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed KAÂNICHE, directeur de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/03/2024 - - DEC246769DR14..... p.438

DR15

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Duchesne, directrice de l'UMR5116 intitulée Centre Émile-Durkheim - Science politique et sociologie comparatives (CED), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/03/2024 - - DEC246839DR15..... p.440

Décision portant délégation de signature à M. Antoine Loquet, directeur par intérim de l'UAR3033 intitulée Unité d'Appui à la Recherche de l'IECB (UAR-IECB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/02/2024 - - DEC246773DR15..... p.442

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Cousin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR5116 intitulée Centre Émile-Durkheim - Science politique et sociologie comparatives (CED) - 04/03/2024 - - DEC246840DR15..... p.444

DR16

2024

Décision portant délégation de signature à Monsieur Lamine GUEYE, directeur de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/01/2024 - - DEC246020DR16..... p.445

Décision portant délégation de signature à Madame Clélia CORET, directrice de l'unité UAR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara (Institut français de recherche en Afrique IFRA-Nairobi et IFRA-Ibadan) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/01/2024 - - DEC245959DR16..... p.448

Décision portant délégation de signature à Monsieur Thomas GARCIN, directeur de l'unité UAR3331 intitulée « Asie Orientale » (Tokyo), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/01/2024 - - DEC245958DR16..... p.451

Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent LAUDET directeur de l'unité IRL2028 intitulée «Eco-Evo-Devo of Coral Reef Fishes Life Cycle» (EARLY), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/01/2024 - - DEC245936DR16..... p.454

Décision portant délégation de signature à Madame Françoise DAL'BO, directeur de l'unité IRL2030 intitulée « Institut Franco-Uruguayen de Mathématiques et leurs Interactions » (IFUMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/01/2024 - - DEC245934DR16..... p.456

Délégation de signature consentie à Madame Marie GAILLE, directrice de l'institut INS1640 intitulée « CNRS SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES » (INSHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC246482DR16..... p.458

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain MERMET, directeur par intérim de l'unité MOY1680 intitulée « Bureau du CNRS à Bruxelles » (DEI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/01/2024 - - DEC246478DR16..... p.460

DR17

2024

Décision portant délégation de signature à M. Gurvan Carou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M) - 05/03/2024 - - DEC246466DR17..... p.462

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/01/2024 - - DEC246755DR17..... p.463

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Egée, directeur de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/03/2024 - - DEC246750DR17..... p.465

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Morin, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/03/2024 - - DEC246753DR17..... p.467

DR18

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Clarisse DHAENENS, Directrice de l'Unité Mixte de Recherche UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISAL), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/02/2024 - - DEC246703DR18..... p.469

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas PASCAL, directeur de l'unité d'appui et de recherche UAR2877 intitulée ICARE, par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/01/2024 - - DEC246097DR18..... p.471

Décision portant délégation de signature à M. Etienne FARVAQUE, directeur de l'unité UMR9221 intitulée Lille - Economie et Management (LEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2024 - - DEC246704DR18..... p.473

Décision portant délégation de signature à M. Rémy CAVENG, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS) par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/01/2024 - - DEC246099DR18..... p.475

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François LAMONIER, directeur de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/03/2024 - - DEC246100DR18..... p.477

DR20

2024

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Huyet, directeur de l'unité UMR7010 intitulée Institut de physique de Nice (INPHYNI), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246827DR20..... p.479

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain di Giorgio, délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20) - 12/03/2024 - - DEC246631DAJ..... p.481

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Théry-Parisot, directrice de l'unité UMR7264 intitulée Cultures Environnements : Préhistoire-Antiquité-Moyen Age (CEPAM), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246835DR20..... p.487

Décision portant délégation de signature à M. Christian Miniatura, directeur de l'unité FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/02/2024 - - DEC246384DR20..... p.489

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR12

2024

Décision portant ajout de l'INRAP comme tutelle secondaire de l'UAR n° 3155 intitulée Institut de Recherche sur l'Architecture Antique (IRAA) - 01/03/2024 - - DEC246365INSHS..... p.491

Décision portant création de l'unité d'appui et de recherche n°2043 intitulée « HIPE-Human Lab (HIPE) » - 19/03/2024 - - DEC246527INEE..... p.492

Instituts

2024

Décision portant modification de la décision portant prorogation des unités - 01/03/2024 - - DEC246285INSHS..... p.493

07.04. Décisions tarifaires

DR04

2024

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR9198 intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule » - 27/02/2024 - - DEC246598DR04..... p.495

DR05

2024

Décision relative aux tarifs de location de salles de la délégation Ile-de-France Meudon - 07/02/2024 - - DEC235835DR05..... p.499

DR07

2024

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme NANOLYON de l'unité UMR5270 intitulée Institut des Nanotechnologies de Lyon - 26/02/2024 - - DEC246608DR07..... p.501

DR12

2024

Décision relative aux tarifs des prestations du CEREGE – UMR7330, plateforme LN2C, intitulée préparation d'échantillons de type chlore 36 produit in situ dans les carbonates par spectrométrie de

masse par accélérateur ASTERisques

- 19/03/2024 - - DEC246849DR12..... p.503

Décision relative aux tarifs des prestations du CEREGE – UMR7330, par le laboratoire LN2C, intitulée préparation d'échantillons de Beryllium ou d'Aluminium produits in situ dans le quartz par spectrométrie de masse par accélérateur ASTERisques.

- 19/03/2024 - - DEC246850DR12..... p.505

Décision relative aux tarifs des prestations du CEREGE – UMR7330, plateforme LN2C, intitulée préparation d'échantillons de type chlore 36 produit in situ dans les silicates par spectrométrie de masse par accélérateur ASTERisques.

- 19/03/2024 - - DEC246848DR12..... p.507

DR13

2024

Décision relative aux tarifs des prestations/produits de l'unité UAR3035 intitulée "USCBF-CN" -

20/03/2024 - - DEC246875DR13..... p.509

Décision relative aux tarifs des prestations/produits de l'unité UAR3035 intitulée « USCBF-CN » -

20/03/2024 - - DEC246877DR13..... p.512

DR14

2024

Décision relative au tarif de pots de miel produits par l'unité UMR5169 intitulée « Centre de

Recherche sur la Cognition Animale » (CRCA) - 08/02/2024 - - DEC246540DR14..... p.514

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2024

Décision portant nomination de M. Jean-Marc BLONDY aux fonctions de chargé de mission -

01/03/2024 - - DEC235707DRH..... p.515

Décision modificative portant nomination des représentants titulaires et suppléants du personnel à la

Commission administrative paritaire 1. - 05/02/2024 - - DEC246347DRH..... p.516

Décision portant nomination des représentants titulaires et suppléants élus à la Commission

administrative paritaire 1. - 02/02/2024 - - DEC246334DRH..... p.518

DR02

2024

Décision modifiant la décision DEC245852DR02 à M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité

UMR7606 intitulée LIP6, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2024

- - DEC246368DR02..... p.520

DR04

2024

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR851 intitulée Institut du

développement et des ressources en informatique scientifique - 20/03/2024 - -

DEC246876DR04..... p.522

DR06

2023

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6282 intitulée

BIOGEOSCIENCES (BGS) - 25/04/2023 - - DEC246512DR06..... p.523

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6249 intitulée Laboratoire

Chrono-Environnement (LCE) - 18/04/2023 - - DEC246507DR06..... p.524

2024

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3653 intitulée Gestion de

l'Institut Carnot ICEEL de Nancy (ICEEL) - 02/01/2024 - - DEC246615DR06..... p.525

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR2200 intitulée FCLAB Systèmes Hydrogène Energie (FCLAB) - 02/01/2024 - - DEC246616DR06..... p.526

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de chimie-physique macromoléculaire (LCPM) - 02/01/2024 - - DEC246617DR06..... p.527

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME) - 15/02/2024 - - DEC246644DR06..... p.528

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Temps-Fréquence, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM) - 26/02/2024 - - DEC246673DR06..... p.530

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSH Lorraine) - 02/01/2024 - - DEC246613DR06..... p.531

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3245 intitulée Observatoire des sciences de l'univers terre homme environnement temps astronomie Franche-Comté-Bourgogne (OSU THETA) - 02/01/2024 - - DEC246612DR06..... p.532

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E) - 02/01/2024 - - DEC246611DR06..... p.533

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP) - 12/02/2024 - - DEC246763DR06..... p.534

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC) - 22/03/2024 - - DEC246895DR06..... p.535

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon) - 02/01/2024 - - DEC246894DR06..... p.536

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9008 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR) - 16/01/2024 - - DEC246761DR06..... p.537

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELO) - 02/01/2024 - - DEC246614DR06..... p.538

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL) - 30/01/2024 - - DEC246766DR06..... p.539

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) - 02/01/2024 - - DEC246511DR06..... p.540

DR13

2023

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5294 intitulée Laboratory of Pathogens and Host Immunity (LPHI) - 10/07/2023 - - DEC234751DR13..... p.541

2024

Décision portant suppression d'une régie de recettes auprès de l'UPR8521 intitulée PROMES et cessation de fonctions du régisseur et du mandataire suppléant.
- 24/01/2024 - - DEC246319DR13..... p.542

Décision portant institution d'une régie de recettes auprès de l'UPR 8521 intitulée PROMES - 24/01/2024 - - DEC246316DR13..... p.544

DR16

2024

Décision modifiant la décision DEC212440DR16 modifiée portant institution d'une régie d'avance auprès du Bureau du CNRS à Tokyo - 15/02/2024 - - DEC246757DR16..... p.547

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2024 dans les unités du CNRS Terre et

Univers - 13/02/2024 - - DEC246581INSU..... p.549

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2024 dans les unités CNRS chimie. -

08/03/2024 - - DEC246790INC..... p.556

Décision confiant à M. Frédéric THIBAUT-STARZYK l'élaboration d'un vade-mecum de l'ADSR -
01/01/2024 - - DEC235668DAPP..... p.560

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Sections et Commissions interdisciplinaires du
Comité national de la recherche scientifique - 27/02/2024 - - DEC246688SGCN..... p.562

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Sections et Commissions interdisciplinaires du
Comité national de la recherche scientifique - 29/09/2023 - - DEC235227SGCN..... p.565

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Sections et Commissions interdisciplinaires du
Comité national de la recherche scientifique. - 23/11/2023 - - DEC235526SGCN..... p.568

DR16 - ex Paris Michel-Ange

2024

Décision Refus du legs VAUTUER - 07/03/2024 - - DEC246548DSFIM..... p.571

DR18

2024

Décision portant nomination de M. Jules GOUBELLE aux fonctions de responsable régional adjoint
de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation régionale Hauts-de-France -
01/03/2024 - - DEC246742DR18..... p.572

DR20

2024

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7275 intitulée Institut
de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC) - 14/03/2024 - - DEC246819DR20..... p.573

Instituts

2024

Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation
des sujétions et astreintes au titre de l'année 2023 dans les unités de CNRS Ingénierie. - 22/03/2024
- - DEC246748INSIS..... p.574

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité
national de la recherche scientifique - 27/06/2023 - - DEC234660SGCN..... p.577

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Conseils scientifiques d'Instituts du Centre national de la
recherche scientifique. - 13/12/2023 - - DEC235676SGCN..... p.580

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national
de la recherche scientifique - 13/12/2023 - - DEC235675SGCN..... p.582

DEC235456SGCN**Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique**

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° 162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la Recherche scientifique et notamment son article 2.3 ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la DEC200941DR16DAJ du 27 mars 2020 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DÉCIDE

Art. 1^{er} - Monsieur Jean-Arthur OLIVE, Chargé de recherche, est nommé membre du bureau de la Section 18 - « Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles », en remplacement de Monsieur Pascal PHILIPPOT, démissionnaire.

Art. 2 - L'article 1 de la décision du 08 mars 2022 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Madame Nadege HILAIRET et Monsieur Pascal PHILIPPOT » sont remplacés par les mots « Madame Nadege HILAIRET et Monsieur Jean-Arthur OLIVE ».

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14-NOVEMBRE-2023

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



DEC246806SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Conseils scientifiques d'Instituts du Centre national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le code de la Recherche ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'Institut ;

Vu la décision DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision DEC220226DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les Conseils scientifiques d'Instituts du Centre national de la recherche scientifique mentionnés ci-dessous :

Conseil scientifique d'Institut : « Institut national de physique nucléaire et de physique des particules »

1 siège - Collège électoral B1

Conseil scientifique d'Institut : « - Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes »

1 siège - Collège électoral B2

Article 2

Les Conseils scientifiques d'Instituts concernés éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Article 3

Les candidatures doivent être établies en un fichier unique incluant le formulaire de déclaration de candidature correspondant annexé au présent avis, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel (SGCN.Secretariat@cns.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS),
avant le 06-MAI-2024 à 18h00.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :
http://www.cns.fr/comitenational/sieges_vacants/csi/Annexe_CSI.pdf.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Fait à Paris, le 12-MARS-2024

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia

DEC235614SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Sciences humaines & sociales

Le Président-directeur général,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu, l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 20 novembre 2023,

DECIDE**Article 1^{er}**

Sont nommés membres du Conseil scientifique :

Madame Ingela ALGER, Directrice de recherche
Monsieur Pascal BULEON, Directeur recherche
Madame Sandra LAUGIER, Professeure
Monsieur Fabien LOCHER, Chargé de recherche
Madame Marie-Dominique NENNA, Directrice de recherche
Monsieur Philippe SCHLENKER, Directeur recherche
Monsieur Pierre SCHOENTJES, Professeur
Madame Isabelle THIREAU, Directrice de recherche
Madame Cristina VIANO, Directrice de recherche
Monsieur Jakob VOGEL, Professeur

Au titre de personnalités étrangères :

Monsieur Delfim LEAO, Professeur
Monsieur Francisco Javier MORENO FUENTES, Professeur

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30-NOVEMBRE-2023

Antoine PETIT



DEC235613SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Sciences informatiques

Le Président-directeur général,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu, l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 20 novembre 2023,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil scientifique :

Monsieur Jean-Julien AUCOUTURIER, Directeur recherche
Monsieur Alfredo BUTTARI, Directeur recherche
Madame Véronique CHERFAOUI, Professeure
Madame Claudia D'AMBROSIO, Directrice de recherche
Monsieur Giuseppe DI MOLFETTA, Professeur
Madame Julie DIGNE, Chargée de recherche
Monsieur Romain ROBBES, Directeur recherche
Monsieur Christophe ROSENBERGER, Professeur
Monsieur Christian SANDOR, Professeur
Monsieur Gilles SASSATELLI, Directeur recherche

Au titre de personnalités étrangères :

Madame Pierrette BOUILLON, Professeure
Monsieur Harald KOSCH, Professeur

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30-NOVEMBRE-2023

Antoine PETIT



DEC235602SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Terre & Univers

Le Président-directeur général,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu, l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 20 novembre 2023,

DECIDE**Article 1^{er}**

Sont nommés membres du Conseil scientifique :

Madame Corinne CHARBONNEL, Directrice de recherche

Madame Valerie CHAVAGNAC, Directrice de recherche

Monsieur Fabrice COTTON, Professeur

Madame Mélanie DAVRANCHE, Professeure

Madame Montserrat FILELLA, Maître de conférence

Madame Marguerite GODARD, Directrice de recherche

Madame Maria KANAKIDOU, Chargée de recherche

Madame Saskia MATHEUSSEN, Professeure

Madame Laurette PIANI, Chargée de recherche

Monsieur Francois RENARD, Professeur

Au titre de personnalités étrangères :

Madame Laura GIULIANO, Professeure

Monsieur Kristof VAN OOST, Professeur

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30-NOVEMBRE-2023

Antoine PETIT



DEC235611SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Écologie & Environnement

Le Président-directeur général,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu, l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 20 novembre 2023,

DECIDE**Article 1^{er}**

Sont nommés membres du Conseil scientifique :

Monsieur Jerome CHAVE, Directeur recherche
Monsieur Guillaume DECOCQ, Professeur
Madame Laura EME, Chargée de recherche
Madame Emilie GAUTHIER, Professeure
Madame Delphine LEGRAND, Chargée de recherche
Monsieur Raphael MATHEVET, Directeur recherche
Madame Marie-Helene MONCEL, Directrice de recherche
Monsieur Herve PIEGAY, Directeur recherche
Madame Charlotte SIMMLER, Chargée de recherche
Madame Isabelle THERY-PARISOT, Directrice de recherche

Au titre de personnalités étrangères :

Monsieur Jean Nicolas HAAS, Professeur
Monsieur Papa Ibnou NDIAYE, Professeur

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30-NOVEMBRE-2023

Antoine PETIT



DEC235610SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Biologie

Le Président-directeur général,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu, l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 20 novembre 2023,

DECIDE**Article 1^{er}**

Sont nommés membres du Conseil scientifique :

Madame Marion BOUCHECAREILH, Chargée de recherche
Madame Beatrice CLOUET D'ORVAL, Directrice de recherche
Madame Marie-Therese GIUDICI-ORTICONI, Directrice de recherche
Monsieur Eric MARECHAL, Directeur recherche
Monsieur Guillaume MASSON, Directeur recherche
Monsieur Franck MOLINA, Directeur recherche
Madame Isabelle MUS-VETEAU, Directrice de recherche
Monsieur Eric ROTTINGER, Directeur recherche
Monsieur Pascal THEROND, Directeur recherche
Monsieur Francois TROTTEIN, Directeur recherche

Au titre de personnalités étrangères :

Madame Anne GRAPIN-BOTTON, Professeure
Monsieur Bogdan MATEESCU, Directeur recherche

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30-NOVEMBRE-2023

Antoine PETIT



DEC235609SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Chimie

Le Président-directeur général,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu, l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 20 novembre 2023,

DECIDE**Article 1^{er}**

Sont nommés membres du Conseil scientifique :

Madame Rosa Maria AXET, Chargée de recherche
Madame Veronique EPARVIER, Directrice de recherche
Madame Gaëlle CHOURAQUI, Chargée de recherche
Madame Dominique GUIANVARCH, Professeure
Monsieur Vincent LADMIRAL, Directeur recherche
Monsieur Patrice MALFREYT, Professeur
Monsieur Patrick MARTIN, Professeur
Madame Valerie PRALONG, Directrice de recherche
Madame Hynd REMITA, Directrice de recherche
Monsieur Vincent SCHANEN, Directeur recherche

Au titre de personnalités étrangères :

Monsieur Eric GAIGNEAUX, Professeur
Monsieur Vasile PARVULESCU, Professeur

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30-NOVEMBRE-2023

Antoine PETIT



DEC235608SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Ingénierie

Le Président-directeur général,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu, l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 20 novembre 2023,

DECIDE**Article 1^{er}**

Sont nommés membres du Conseil scientifique :

Madame Pauline ASSEMAT, Chargée de recherche
Monsieur Thierry BELMONTE, Directeur recherche
Monsieur Philippe CHRISTOL, Professeur
Monsieur Andrea COMANDINI, Chargé de recherche
Monsieur Stéphane DELALANDE, Directeur recherche
Madame Marie-Christine HO BA THO, Professeure
Monsieur Hervé LISSEK, Directeur recherche
Monsieur Eric MAIRE, Directeur recherche
Madame Helen REVERON, Directrice de recherche
Monsieur Benoit ROUSSEAU, Directeur recherche

Au titre de personnalités étrangères :

Madame Rachel GRANGE, Professeure
Monsieur Giovanni MAGNO, Chargé de recherche

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30-NOVEMBRE-2023

Antoine PETIT



DEC235598SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Nucléaire & Particules

Le Président-directeur général,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu, l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 20 novembre 2023,

DECIDE**Article 1^{er}**

Sont nommés membres du Conseil scientifique :

Monsieur Navin ALAHARI, Directeur recherche
Monsieur Nicolas ARBOR, Maître de conférence
Madame Luisa ARRABITO, Ingénieure de recherche
Monsieur James BARTLETT, Professeur
Monsieur Auguste BESSON, Maître de conférence
Monsieur Emmanuel CLEMENT, Chargé de recherche
Madame Maria De Los Angeles FAUS-GOLFE, Ingénieure de recherche
Madame Maria José GARCIA BORGE, Professeure
Madame Andrea JEREMIE, Ingénieure de recherche
Monsieur Laurent SERIN, Directeur recherche

Au titre de personnalités étrangères :

Madame Barbara CLERBAUX, Professeure
Monsieur Aleandro NISATI, Directeur recherche

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30-NOVEMBRE-2023

Antoine PETIT



DEC235592SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Physique

Le Président-directeur général,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu, l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 20 novembre 2023,

DECIDE**Article 1^{er}**

Sont nommés membres du Conseil scientifique :

Madame Berengere ARGENCE, Ingénieure de recherche
Madame Agnes BARTHELEMY, Professeure
Madame Alessandra BENUZZI MOUNAIX, Directrice de recherche
Monsieur Benjamin HUARD, Professeur
Monsieur Yann LE BOUAR, Directeur recherche
Madame Béatrice RUTA, Chargée de recherche
Monsieur Frederic TEPPE, Directeur recherche
Monsieur Abdou Rachid THIAM, Directeur recherche
Monsieur Jean-Marc VICTOR, Directeur recherche
Madame Cristina VOLPE, Directrice de recherche

Au titre de personnalités étrangères :

Monsieur Iacopo CARUSOTTO, Directeur recherche
Monsieur Jean-Christophe CHARLIER, Professeur

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30-NOVEMBRE-2023

Antoine PETIT



DEC235612SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut : CNRS Mathématiques

Le Président-directeur général,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu, l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 20 novembre 2023,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil scientifique :

Monsieur Boris ADAMCZEWSKI, Directeur recherche
Monsieur Félix CHEYSSON, Chargé de recherche
Madame Anne DE BOUARD, Directrice de recherche
Monsieur Olivier DUDAS, Chargé de recherche
Madame Enrica FLORIS, Maître de conférence
Monsieur Marco GOLLA, Chargé de recherche
Madame Aline LEPOT, Chargée de recherche
Madame Sophie MORIER-GENOUD, Professeure
Madame Mathilde MOUGEOT, Professeure
Madame Simona ROTA NODARI, Professeure

Au titre de personnalités étrangères :

Monsieur Denis BONHEURE, Professeur
Monsieur Gregory SANKARAN, Professeur

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30-NOVEMBRE-2023

Antoine PETIT



DEC246654SGCN***Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique***

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la Recherche ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° 162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la Recherche scientifique et notamment son article 2.3 ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la DEC220226DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DÉCIDE

Art. 1^{er} - Monsieur Thomas HOUET, Directeur de recherche, est nommé membre du bureau de la Section 39 - « Espaces, territoires, sociétés », en remplacement de Monsieur Giovanni FUSCO, démissionnaire.

Art. 2 - L'article 1 de la décision du 08 mars 2022 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Giovanni FUSCO et Madame Anne SOURDRIL » sont remplacés par les mots Monsieur Thomas HOUET et Madame Anne SOURDRIL ».

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22-FEVRIER-2024

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



**DEC246599SGCN*****Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique***

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° 162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la Recherche scientifique et notamment son article 2.3 ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la DEC200941DR16DAJ du 27 mars 2020 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Vincent DAUBIN, Directeur de recherche, est nommée membre du bureau de la Commission interdisciplinaire 51 – « Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant », en remplacement de Madame Helene TOUZET, démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 08 mars 2022 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Demian BATTAGLIA et Madame Helene TOUZET » sont remplacés par les mots « Monsieur Demian BATTAGLIA et Monsieur Vincent DAUBIN ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15-FEVRIER-2024

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia

DEC246523SGCN***Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique***

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la Recherche ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° 162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la Recherche scientifique et notamment son article 2.3 ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la DEC220226DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DÉCIDE

Art. 1^{er} - Monsieur Antonio MONARI, Professeur, est nommé membre du bureau de la Commission interdisciplinaire 55 - « Sciences et données », en remplacement de Monsieur Cyril RUCKEBUSCH, démissionnaire.

Art. 2 - L'article 1 de la décision du 08 mars 2022 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Glenn ROE et Monsieur Cyril RUCKEBUSCH » sont remplacés par les mots Monsieur Glenn ROE et Monsieur Antonio MONARI ».

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 07-FEVRIER-2024

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



DEC235548SGCN**Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique**

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° 162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la Recherche scientifique et notamment son article 2.3 ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la DEC220226DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DÉCIDE

Art. 1^{er} - Madame Valérie BERTHE, Directrice de recherche, est nommée membre du bureau de la Section 6 - « Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations », en remplacement de Madame Maria POTOP-BUTUCARU, démissionnaire.

Art. 2 - L'article 1 de la décision du 08 mars 2022 susvisée est modifié comme suit :
Les mots « Madame Maria POTOP-BUTUCARU et Madame Helene WAESEL YNCK » sont remplacés par les mots « Madame Valérie BERTHE et Madame Helene WAESEL YNCK ».

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28-NOVEMBRE-2023

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



DEC235305SGCN***Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique***

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° 162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la Recherche scientifique et notamment son article 2.3 ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la DEC220226DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DÉCIDE

Art. 1^{er} - Monsieur Marc RENNEVILLE, Directeur de recherche, est nommé membre du bureau de la Section 35 - « Mondes modernes et contemporains », en remplacement de Monsieur Laurent HEYBERGER, démissionnaire.

Art. 2 - L'article 1 de la décision du 08 mars 2022 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Laurent HEYBERGER et Monsieur Arnaud NANTA » sont remplacés par les mots Monsieur Arnaud NANTA et Monsieur Marc RENNEVILLE ».

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11-OCTOBRE-2023

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



DEC235293SGCN**Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique**

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° 162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la Recherche scientifique et notamment son article 2.3 ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la DEC220226DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Florence MARCH, Professeure des universités, est nommée membre du bureau de la Section 35 – « Philosophie, littératures, arts », en remplacement de Madame Ariane HUDELET, démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 08 mars 2022 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Achille DAVY-RIGAUX et Madame Ariane HUDELET » sont remplacés par les mots Monsieur Achille DAVY-RIGAUX et Madame Florence MARCH ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 04-OCTOBRE-2023

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



DEC235259SGCN***Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique***

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° 162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la Recherche scientifique et notamment son article 2.3 ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la DEC220226DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Florence MARCH, Professeure des universités, est nommée membre du bureau de la Section 35 – « Philosophie, littératures, arts », en remplacement de Madame Ariane HUDELET, démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 08 mars 2022 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Achille DAVY-RIGAUX et Madame Ariane HUDELET » sont remplacés par les mots Monsieur Achille DAVY-RIGAUX et Madame Florence MARCH ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 04-OCTOBRE-2023

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



DEC235133SGCN***Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique***

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° 162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la Recherche scientifique et notamment son article 2.3 ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la DEC200941DR16DAJ du 27 mars 2020 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Claude LOVERDO, Chargée de recherche, est nommée membre du bureau de la Section 2 – « Théories physiques : méthodes, modèles et applications », en remplacement de Madame Manon MICHEL, démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 08 mars 2022 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Madame Mariana GRANA et Madame Manon MICHEL » sont remplacés par les mots « Madame Mariana GRANA et Madame Claude LOVERDO ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12-SEPTEMBRE-2023

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



DEC235111SGCN***Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique***

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° 162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la Recherche scientifique et notamment son article 2.3 ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la DEC220226DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DÉCIDE

Art. 1^{er} - Madame Katia GRENIER, Directrice de recherche, est nommée membre du bureau de la Section 8 - « Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique », en remplacement de Madame Evelyne MARTIN, démissionnaire.

Art. 2 - L'article 1 de la décision du 08 mars 2022 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Madame Evelyne MARTIN et Madame Sylvie RENAUD » sont remplacés par les mots « Madame Katia GRENIER et Madame Sylvie RENAUD ».

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 07-SEPTEMBRE-2023

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



DEC234638SGCN***Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique***

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° 162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la Recherche scientifique et notamment son article 2.3 ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la DEC220226DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Yves DELOYE, Professeur des universités, est nommé membre du bureau de la Section 40 – « Politique, pouvoir, organisation », en remplacement de Monsieur Mathieu HAUCHECORNE, démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 08 mars 2022 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Mathieu HAUCHECORNE et Madame Isabelle SOMMIER » sont remplacés par les mots « Monsieur Yves DELOYE et Madame Isabelle SOMMIER ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22-JUIN-2023

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



DEC234735SGCN***Décision modifiant la décision DEC221108SGCN relative à la nomination des membres du bureau des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique***

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° 162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la Recherche scientifique et notamment son article 2.3 ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la DEC220226DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DÉCIDE

Art. 1^{er} - Madame Evelyne MARTIN, Directrice de recherche, est nommée membre du bureau de la Section 8 - « Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique », en remplacement de Madame Marie-Paule BESLAND, démissionnaire.

Art. 2 - L'article 1 de la décision du 08 mars 2022 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Mathieu HAUCHECORNE et Madame Isabelle SOMMIER » sont remplacés par les mots « Monsieur Yves DELOYE et Madame Isabelle SOMMIER ».

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 06-JUILLET-2023

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



DEC234774SGCN

Décision portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, et notamment son article 27 ;

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu, le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu, le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le plan d'action annexé au protocole d'accord 2020-2023 pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées signé par le président directeur général le 15 janvier 2021,

DECIDE :

Article 1^{er} - Conformément à la procédure mise en place par le CNRS pour l'application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, il est créé une commission d'interclassement pour la campagne de recrutement de chercheurs par voie contractuelle au titre de l'année 2023.

Article 2. - Cette commission est présidée par M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des Présidents du Comité National.

Article 3. - Outre son Président, cette commission se compose comme suit :

- M. Jean-Louis BARRAT, président de la Section 05 ;
- M. Stéphane COLLIN, membre de la Section 08 ;
- M. David DEAN, président de la Section 02 ;
- M. Christophe DOUADY, président de la Section 29
- M. Mathieu GISSOT, membre de la Section 27 ;
- Mme Piera GHIA, présidente de la section 01 ;
- M. Yves GRANDVALET, président de la CID 55 ;
- M. Vincent HIRTZEL, membre de la Section 38 ;



- M. Frédéric HURLET, président de la Section 32 ;
- Mme Claire MANEN, présidente de la Section 31 ;
- M. Serge PINTO, président de la Section 34 ;
- M. Pierre SENELLART, président de la Section 06 ;
- Mme. Tania REGIMBAU, membre de la Section 17 ;

Article 4. - Cette commission examine les rapports scientifiques transmis par les commissions de sélection ad hoc qui ont auditionné les candidats présentés. Elle établit une proposition de liste principale de candidats susceptibles de se voir proposer un contrat à durée déterminée, pris en application de l'article 27 de la loi susvisée. Cette liste est soumise à la direction du centre. Une liste complémentaire de candidats classés par ordre de mérite peut être proposée.

Article 5. - La décision DEC221999SGCN du 26 juillet 2022 portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle est abrogée.

Article 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 09-AOÛT-2023

Antoine Petit



DEC246843DRH

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2024 dans les unités relevant des ressources communes

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n°CIR30001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n°DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2024, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions et astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant des ressources communes sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant des ressources communes susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2024 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision retire et remplace, à compter du 1er janvier 2024, la décision n°DEC234588DRH du 11 juillet 2023 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités relevant des ressources communes.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au Bulletin officiel du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant des ressources communes listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le **18 MARS 2024**

Le directeur général délégué aux ressources
Christophe COUDROY



CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

ANNEXE 1

Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant des ressources communes

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les weekends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Situations administratives exceptionnelles	Toutes activités liées à des événements prévisibles emportant obligatoirement un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.

ANNEXE 2

**Unités relevant des ressources communes susceptibles d'être concernées
par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière
et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2024**

Situations d'emplois/Activités	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	DR04	MOY400	Délégation Île-de-France Gif-sur-Yvette	M. Benoît FORET
	DR11	MOY1100	Délégation Alpes	Mme Marjorie FRAISSE
	DR13	MOY1300	Délégation Occitanie Est	M. Jérôme VITRE
	DR14	MOY1678	Direction des systèmes d'information	M. Philippe BENEZETH
	DR16	MOY1600	Délégation Paris Normandie	Mme Isabelle LONGIN
	DR16	MOY1666	Direction de la communication (DIRCOM)	M. Jérôme GUILBERT
	DR7	UAR3668	Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD)	Mme Nathalie FARGIER
	DR11	UAR 2966	Unité de logistique internationale – Services et soutien aux expériences (ULISSE)	Mme Laure NICOLAS
	DR07	UAR3602	Persée	Mme Gabrielle RICHARD
	DR14	MOY1400	Délégation Occitanie Ouest	M. Jocelyn MERE
	DR16	UAR2927	Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale	M. Laurent WEINHARD
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	DR04	MOY400	Délégation Île-de-France Gif-sur-Yvette	M. Benoît FORET
	DR05	MOY500	Délégation Île-de-France Meudon	Mme Catherine LARROCHE
	DR10	MOY1000	Délégation Alsace	M. Géraud DELORME
	DR11	MOY1100	Délégation Alpes	Mme Marjorie FRAISSE
	DR11	UAR 2966	Unité de logistique internationale – Services et soutien aux expériences (ULISSE)	Mme Laure NICOLAS
	DR12	MOY1200	Délégation Provence et Corse	Mme Aurélie PHILIPPE
	DR13	MOY1300	Délégation Occitanie Est	M. Jérôme VITRE
	DR14	MOY1678	Direction des systèmes d'information	M. Philippe BENEZETH

	DR16	MOY1600	Délégation Paris Normandie	Mme Isabelle LONGIN
	DR20	MOY2000	Délégation Côte d'Azur	M. Sylvain DI GIORGIO
Situations administratives exceptionnelles	DR04	MOY400	Délégation Île-de-France Gif-sur-Yvette (service communication)	M. Benoît FORET
	DR05	MOY1632	Direction des ressources humaines (service central des concours)	M.Eric LANCIAUX
	DR07	MOY700	Délégation Rhône Auvergne (service communication et service des ressources humaines)	M. Laurent BARBIERI
	DR12	MOY1200	Délégation Provence et Corse (service communication)	Mme Aurélie PHILIPPE
	DR16	MOY1613	Secrétariat général du comité national de la recherche scientifique	Mme Francesca GRASSIA
	DR16	MOY1647	Direction de la sûreté (déclarations de vol de drones)	M. Hervé BERTRAND
	DR05	MOY500	Délégation Île-de-France Meudon (service communication et service technique et logistique)	Mme Catherine LARROCHE
	DR16	MOY1601	Présidence du CNRS (chauffeur)	M. Antoine PETIT
	DR14	MOY1400	Délégation Occitanie Ouest (service communication)	M. Jocelyn MERE
	DR11	MOY1100	Délégation Alpes (service communication)	Mme Marjorie FRAISSE

DEC246618DAJ

Décision portant nomination de Mme Sophie Guillaume aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Chimie

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 portant lignes directrices de gestion du CNRS relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC234783DRH du 25 septembre 2023 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montant de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie (INC),

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} mars 2024, Mme Sophie Guillaume, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'Institut de Chimie en charge du portefeuille 4C « matériaux, polymères et matière molle », en remplacement de M. Alexandre Legris.

La quotité de temps de travail consacrée à ces fonctions est de 80% d'un temps plein.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 mars 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC246643DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Bodereau aux fonctions de directrice déléguée adjointe aux achats et à l'innovation

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} mars 2024, Mme Hélène Bodereau, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions de directrice déléguée adjointe aux achats et à l'innovation, responsable du pôle « achats nationaux », en remplacement de M. Jérémie Bakkalian, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 mars 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC246625DAJ

Décision portant nomination de M. Fabien Palmero, référent mobilités du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du Premier Ministre du 13 novembre 2020 relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'Etat ;

Vu la décision DEC234447DAJ du 26 mai 2023 portant nomination de M. Fabien Palmero aux fonctions de directeur adjoint de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} mars 2024, M. Fabien Palmero, directeur adjoint de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, est nommé référent mobilités du CNRS.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 mars 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC246591INSHS

Décision portant nomination de Mmes Aude Béliard et Myriam Winance, directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8211 intitulée Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société (CERMES 3)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC235784DGDS en date du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n° 8211 intitulée Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société (CERMES 3) et nommant Mme Catherine Bourgain, directrice de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1er

À compter du 1^{er} mars 2024, Mme Aude Béliard, maîtresse de conférences à l'Université Paris Cité et Mme Myriam Winance, chargée de recherche à l'INSERM, sont nommées directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

12 MARS 2024

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC235464DR02

Décision portant désignation de Mme Sophie Richon aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR144 intitulée Biologie cellulaire et cancer

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122842DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC190133DGDS en date du 07/03/2019 portant renouvellement de l'unité UMR144 intitulée Biologie cellulaire et cancer dont le directeur est M. Franck Perez ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources scellées, non scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules délivré à Mme Sophie Richon le 20/10/2023 par l'Apave ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 04/04/2023 ;

Vu la consultation du CSE du Centre de Recherche de l'Institut Curie en date du 07/11/2023 ;

DÉCIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Sophie Richon, assistant ingénieur, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR144 intitulée Biologie cellulaire et cancer, à compter du 16/11/2023 jusqu'au 06/10/2028, date d'expiration du certificat initial.

Article 2 : Missions¹

Mme Sophie Richon exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Publication

La présente cécision sera publiée au Bulletin officiel d.) CNRS.

Fait à Paris, le 16/11/2023



Visa du directeur d.) Centre de Recherche de l'Institut Curie
Alain Puisieux

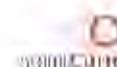
Le directeur d'unité
Franck Perez

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Franck Perez'.

Franck PEREZ
Directeur
UMR 144 - Biologie Cellulaire et Cancer
Institut Curie - CNRS

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe Giraud

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christophe Giraud'.



DEC235625DR02

Décision portant nomination de Mme **Bénédicté Leveillé-Nizerolle** aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR3215 Génétique et biologie du développement (UGBD)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-893 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2016 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DA.I du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DA.I du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC190133DGDS du 07/03/2019 portant renouvellement de l'unité UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement dont le directeur est monsieur Pierre Léopold ;

Vu l'avis de l'unité en date du 20/10/2022 ;

Considérant que Mme Bénédicté Leveillé-Nizerolle a suivi la formation initiale assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Gif s/Yvette du 16/10/2023 au 18/10/2023 et du 21/11/2023 au 23/11/2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Bénédicté Leveillé-Nizerolle, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR3215, intitulée Génétique et biologie du développement, à compter du 24/11/2023.

Mme Bénédicté Leveillé-Nizerolle exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.1.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Bénédicté Leveillé-Nizerolle, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/12/2023.

Le directeur de l'unité
Pierre Léopold

Le délégué régional pour la
transcription France CNRS
Visa du délégué régional Centre
Christophe Girard
CHRISTOPHE GIRAUD

Visa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Alain Puistieux





DEC235700DR02

Décision portant fin de fonction de Mme Carine Vias aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie (PCC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-893 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110516DAJ du 5 avril 2011 concernant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC181898DGD5 en date du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité UMR168 ;

Vu la décision DEC193030INC en date du 19/12/2019 nommant M. Pascal Hersen, directeur de l'unité UMR168 ;

Vu la décision DEC234744DR02 en date du 15/07/2023 nommant Mme Carine Vias, aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 02/02/2023 ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Carine Vias, au sein de l'unité UMR168, intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie, à compter du 01/01/2024.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/12/2023

Le délégué régional pour
circoscription Paris-Centre

Christophe GIRAUD

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe Giraud

Le directeur de l'unité
Pascal Hersen





DEC235757DR02

Décision portant désignation de M. Cyrille Bazin aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques (LISE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 8 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122642DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21/12/2018 nommant M. Hubert Perrot, directeur de l'unité UMR8235 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources scellées incluant les appareils en contenant, les appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et les accélérateurs de particules délivré à M. Cyrille Bazin le 15/11/2023 par la Cerap ;

Vu la consultation du F4SCT de la délégation Paris-Centre du CNRS en date du 13/12/2023 ;

DÉCIDE :

Article 1er : Désignation

M. Cyrille Bazin, ingénieur d'études, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques, jusqu'au 21/03/2029, date d'expiration de son certificat.

Article 2 : Missions¹

M. Cyrille Bazin exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-18 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21/12/2023

Le directeur d'unité
Hubert Perrat



Laboratoire Interfaces et
Systèmes Electrochimiques
UMR 8235 CNRS-SU
Sorbonne Université
4, Place Jussieu - CASE 133
Tour 1314 - 2^{ème} étage
75252 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01.44.27.41.53

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier



Pour le Doyen et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
Faculté des Sciences et Ingénierie
Catherine ROCQUINGHEN

Visa du délégué régional du CNRS

Christophe Giraud, délégué régional pour la
région Paris-Centre



Christophe GIRAUD



DEC234913DR02

Décision portant désignation de M. Nicolas Pietrancosta aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris Seine

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC202229INC en date du 06/01/2021 nommant M. Olivier Lequin, directeur de l'unité UMR7203 ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21/12/2018 nommant M. Hervé Chneiweiss, directeur de l'unité UMR8246 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources scellées et sources non scellées, générateurs de rayons X et accélérateurs de particules délivré à M. Nicolas Pietrancosta le 25/07/2023 par l'Apave ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8246 consulté de façon exceptionnelle du 24/07/2023 au 27/07/2023 ;

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Nicolas Pietrancosta, chercheur, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine, jusqu'au 13/12/2029, date d'expiration de son certificat.

Article 2 : Missions¹

M. Nicolas Pietrancosta exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R 1333-19 du code de la santé publique.

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Publication

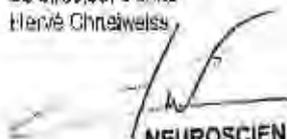
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 03/06/2023

Le directeur d'unité
Olivier Lequin



Le directeur d'unité
Hervé Chneiweiss



NEUROSCIENCES PARIS SEINE - IBPS

Directeur : Dr Hervé CHNEIWEISS
UPMC UM 119 - CNRS UMR 8245 - INSERM U 1130
Bâtiment A - 3^e étage - Porte 336 - (Case courrier 02)
7 Quai St Bernard - 75252 PARIS CEDEX 05
Tel : 01 44 27 82 94 - Fax : 01 44 27 25 08

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régner

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale
Faculté des Sciences et Ingénierie
Raphaëlle POINTEAU



Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional pour la
région Paris-Centre

Christophe GIRAUD





DEC235630DR02

Décision portant nomination de M. Cyril Bourcier-Kadi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche (IMJ-PRG)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC181896DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche dont le directeur est M. Olivier Biquard ;

Vu l'avis du conseil d'unité en date du 19/10/2023 ;

Considérant que M. Cyril Bourcier-Kadi a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Gif s/Yvette du 16/10/2023 au 18/10/2023 et du 21/11/2023 au 23/11/2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Cyril Bourcier-Kadi, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7586, intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche, à compter du 24/11/2023.

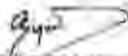
M. Cyril Bourcier-Kadi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cyril Bourcier-Kadi, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

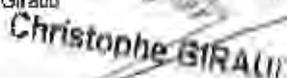
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/12/2023

Le directeur de l'unité
Olivier Biquard


Olivier Biquard, directeur
de l'unité UMR7586 Institut de
mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche

Le délégué régional pour
circonscription Paris-Cat
Visa du délégué régional du CNRS
Christophe Giraud


Christophe GIRAUD

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier


Pour le Doyen et en l'absence
La Directrice Adjointe
Faculté des Sciences et Ingénierie
Catherine HOCQUINCIE



DEC246645INEE

Décision portant nomination de M. Fabien Pifféri aux fonctions de directeur par intérim de **l'unité mixte** de recherche n°7179 intitulée « Mécanismes Adaptatifs et Evolution (MECADEV) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de **l'unité** mixte de recherche n°7179 intitulée « Mécanismes Adaptatifs et Evolution (MECADEV) » et nommant Mme Fabienne Aujard, directrice de cette unité ;

Vu **l'accord des partenaires tutelles principales** ;

Vu **l'avis du conseil de laboratoire** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} mars 2024, M. Fabien Pifféri, Directeur de Recherche CNRS, est nommé directeur par intérim **de l'unité mixte** de recherche susvisée **jusqu'au** 31 décembre 2024, en remplacement de Mme Fabienne Aujard, **appelée à d'autres fonctions**.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **19 mars 2024**

Le président – directeur général
Antoine Petit





DEC235628DR02

Décision portant nomination de Mme Christine Gaillet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR3666 Chimie et Biologie de la Cellule (CBC)

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité UMR3666 intitulée Chimie et Biologie de la Cellule dont le directeur est monsieur Ludger Johannes

Vu l'avis de l'unité en date du 22/02/2019 ;

Considérant que Mme Christine Gaillet a suivi la formation initiale assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Gif s/Yvette du 16/10/2023 au 18/10/2023 et du 21/11/2023 au 23/11/2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christine Gaillet, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR3666, intitulée Chimie et Biologie de la Cellule, à compter du 24/11/2023.

Mme Christine Gaillet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christine Gaillet, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/01/2024

Le directeur de l'unité
Ludger Johannes

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional pour

la région Paris-Centre

Christophe GIRAULT

Visa du directeur de l'Unité de Recherche de l'Institut Curie

Alain Puisieux



DEC246130DR02

Décision portant nomination de M. Olivier Andrieu aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant prorogation de l'unité mixte n°8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS et nommant M. Jean-Marc Berroir en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03/07/2023 ;

Considérant que M. Olivier Andrieu a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS et par l'École normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 (6jours) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Olivier Andrieu, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS à compter du 16/03/2023.

M. Olivier Andrieu exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier Andrieu est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/01/2024

Le directeur de l'unité de l'UMR8023
Jean-Marc Berroir


JEAN-MARC BERROIR
DIRECTEUR
LABORATOIRE DE PHYSIQUE
DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Visa du directeur de l'École normale supérieure
Frédéric Worms



Visa du délégué régional du CNRS
Christophe Giraud
Le délégué régional pour la
conservation Paris-Centr

CHRISTOPHE GIRAUD

DEC246501INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Camille Roth, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC235784DGDS en date du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS) et nommant M. Jean- Pierre Nadal, directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord de la tutelle principale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Pierre Nadal, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite et de Mme Amandine Aftalion, directrice adjointe, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} mars 2024.

II. A compter de cette même date, M. Camille Roth, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

14 MARS 2024


Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC246545DR02

Décision portant nomination de Mme Carole Gruszczynski aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine (NPS)

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine et nommant M. Hervé Chneiweiss en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 02/10/2023 ;

Considérant que Mme Carole Gruszczynski a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 13/04/2010 au 06/05/2010 (37,5 heures) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Carole Gruszczynski, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine à compter du 06/02/2024.

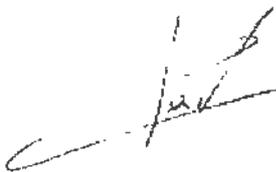
Mme Carole Gruszczynski exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Carole Gruszczynski est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/02/2024

Le directeur de l'unité de l'UMR8246
Hervé Chneiweiss



Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier

Le délégué régional pour la
circonscription Paris-Centre

Christophe GIRAUD
Visa du délégué régional
Christophe Giraud

Pour le Doyen et par délégation
La conseillère de Prévention
Faculté des Sciences et Ingénierie
Sarah CHIMBAULT



DEC246789DR04

Décision portant nomination de M. Frédéric DESPREZ aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay, dont le directeur est M. Martin CRESPI ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

À compter du 08/03/2024, M. Frédéric DESPREZ, IEHC, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay, en remplacement de M. Paul BOHARD.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orsay, le 8 mars 2024

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Martin CRESPI

DEC235640INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Bérénice Bellina aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8068 intitulée Technologie et Ethnologie des Mondes Préhistoriques (TEMPS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS en date du 20 décembre 2021 portant création de l'unité mixte de recherche n°8068 intitulée Technologie et Ethnologie des Mondes Préhistoriques (TEMPS) et nommant Mme Marianne Christensen directrice de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Pierre Allard, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2024.

II. A compter de cette même date, Mme Bérénice Bellina directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2024

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC246692DR05

Décision portant nomination de M^{me} Larissa DE KOCHKO aux fonctions de responsable du service des ressources humaines par intérim de la délégation régionale Ile-de-France Meudon

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC220188DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M^{me} Catherine Larroche, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} mars 2024, M^{me} Larissa DE KOCHKO, ingénieur d'études, est nommée responsable du service des ressources humaines par intérim de la délégation régionale Ile-de-France Meudon, en remplacement de Mme Nathalie Royer.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 février 2024

Pour le président-directeur général et
par délégation,
La déléguée régionale
Catherine Larroche

DEC245884INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Christophe Parisse aux fonctions de directeur et de M. Sylvain Kahane aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MODYCO).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7114 intitulée Modèles, dynamiques, corpus (MODYCO) et nomination de M. Frédéric Isel aux fonctions de directeur et Mme Florence Villoing aux fonctions de directrice adjointe de cette unité mixte de recherche ;

Vu la décision DEC234739DGDS en date du 11 juillet 2023 portant nomination de Mme Béatrice Godart-Wendling aux fonctions de directrice adjointe ;

Vu l'accord de la tutelle principale ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire en date du 4 juillet 2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Frédéric Isel, directeur et de Mme Béatrice Godart-Wendling, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 7114 intitulée « Modèles, Dynamiques, Corpus - MODYCO », démissionnaires, à compter du 1er janvier 2024.

II. À compter de cette même date, M. Christophe Parisse, Chargé de recherche à l'INSERM et M. Sylvain Kahane, Professeur à l'Université Paris Nanterre, sont respectivement nommés directeur par intérim et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 juillet 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 février 2024

Le président - directeur général

Antoine Petit



DEC246743DR06

Décision portant nomination de Mme Delphine Badian aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

- Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;
- Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;
- Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;
- Vu** la décision n° DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon dont le directeur est Hervé Marchal ;
- Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;
- Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;
- Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu** le certificat de formation initiale d'assistante de prévention organisée du 05 au 07 avril et du 24 au 26 mai 2005 par le CNRS et suivie par Mme Delphine Badian ;
- Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2024, M^{me} Delphine Badian, Assistant Ingénieur, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UAR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon.

M^{me} Delphine Badian exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Delphine Badian est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 05 mars 2024

Le directeur de l'unité UAR3516

Hervé Marchal

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du président de l'université de Bourgogne

Edwige Helmer-Laurent

Vincent Thomas

DEC246738DR06

Décision portant nomination de M. Quentin Bonnin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne dont le directeur est Jean-Cyrille Hierso ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le certificat de formation initiale d'assistant de prévention organisée les 9, 10, 12 et 13 mars 2020, les 18 juin et 22 septembre 2021 par l'université de Bourgogne et du 16 au 18 novembre 2021 par le CNRS et suivie par M. Quentin Bonnin ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2024, M. Quentin Bonnin, Ingénieur de Recherche, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne.

M. Quentin Bonnin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Quentin Bonnin est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 05 mars 2024

Le directeur de l'unité UMR6302

Jean-Cyrille Hierso

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du président de l'université de Bourgogne

Edwige Helmer-Laurent

Vincent Thomas

DEC246730DR06

Décision portant nomination de Mme Auriane Mandrelli aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'Etude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'Etude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux dont le directeur est Hamid Zahrouni ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le certificat de formation initiale d'assistante de prévention organisée du 03 février 2004 au 11 mars 2004 par le CNRS et l'université de Lorraine et suivie par Mme Auriane Mandrelli ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2024, M^{me} Auriane Mandrelli, Technicienne, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'Etude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux.

M^{me} Auriane Mandrelli exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Auriane Mandrelli est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 05 mars 2024

Le directeur de l'unité UMR7239

Hamid Zahrouni

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Edwige Helmer-Laurent

Visa de la présidente de l'université de Lorraine

Hélène Boulanger

DEC246744DR06

Décision portant nomination de M. Jérôme Valance aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et modéliser pour aménager**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et modéliser pour aménager dont le directeur est Samuel Carpentier Postel ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le certificat de formation initiale d'assistant de prévention organisée du 20 au 22 mai et du 3 au 5 juin 2008 par le CNRS et suivie par M. Jérôme Valance;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2024, M. Jérôme Valance, Assistant Ingénieur, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et modéliser pour aménager.

M. Jérôme Valance exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jérôme Valance est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 05 mars 2024

Le directeur de l'unité UMR6049

Samuel Carpentier Postel

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa de la présidente de l'université de Franche-Comté

Edwige Helmer-Laurent

Macha Woronoff

DEC246805DR06

Décision portant nomination de Mme Mathilde Achard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

- Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;
- Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;
- Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;
- Vu** la décision n° DEC235777DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire dont le directeur est Jean-Luc Six ;
- Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;
- Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;
- Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu** le certificat de formation initiale d'assistante de prévention organisée les 7, 13 et 14 octobre 2020, les 16 et 17 novembre 2020 et le 8 décembre 2020 par l'université de Lorraine à laquelle a participé Mathilde Achard ;
- Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2024, M^{me} Mathilde Achard, Technicienne, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire.

M^{me} Mathilde Achard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Mathilde Achard est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 12 mars 2024

Le directeur de l'unité UMR7375

Jean-Luc Six

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Edwige Helmer-Laurent

Visa du président de l'université de Lorraine

Hélène Boulanger

DEC246739DR06

Décision portant nomination de M. Didier Poinot aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

- Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;
- Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;
- Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;
- Vu** la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne dont le directeur est Jean-Cyrille Hierso ;
- Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;
- Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;
- Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu** le certificat de formation initiale d'assistant de prévention organisée du 13 au 15 novembre 2001 et du 04 au 06 décembre 2001 par le CNRS et suivie par M. Didier Poinot ;
- Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2024, M. Didier Poinot, Ingénieur d'Etude, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne.

M. Didier Poinot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Didier Poinot est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 05 mars 2024

Le directeur de l'unité UMR6302

Jean-Cyrille Hierso

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Edwige Helmer-Laurent

Visa du président de l'université de Bourgogne

Vincent Thomas

DEC246449DR07

Décision portant nomination de **M. Abderrhazag GUERCHOUCHE** aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5283 intitulée « Centre Max WEBER ».

LA DIRECTRICE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision **DEC235457INSHS** en date du **01 / 01 / 2024** nommant **Mme Isabelle MALLON**, directrice de l'UMR5283 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité [ou remplacer par l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)] en date du __ / __ / __;

Considérant que **M. Abderrhazag GUERCHOUCHE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 12 et 13 janvier 2021 et les 18 et 19 janvier 2021** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Abderrhazag GUERCHOUCHE**, *assistant ingénieur*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5283 intitulée « Centre Max WEBER », à compter du **01/01/2024**.

M. Abderrhazag GUERCHOUCHE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Abderrhazag GUERCHOUCHE**, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait àLyon....., le 12/2/2024

La directrice de l'unité
Isabelle MALLON

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER



CNRS

Délégation Rhône Auvergne

2 avenue Albert Einstein – BP61335 – 69609 Villeurbanne cedex

DEC246452DR07

Décision portant nomination de M. Philippe BILLOUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5307 intitulée « Laboratoire Georges Friedel ».

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235722INSIS en date du 01 / 01 / 2024 nommant M. Guillaume KERMOUCHE, directeur de l'UMR5307 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité [ou remplacer par l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)] en date du 15 / 05 / 2023;

Considérant que M. Philippe BILLOUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 16, 17 et 30 mars et le 15 mai 2023 par l'Université Jean-Moulin Lyon 3** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Philippe BILLOUX, *ingénieur d'études*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5307 intitulée « Laboratoire Georges Friedel », à compter du **01/01/2024**.

M. Philippe BILLOUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe BILLOUX, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Etienne., le 12/02/2024

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIER


Aurélie DE SOUSA
Déléguée régionale adjointe
CNRS DR7 Rhône Auvergne

Le directeur de l'unité
Guillaume KERMOUCHE



Visa du directeur de l'École des Mines de St Étienne
Jacques FAYOLLE

**CNRS**

Délégation Rhône Auvergne

2 avenue Albert Einstein – BP61335 – 69609 Villeurbanne cedex

DEC246456DR07

Décision portant désignation de M. Frédéric DAPPOZZE aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 01/01/2021 nommant Mme Catherine PINEL-HENRYON, directrice de l'UMR5256 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules » délivré à M. Frédéric DAPPOZZE le 27/11/2023 par l'Apave ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire [ou remplacer par l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)] en date du 15/02/2024.

DECIDE :**Article 1er : Désignation**

M. Frédéric DAPPOZZE, ingénieur d'études, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon », à compter du 21/03/2024 jusqu'au 20/03/2029.

Article 2 : Missions¹

M. Frédéric DAPPOZZE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à LYON, le 15/02/24

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Aurélien DE SOUSA
Déléguée régionale adjointe
CNRS DR7 Rhône Auvergne

La directrice d'unité
Catherine PINEL-HENRYON

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs. Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC234761DR08**Décision portant renouvellement de la nomination de M. Sébastien BOUILLON aux fonctions de chargé de mission****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC222144DR08 en date du 26 août 2022 portant nomination de M. Sébastien BOUILLON aux fonctions de chargé de mission

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Sébastien Bouillon, Ingénieur d'études hors classe, responsable du service de radioprotection de l'unité Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation (CEMHTI - UPR3079), est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes (DR08), du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Sa mission a pour objet de conseiller à la définition de la politique en matière de radioprotection et de la mettre en œuvre.

Pour l'exercice de cette mission, M. Sébastien Bouillon demeure affecté à l'unité UPR3079 Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation (CEMHTI) sis 1D av Recherche Scientifique - CS 90055 - 45071 ORLEANS Cedex 2.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, M. Sébastien Bouillon percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 novembre 2023



Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC246172DR08

Décision portant fin de fonction de M. David CHOUTEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN.

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS en date du 22/12/2024 nommant M. Franck LEVASSORT, directeur de l'unité l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN.

Vu la décision DEC192077DR08 en date du 30/09/2019 nommant M. David CHOUTEAU, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 20/06/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. David CHOUTEAU, au sein de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN, à compter du 31/12/2023.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 18 janvier 2024

Le directeur de l'unité
M. Franck LEVASSORT

Visa du Président de l'Université de Tours
M. Arnaud GIACOMETTI

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246184DR08

Décision portant nomination de Mme Corinne SCHEID aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de recherche UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés » - CITERES.

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés » - CITERES dont M. Samuel LETURCO est nommé Directeur d'unité ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire en date du 12/01/2024 ;

Considérant que Mme Corinne SCHEID a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université François Rabelais de Tours, du 28 juin au 07 juillet 2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Corinne SCHEID, assistante d'ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés » - CITERES, à compter du 01/01/2024 ;

Mme Corinne SCHEID exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Corinne SCHEID, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 22/01/2024

Le directeur de l'unité
M. Samuel LETURCO

Visa du Président de l'université de Tours
M. Arnaud GIACOMETTI

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246189DR08

Décision portant nomination de Mme Clémence AGRAPART aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E.

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la Recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS en date du 22/12/2023 portant renouvellement de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, dont M. Valéry CATOIRE est nommé directeur d'unité ;

Vu la consultation de l'unité en date du 19/01/2024 ;

Considérant que Mme Clémence AGRAPART a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation CNRS-DR07 du 23 mars au 13 avril 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Clémence AGRAPART, Ingénieure de Recherches, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, à compter du 01/01/2024.

Mme Clémence AGRAPART exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Clémence AGRAPART, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 23/01/2024

Le directeur de l'unité
M. Valéry CATOIRE

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246190DR08

Décision portant nomination de M. Stéphane CHEVRIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E.

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la Recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS en date du 22/12/2023 portant renouvellement de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, dont M. Valéry CATOIRE est nommé directeur d'unité ;

Vu la consultation de l'unité en date du 19/01/2024 ;

Considérant que M. Stéphane CHEVRIER a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation CNRS-DR08 du 24 novembre 2014 au 04 mars 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Stéphane CHEVRIER, Ingénieure d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, à compter du 01/01/2024.

M. Stéphane CHEVRIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Stéphane CHEVRIER, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 23/01/2024

Le directeur de l'unité
M. Valéry CATOIRE

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246193DR08

Décision portant nomination de Mme Marie GAUCHER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7013 intitulée « Institut Denis Poisson » - IDP.

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la Recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS en date du 22/12/2023 portant renouvellement de UMR7013 intitulée « Institut Denis Poisson » - IDP, dont M. Cédric LECOUEY est nommé directeur d'unité ;

Vu la consultation de l'unité en date du 12/01/2024 ;

Considérant que Mme Marie GAUCHER a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le Service Mutualisé d'Ile-de-France du 10 au 12 octobre et du 15 au 17 novembre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie GAUCHER, Ingénieure d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7013 intitulée « Institut Denis Poisson » - IDP, à compter du 02/03/2023.

Mme Marie GAUCHER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie GAUCHER, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 25/01/2024

Le directeur de l'unité
M. Cédric LECOUEY

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246219DR08

Décision portant nomination de Mme Corinne DELHAYE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI.

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS en date du 22/12/2023 portant renouvellement de l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI et nommant M. Eric ROBERT directeur de l'unité ;

Vu la consultation de l'unité en date du 11/01/2024;

Considérant que Mme Corinne DELHAYE a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par CERFOS du 14 juin au 2 juillet 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Corinne DELHAYE, assistante d'ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI, à compter du 01/01/2024.

Mme Corinne DELHAYE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Corinne DELHAYE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22/01/2024

Le directeur de l'unité
M. Eric ROBERT

Visa du président de l'université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246222DR08

Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO et de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » - OSUC.

LA DIRECTRICE ET LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS en date du 22/12/2023 nommant Mme Caroline MARTEL, directrice de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO ;

Vu la décision n° DEC235782DGDS en date du 22/12/2023 nommant M. Christophe TOURNASSAT directeur de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » - OSUC ;

Vu la consultation de l'unité UMR7327 en date du 11/01/2024 ;

Vu la consultation de l'unité UMS3116 en date du 12/01/2024 ;

Considérant que Mme Marielle HATTON a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée la délégation Centre limousin Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008.

Considérant que les deux unités, dont les activités n'impliquent pas de risques spécifiques, sont localisées dans le même bâtiment.

DECIDENT :

Article 1^{er} : Mme Marielle HATTON, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO et de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » - OSUC, à compter du 01/01/2024.

Mme Marielle HATTON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention partagée, Mme Marielle HATTON, est placée sous l'autorité de la directrice de l'unité UMR7327 (il s'agit de l'unité dans laquelle l'AP nommé est affecté en tant qu'agent).

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à, le

La directrice de l'unité UMR7327
Mme Caroline MARTEL

Le directeur de l'unité UMS3116
M. Christophe TOURNASSAT

Visa du Président de l'université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa de la Présidente du BRGM
Mme Catherine LAGNEAU

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246022DR08

Décision portant nomination de Mme Marie-Veronique DEMATTEI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC.

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la Recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS en date du 22/12/2023 portant renouvellement de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC, dont le directeur est M. Matthieu KELLER ;

Vu l'avis du conseil de service en date du 18/01/2024 ;

Considérant que Mme Marie-Veronique DEMATTEI a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université François Rabelais, du 28 juin au 7 juillet 2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Veronique DEMATTEI, Ingénieure de Recherches, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC, à compter du 01/12/2023.

Mme Marie-Veronique DEMATTEI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Veronique DEMATTEI, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nouzilly, le 22/01/2024

Le directeur de l'unité
M. Matthieu KELLER

Visa du Président de l'Université de Tours
M. Arnaud GIACOMETTI

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC245976DR08

Décision portant nomination de M. Eric BOURHIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN dont M. Ludovic HAMON est nommé Directeur d'unité par Intérim ;

Vu l'avis du conseil de l'unité du 07/09/2020 ;

Considérant que M. Eric BOURHIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par CERFOS à Caen du 15 au 17 septembre 2020 et à Orléans du 29 septembre au 1^{er} octobre 2020.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Eric BOURHIS, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN, à compter du 01/01/2022

M. Eric BOURHIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric BOURHIS, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 janvier 2024

Le Directeur d'unité par intérim
Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Eric BLOND

DEC245975DR08

Décision portant désignation de M Louis HENNET aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité mixte de recherche UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN.

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN dont M. Ludovic HAMON est nommé Directeur d'unité par Intérim ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « *sources radioactives scellées (incluant les appareils en contenant, les appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et les accélérateurs de particules)* » délivré à M Louis HENNET le 29/10/2021 par CERAP PREVENTION ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 10/01/2022.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Louis HENNET, Ingénieur de Recherche, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN, à compter du 29/10/2021 pour une durée de 5 ans.

Article 3 : Missions

M. Louis HENNET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 janvier 2024

Le Directeur d'unité par intérim
Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

Vis du Président de l'université d'Orléans
M. Eric BLOND

DEC246477DR08

Décision portant nomination de Mme Hyacinthe BELLIOU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR.

LA DIRECTRICE,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS en date du 22/12/2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR et nommant Mme Elena PIERAZZO directrice de l'unité ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 08/12/2022 ;

Considérant que Mme Hyacinthe BELLIOU a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'IFSeM à Meudon, les 15, 16 et 17 novembre 2017 et 13, 14, et 15 décembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Hyacinthe BELLIOU, Ingénieure d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR, à compter du 05/05/2022 ;

Mme Hyacinthe BELLIOU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hyacinthe BELLIOU, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 1^{er} février 2024

La directrice de l'unité
Mme Elena PIERAZZO

Visa du Président de l'Université de Tours
M. Arnaud GIACOMETTI

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246235DR08

Décision portant désignation de Mme Véronique DAELE aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235776DGDS en date du 22/12/2024 portant renouvellement de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE et nommant Mme Nabihha CHAUMEIX, directrice de l'unité ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie avec l'option « *sources radioactives scellées – incluant les appareils en contenant, les appareils électriques émettant des rayons X et les accélérateurs de particules* » délivré à Mme Véronique DAELE le 11 mars 2021 par IMOGERE Université de Caen ;

Vu la consultation de l'unité en date du 11/01/2024.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Véronique DAELE, Chargée de Recherches, est désignée) conseillère en radioprotection au sein de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE, à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/05/2025.

Article 2 : Missions

Mme Véronique DAELE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2024

La directrice d'unité
Mme Nabihha CHAUMEIX

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246236DR08

Décision portant nomination de M. Benoît GROSSELIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE.

LA DIRECTRICE,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235776DGDS en date du 22/12/2024 portant renouvellement de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE et nommant Mme Nabiha CHAUMEIX, directrice de l'unité ;

Vu la consultation de l'unité en date du 11/01/2024 ;

Considérant que M. Benoît GROSSELIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Centre Poitou-Charentes et l'Université François Rabelais du 07 au 29 juin 2012 à Tours ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Benoît GOSSELIN, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE, à compter du 01/01/2024 ;

M. Benoît GOSSELIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Benoît GOSSELIN, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 24/01/2024 **Mme Véronique DAELE**

La directrice de l'unité
Mme Nabiha CHAUMEIX

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246240DR08

Décision portant nomination de M. Aurélien BELLAMY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI.

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235776DGDS en date du 22/12/2024 portant renouvellement de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI et nommant M. Michaël DESCHAMPS directeur de l'unité ;

Vu la consultation de l'unité en date du 31/01/2024 ;

Considérant que M. Aurélien BELLAMY a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'IFSeM - Délégation Paris-Villejuif du 03 octobre au 16 novembre 2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Aurélien BELLAMY, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, à compter du 01/01/2024.

M. Aurélien BELLAMY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Aurélien BELLAMY, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05/02/2024

Le directeur de l'unité
M. Michaël DESCHAMPS

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246241DR08

Décision portant nomination de M. David CHAULIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI.

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235776DGDS en date du 22/12/2024 portant renouvellement de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI et nommant M. Michaël DESCHAMPS directeur de l'unité ;

Vu la consultation de l'unité en date du 31/01/2024 ;

Considérant que M. David CHAULIN a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par CERFOS du 14 juin au 2 juillet 2021.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. David CHAULIN, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, à compter du 01/01/2024.

M. David CHAULIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. David CHAULIN, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans le 05/02/2024

Le directeur de l'unité
M. Michaël DESCHAMPS

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246242DR08

Décision portant nomination de Mme Rachelle OMNEE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI.

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235776DGDS en date du 22/12/2024 portant renouvellement de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI et nommant M. Michaël DESCHAMPS directeur de l'unité ;

Vu la consultation de l'unité en date du 31/01/2024 ;

Considérant que Mme Rachelle OMNEE a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes les 6-7, 16-17, 27-28 juin et 08 juillet 2011 à Orléans.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Rachelle OMNEE, assistante d'ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, à compter du 01/01/2024.

Mme Rachelle OMNEE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Rachelle OMNEE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05/02/2024

Le directeur de l'unité
M. Michaël DESCHAMPS

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246244DR08

Décision portant nomination de Mme Sandra ORY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI.

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235776DGDS en date du 22/12/2024 portant renouvellement de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI et nommant M. Michaël DESCHAMPS directeur de l'unité ;

Vu la consultation de l'unité en date du 31/01/2024 ;

Considérant que Mme Sandra ORY a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes les 5-6 et 20-21 octobre et 12-13 novembre 2011 à Orléans.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sandra ORY, assistante d'ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, à compter du 01/01/2024.

Mme Sandra ORY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sandra ORY, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 05/02/2024

Le directeur de l'unité
M. Michaël DESCHAMPS

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246247DR08

Décision portant désignation de M. David CHAULIN aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235776DGDS en date du 22/12/2024 portant renouvellement de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI et nommant M. Michaël DESCHAMPS directeur de l'unité ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » et « *sources radioactives non scellées* », délivré à M. David CHAULIN le 12 avril 2023 par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire ;

Vu la consultation de l'unité en date du 31/01/2024 ;

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. David CHAULIN, assistant ingénieur, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, à compter du 01/01/2024 jusqu'au 19/09/2028.

Article 2 : Missions

M. David CHAULIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 05/02/2024

Le directeur d'unité
M. Michaël DESCHAMPS

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246248DR08

Décision portant désignation de M. Emmanuel VERON aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235776DGDS en date du 22/12/2024 portant renouvellement de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI et nommant M. Michaël DESCHAMPS directeur de l'unité ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « *sources scellées* » délivré à M. Emmanuel VERON le 28/02/2022 par UNICAEN – Université de Caen – Normandie ;

Vu la consultation de l'unité en date du 31/01/2024 ;

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Emmanuel VERON, ingénieur de recherches, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, à compter du 01/01/2024 jusqu'au 30/05/2027.

Article 2 : Missions

M. Emmanuel VERON exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 05/02/2024

Le directeur d'unité
M. Michaël DESCHAMPS

Visa du délégué régional du CNRS

M. Ludovic HAMON

DEC246231DR08

Décision portant désignation de M. Florian DUVAL aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS en date du 22/12/2023 portant renouvellement de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO et nommant Mme Caroline MARTEL, directrice ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » options « sources scellées » et « sources non scellées » délivré à M. Florian DUVAL le 01/03/2023 par UNICAEN Université de Caen ;

Vu la consultation de l'unité en date du 11/01/2024.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Florian DUVAL, Ingénieur de Recherche, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, à compter du 01/01/2024 jusqu'au 17/06/2028.

Article 2 : Missions

M. Florian DUVAL exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 23/01/2024

La directrice de l'unité
Mme Caroline MARTEL

Visa du Président de l'université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa de la Présidente du BRGM
Mme Catherine LAGNEAU

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246250DR08

Décision portant désignation de M. Sébastien BOUILLON aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235776DGDS en date du 22/12/2024 portant renouvellement de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI et nommant M. Michaël DESCHAMPS directeur de l'unité ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « *sources scellées* » et « *sources non scellées* » délivré à M. Sébastien BOUILLON le 19/04/2022 par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ;

Vu la consultation de l'unité en date du 31/01/2024 ;

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Sébastien BOUILLON, ingénieur d'études, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, à compter du 01/01/2024 jusqu'au 20/11/2027.

Article 2 : Missions

M. Sébastien BOUILLON exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 05/02/2024

Le directeur d'unité
M. Michaël DESCHAMPS

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC246249DR08

Décision portant désignation de M. Isidro DA SILVA aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235776DGDS en date du 22/12/2024 portant renouvellement de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI et nommant M. Michaël DESCHAMPS directeur de l'unité ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources non scellées » délivré à M. Isidro DA SILVA le 08 avril 2021 par IMOGERE Université de Caen Normandie ;

Vu la consultation de l'unité en date du 31/01/2024 ;

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Isidro DA SILVA, ingénieur de recherches, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, à compter du 01/01/2024 jusqu'au 18/03/2025.

Article 2 : Missions

M. Isidro DA SILVA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 05/02/2024

Le directeur d'unité
M. Michaël DESCHAMPS

Visa du délégué régional du CNRS

M. Ludovic HAMON

DEC246128DR10

Décision portant nomination de M. Nicolas Baumberger aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235776DGDS du 22/012/2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes,

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources non scellées délivré à M. Nicolas Baumberger, le 29/06/2022 par l'APAVE ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire [le cas échéant],

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/01/2024 et jusqu'au 07/06/2027 M. Nicolas Baumberger, Ingénieur de recherche, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} mars 2024

Visa du délégué régional
Géraud Delorme

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Philippe Giegé


Philippe Giegé
Directeur de l'IBMP

DEC246125DR10

Décision portant nomination de M. Richard Wagner aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235776DGDS du 22/12/2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le certificat de formation initiale d'assistant de prévention organisée les 16, 17, 18 mai 2017 et 6, 7, 8 juin 2017 par la délégation Alsace du CNRS et suivie par M. Richard Wagner ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/01/2024, M. Richard Wagner, Ingénieur d'étude, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes.

M. Richard Wagner exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Richard Wagner est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 29 février 2024

Visa du délégué régional
Géraud Delorme



Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Philippe Giegé

Philippe Giegé
Directeur de l'IBMP



DEC246122DR10

Décision portant nomination de M^{me} Joëlle Hoenen aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235776DGDS du 22/12/2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le certificat de formation initiale d'assistante de prévention organisée les 4, 5, 6 avril 2006 et 16, 17, 18 mai 2006 par la délégation Alsace du CNRS et suivie par M^{me} Joëlle Hoenen ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/01/2024, M^{me} Joëlle Hoenen, Ingénieure d'étude, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes.

M^{me} Joëlle Hoenen exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Joëlle Hoenen est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 29 février 2024

Visa du délégué régional
Géraud Delorme



Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Philippe Giegé


Philippe Giegé
Directeur de l'IBMP

DEC246115DR10

Décision portant nomination de M^{me} Mathilde Arrivé aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235776DGDS du 22/12/2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le certificat de formation initiale d'assistante de prévention organisée les 16, 17, 18 mai 2017 et 6, 7, 8 juin 2017 par la délégation Alsace du CNRS et suivie par M^{me} Mathilde Arrivé ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/01/2024, M^{me} Mathilde Arrivé, Ingénieure d'étude, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes.

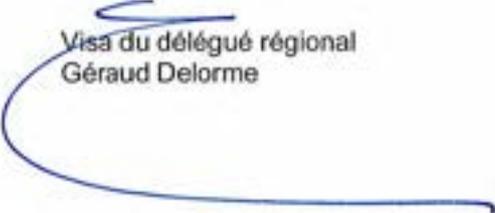
M^{me} Mathilde Arrivé exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Mathilde Arrivé est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 29 février 2024

Visa du délégué régional
Géraud Delorme



Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Philippe Giegé

Philippe Giegé
Directeur de l'UMR



DEC246076DR10

Décision portant nomination de Mme Brigitte Cosquer aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7364 intitulée Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA).

LA DIRECTRICE,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS en date du 22/12/2023 nommant Mme Chantal Mathis, directrice de l'unité UMR7364 ;

Considérant que Mme Brigitte Cosquer a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Strasbourg du 13 au 15 mai 2009 et du 9 au 11 juin 2009 par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Brigitte Cosquer, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7364 intitulée Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA), à compter du 01/01/2024.

Mme Brigitte Cosquer exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Brigitte Cosquer, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 12 janvier 2024

Visa du délégué régional du CNRS

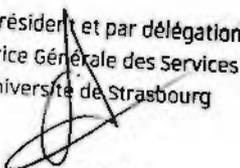
La directrice de l'unité

Chantal MATHIS
Directrice
Laboratoire de Neurosciences
Cognitives et Adaptatives

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg


Valérie GIBERT

DEC245876DR10

Décision portant nomination de Mme Ludivine Ramolu aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC).

LE DIRECTEUR,

Vu le *vote de la recherche* ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235782DGDS en date du 22/12/2023 nommant M. Jean-Luc Imler, directeur de l'unité UAR1589 ;

Considérant que Mme Ludivine Ramolu a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 14 au 16 mai 2013 et du 11 au 13 juin 2013.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Ludivine Ramolu, Ingénieure d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC), à compter du 01/01/2024.

Mme Ludivine Ramolu exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

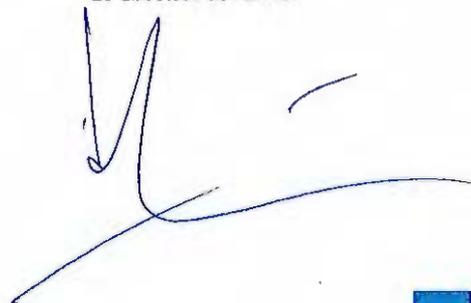
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Ludivine Ramolu, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 4 janvier 2024

Visa du délégué régional du CNRS

Le directeur de l'unité



DEC24690310

Décision portant nomination de M. Clément KREBS aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité n° UAR830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Alsace ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 9 février 2024, M. Clément KREBS, [Ingénieur d'Etude], est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité n° UAR830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST).

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 26 mars 2024.

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Jean-François GIRARD



DEC246713DR10

Décision portant fin de fonction de M Christian Kolmer aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1000 intitulée Délégation Alsace.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC222919DAJ en date du 16/12/2022 nommant M. Géraud Delorme, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10) ;

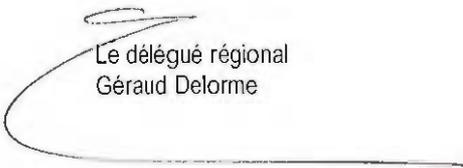
Vu la décision DEC233509DR10 en date du 17/01/2023 nommant M. Christian Kolmer, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/01/2023 ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Christian Kolmer, au sein de l'unité MOY1000, intitulée Délégation Alsace, à compter du 01/03/2024.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} mars 2024


Le délégué régional
Géraud Delorme



DEC246711DR10

Décision portant fin de fonction de M Sébastien Staerck aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP).

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235776DGDS en date du 22/12/2023 nommant M. Philippe Giegé, directeur de l'unité UPR2357 ;

Vu la décision DEC141618DR10 en date du 13/06/2014 nommant M. Sébastien Staerck, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 13/06/2014 ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Sébastien Staerck, au sein de l'unité UPR2357, intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP), à compter du 01/01/2024.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} mars 2024

Le directeur de l'unité

Philippe Giegé
Directeur de l'IBMP



Visa du délégué régional du CNRS



DEC246710DR10

Décision portant fin de fonction de M Dimitri Heintz aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP).

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235776DGDS en date du 22/12/2023 nommant M. Philippe Giegé, directeur de l'unité UPR2357 ;

Vu la décision DEC130728DR10 en date du 28/02/2013 nommant M. Dimitri Heintz, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/01/2013 ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Dimitri Heintz, au sein de l'unité UPR2357, intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP), à compter du 01/01/2024.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} mars 2024

Le directeur de l'unité

Philippe Giegé
Directeur de l'IBMP



Visa du délégué régional du CNRS



DEC246709DR10

Décision portant nomination de M^{me} Ludivine Malherbe aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235776DGDS du 22/12/2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le certificat de formation initiale d'assistante de prévention organisée les 16, 17, 18 avril 2018 et 15, 16, 17 mai 2018 par la délégation Alsace du CNRS et suivie par M^{me} Ludivine Malherbe ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/01/2024, M^{me} Ludivine Malherbe, technicienne, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes.

M^{me} Ludivine Malherbe exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Ludivine Malherbe est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 29 février 2024

Visa du délégué régional
Géraud Delorme

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Philippe Giegé


Philippe Giegé
Directeur de l'IBMP

DEC246152INSB

Décision portant nomination de Renesto Patricia aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Le Bivic André

DECIDE :

Article 1^{er}

Renesto Patricia, directrice de recherche est nommée déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, Renesto Patricia est en charge du suivi du développement des actions à l'international du portefeuille « 5A » rattaché à la section 27 du comité national.



Article 3

Renesto Patricia demeure rattachée à l'unité mixte de recherche n°5309 intitulée « Institut pour l'avancée des biosciences » relevant de la délégation Alpes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 mars 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC246586INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Didier CHAUSSENDE directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5266 intitulée Science et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement] de l'unité mixte de recherche n°5266 intitulée Sciences et Ingénierie, Matériaux, Procédés (SIMAP) et nommant M. Yannick CHAMPION, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Yannick Champion, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} mars 2024.

II. A compter de cette même date, M Didier CHAUSSENDE, DR2 CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 11/03/2024

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC235099DR12

Décision portant nomination de M. Adrien RIVIERE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7346 intitulée Centre de physique des particules de Marseille

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée **pour la confiance dans l'économie numérique** ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la **décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS** ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7346, intitulée Centre de physique des particules de Marseille, dont le directeur est M. Cristinel DIACONU;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 approuvant la prorogation de l'unité UMR7346, intitulée Centre de physique des particules de Marseille, dont le directeur est M. Cristinel DIACONU;

Vu l'**avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale** Provence et Corse;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité de M. Jean-Marc SANTONI à compter du 30 septembre 2023.

Article 2

M.Adrien Rivière, ingénieur de recherche classe normale, est nommé chargé **de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7346** à compter du 1^{er} octobre 2023.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 25/10/2023

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur **d'unité**
Cristinel DIACONU



DEC246268DR12

Décision portant nomination de M. Christophe VERTHUY **aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité** FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu **la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique** ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu **l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention** ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235786DGDS en date du 22/12/2023 nommant Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI **directrice de l'unité** FR3479 ;

Vu **l'avis du conseil de l'unité** en date du 14/12/2023 ;

Considérant que M. Christophe VERTHUY **a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée** à Marseille les 11-12 septembre 2023, 12-13 octobre 2023 et 23-24 novembre 2023 par le CNRS DR12.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Christophe VERTHUY, **Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention** au sein de l'unité FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM), à compter du 1^{er} décembre 2023.

M. Christophe VERTHUY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, **ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.**

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Christophe VERTHUY est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15/02/2024

La **directrice de l'unité**
Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Aurélie PHILIPPE

Visa **du président d'Aix-Marseille Université**
Eric BERTON

DEC246263DR12

Décision portant fin de fonction de Mme Nadège PHILIPPE **aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7256** intitulée Information Génomique et Structurale (IGS)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu **la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;**

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu **l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;**

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS en date du 22/12/2023 nommant Mme Chantal ABERGEL **directrice de l'unité UMR7256** ;

Vu la décision DEC233182 en date du 4/01/2023 nommant Mme Nadège PHILIPPE **aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 1^{er} janvier 2023** ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions **d'assistante de prévention** exercées par Mme Nadège PHILIPPE **au sein de l'unité UMR7256** intitulée Information Génomique et Structurale (IGS) à compter du 01/01/2024.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 23/01/2024

La directrice de l'unité
Chantal ABERGEL

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Aurélié PHILIPPE

Visa **du président d'Aix-Marseille Université**
Eric BERTON

DEC2357091NS21

Décision portant nomination de Monsieur Marc GOUTTEFARDE-TANICH aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n ° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret n ° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n ° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ,

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n ° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ,

Vu la décision n ° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Madame Adeline NAZARENKO

DECIDE :

Article 1^{er}

Marc GOUTTEFARDE-TANICH, directeur de recherche est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, du 01/01/2024 au 31/12/2024. La quotité consacrée à cette mission est de 40 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, Marc GOUTTEFARDETANICH est en charge de la thématique « Robotique».

Article 3

Marc GOUTTEFARDE-TANICH demeure rattaché au Laboratoire d'informatique de robotique et de microelectronique de montpellier (LIRMM) - UMR5506 relevant de la délégation Occitanie Est

Article 4

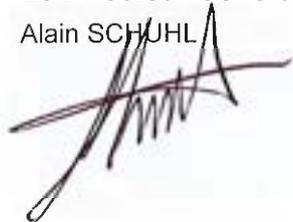
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation



Alain SCHUHL



CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel
Ange
75794 Paris
Cedex 16 T. 01
44 96 40 00
www.cnrs.fr



DEC246675DR13

Décision portant nomination de M. Julien GARNIER aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation régionale Occitanie Est.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC220195 DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision n° DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC),

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} Avril 2024, M. Julien Garnier, IR, est nommé responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation régionale Occitanie Est, en remplacement de M. Olivier Durant.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 27 Février 2024

Pour le président-directeur général et
par délégation,
Le délégué régional
Jérôme Vitre

DEC246315DR13

Décision portant nomination de la régisseuse et du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes de l'UPR 8521 code 0125 intitulée « PROMES »

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, l'arrêté du 10 février 2023 relatif aux régies du Centre national de la recherche scientifique instituées en France et à l'étranger,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n° DEC 1860807DAJ du 18/01/2017 portant nomination de M./Mme aux fonctions de Délégué(e) régional(e) pour la circonscription de M. Jérôme VITRE,

Vu, la décision n° DEC 246316DR13 du 24/01/2024 instituant la régie de recettes de l'UPR 8521 code 0125 intitulée «PROMES »

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Audrey SOUM-GLAUDE, IR, est nommée régisseuse de la régie de recettes de l'UPR 8521 code 0125 intitulée « PROMES » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans la décision de création de celle-ci.

Article 2

M. Jean Pascal PERNEL est nommé mandataire suppléant de Mme Audrey SOUM-GLAUDE.

La suppléance s'exerce afin d'assurer le remplacement de la régisseuse pour l'ensemble des opérations de la régie (en cas d'absence de la régisseuse titulaire) pour une durée ne pouvant excéder deux mois.

Une remise de service est organisée entre le mandataire suppléant et la régisseuse à chaque départ et retour dans le service.

Article 3

- I. La régisseuse ne perçoit pas d'indemnité de manquement de fonds
- II. Le mandataire suppléant ne perçoit pas d'indemnité de manquement de fonds

Article 4

La régisseuse et le mandataire suppléant ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie ni percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites judiciaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Article 5 - Dispositions finales

- I. Le (la) Délégué(e) régional(e) et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Occitanie Est sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS¹.

Fait à Montpellier, le 24/01/2024

Le (la) Délégué(e) régional(e)²,

Pour agrément, l'Agent comptable secondaire¹⁴

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 04/11/2010 (à consulter sur Doc'Utiles), cette décision est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Pour plus d'information, se reporter à l'aide en ligne, dans le menu de droite > Le blog / aide Doc'utiles.

² Nom, prénom du signataire.



Vu, l'Agent comptable principal¹⁴

Pour acceptation,
La régisseuse¹⁴

Audrey Soum-Glaude

Pour acceptation,
Le mandataire suppléant¹⁴



DEC2468421NS21

Décision portant nomination de Monsieur Afonso DA SILVA FERREIRA aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n ° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret n ° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n ° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ,

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n ° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs;

Vu la décision n ° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Madame Adeline NAZARENKO

DECIDE :

Article 1^{er}

Afonso DA SILVA FERREIRA, directeur de recherche est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, du 01/01/2024 au 31/12/2024.

La quotité consacrée à cette mission est de 60 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, Afonso DA SILVA FERREIRA est en charge de la thématique « l'Union européenne ».

Article 3

Afonso DA SILVA FERREIRA demeure rattaché à l'Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IFRI T) - UMR5505 relevant de la délégation Occitanie Ouest.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

CNRS

Campus Gérard Mégie

3, rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00

www.cnrs.fr



Pour le Président-directeur général et par délégation

Alain SCHNITZLER



Le Directeur Général Délégué à
la Science

CNRS
Campus Gérard
Mégie
3, rue Michel Ange
75794 Paris Cedex
16 T. 01 44 96 40
00 www.cnrs.fr





DEC245910DR15

Décision portant nomination de Mme Léna ALEMBIK **aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5629** intitulée Laboratoire de chimie des polymères organiques (LCPO).

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu **la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique** ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu **l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention** ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 nommant M. Sébastien LECOMMANDOUX, **directeur de l'UMR 5629** ;

Vu **l'avis du conseil de l'unité** en date du 10/12/2023 ;

Considérant que Mme Léna ALEMBIK **a suivi la formation initiale d'assistante** de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires les 10, 16 novembre 2023 - 5, 6, 7, 22 décembre 2023 – 9, 23 janvier 2024.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Léna ALEMBIK, IECN, est nommée **aux fonctions d'assistante** de prévention au sein de l'UMR 5629 intitulée Laboratoire de chimie des polymères organiques (LCPO), à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mme Léna ALEMBIK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au **paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453** susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Léna ALEMBIK, est placée **sous l'autorité du directeur d'unité**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 26 janvier 2024

Le directeur de l'unité

Sébastien LECOMMANDOUX

Visa du délégué régional
du CNRS

Younis HERMES

Visa du président
de l'Université de Bordeaux

Dean LEWIS

Visa du directeur général
de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU



DEC246083DR15

Décision portant nomination de Mme Nadège BACQUEVILLE **aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5319** intitulée PASSAGES.

LA DIRECTRICE,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu **la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique** ;Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;Vu **l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention** ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 nommant Mme Véronique ANDRE-LAMAT, directrice **de l'UMR 5319** ;Vu **l'avis du conseil de l'unité** en date du 08/12/2023.

Considérant que Mme Nadège BACQUEVILLE **a suivi la formation initiale d'assistante** de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires les 21-22-23 novembre 2023 et les 5-6-7 décembre 2023.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Nadège BACQUEVILLE, TCN, est nommée **aux fonctions d'assistante** de prévention au sein de l'UMR 5319 intitulée PASSAGES, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mme Nadège BACQUEVILLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, **ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453** susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nadège BACQUEVILLE est placée **sous l'autorité** de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 15/01/2024

La directrice **de l'unité**

Véronique ANDRE-LAMAT

Visa du délégué régional
du CNRS

Younis HERMES

Visa du président
de l'Université de Bordeaux

Dean LEWIS

Visa du président
de l'Université Bordeaux Montaigne

Lionel LARRE

DEC234645

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Fabien GRASSET, directeur par intérim de l'international research laboratory IRL3629 intitulé Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK),

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181903DGDS en date du 18 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n°3629 intitulée Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL) ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Fabien GRASSET, DR2 CNRS, est nommé directeur par intérim de l'international research laboratory n°3629 intitulé Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK), pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 septembre 2023

Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC246660IN2P3

Décision portant nomination de M. Philippe Laborie aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe Laborie, ingénieur de recherche hors classe est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

Sa mission a pour objet le management de projets et la qualité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe Laborie demeure affecté au Laboratoire de Physique Corpusculaire de Caen à Caen.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024, M. Philippe Laborie percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Normandie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 mars 2024

Le Président-directeur général
Antoine Petit

Décision portant nomination de M^{me} Carole BRUNAUD aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité n° UMR6030 intitulée Imagerie et Stratégies Thérapeutiques pour les Cancers et Tissus Cérébraux (ISTCT)**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019, modifié par l'arrêté du 21 novembre 2021, relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant création de l'unité n° UMR6030 intitulée Imagerie et Stratégies Thérapeutiques pour les Cancers et Tissus Cérébraux (ISTCT) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie option Sources radioactives scellées et sources radioactives non scellées délivré à Mme Carole BRUNAUD le 16/05/2023 par l'Université de Caen Normandie CEFRI (certification n° 001 OF R) ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 16/05/2023 et jusqu'au 17/06/2028, M^{me} Carole BRUNAUD, IE CNRS est nommée conseillère en radioprotection au sein de l'unité n° UMR6030 intitulée Imagerie et Stratégies Thérapeutiques pour les Cancers et Tissus Cérébraux (ISTCT)

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 février 2024

Pour le président-directeur général et par délégation,

La directrice de l'unité UMR6030 ISTCT
Myriam BERNAUDIN

Visa de la déléguée Régionale

du CNRS Paris-Normandie



Visa du Président de l'Université
De Caen Normandie

DEC246110IN2P3

Décision portant nomination de M. Cyrille Thieffry aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Cyrille Thieffry, ingénieur de recherche hors classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Sa mission a pour objet la radioprotection et les affaires nucléaires.

Pour l'exercice de cette mission, M. Cyrille Thieffry demeure affecté à l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 M. Cyrille Thieffry, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Normandie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 mars 2024

Le Président-directeur général
Antoine Petit



Décision portant nomination de M^{me} Cyrielle SOPHIE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8172 intitulée Ecologie des Forêts de Guyane (ECOFOG)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023, portant renouvellement de l'UMR8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » (ECOFOG), et nommant le Directeur M. Stéphane TRAISSAC

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu que M^{me} Cyrielle SOPHIE a suivie la formation d'assistante de formation, en ligne, organisée par le CNRS du 12/04/2022 au 01/03/2024

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} mars 2024 M^{me} Cyrielle SOPHIE, TCS CNRS, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8172 intitulée Ecologie des Forêts de Guyane (ECOFOG)

M^{me} Cyrielle SOPHIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Cyrielle SOPHIE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mars 2024

Pour le président-directeur général
et par délégation,
Le directeur d'unité
M. Stéphane TREISSAC

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS
Délégation Paris-Normandie
M^{me} Isabelle LONGIN

DEC246376INSMI

Décision portant nomination de M. Emmanuel ROYER aux fonctions de directeur par intérim de l'international research laboratory n°3457 intitulé « Centre de recherches mathématiques » (CRM).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'international research laboratory n°3457 intitulé « Centre de recherches mathématiques » (CRM) et nommant M. Olivier LAFITTE directeur de l'unité ;

Vu l'accord de la tutelle principale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2024, M. Emmanuel Royer, professeur à l'Université de Clermont Auvergne, est nommé directeur par intérim de l'international research laboratory susvisé jusqu'au 31 décembre 2024, en remplacement de M. Olivier LAFITTE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **15 MARS 2024**



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC246526INSU

Décision portant nomination de LANGLOIS Maud aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de ARNAUD Nicolas, Directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU).

DECIDE :

Article 1^{er}

LANGLOIS Maud, DR1, est nommée déléguée scientifique en institut auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), du 18/07/2022 au 01/10/2023.

La quotité consacrée à cette mission est de **50%** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), LANGLOIS Maud est en charge de la construction du PEPR ORIGINES.

Article 3

LANGLOIS Maud demeure rattachée au Centre de Recherche Astrophysique de Lyon (CRAL) relevant de la délégation Rhône-Auvergne (DR7).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 février 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC246578INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Gaëtan Cliquennois, directeur et nomination de Mme Marine Friant-Perrot aux fonctions de directrice par intérim et de Mme Sonia Desmoulin aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6297 intitulée « Droit et Changement Social – DCS ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS en date du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n 6297 intitulée « Droit et Changement Social – DCS » et nommant M. Gaëtan Cliquennois aux fonctions de directeur de l'unité ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 31 janvier 2024 ;

DECIDE :

Article 1er

I. A la date du 12 février 2024, il est mis fin aux fonctions de M. Gaëtan Cliquennois, directeur de l'unité mixte de recherche n°6297 intitulée « Droit et Changement Social – DCS ».

II. A compter de cette même date, Mme Marine Friant-Perrot, maîtresse de conférences à Nantes Université, est nommée directrice par intérim et Mme Sonia Desmoulin, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

14 MARS 2024


Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC171761DR18

Décision portant cessation de fonctions de M. Mathieu GENETE, assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 8019 intitulée Centre Lillois d'Etude de Recherches Sociologiques et Economiques (Clersé)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC152769DR18 de la 01/01/2015 portant nomination de M. Mathieu GENETE aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Mathieu GENETE, dans l'UMR 8019, à compter du 03/04/2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 01/06/2017

Le directeur de l'unité
Sébastien FLEURIEL

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Sébastien FLEURIEL
Directeur du Clersé

Visa du Président de l'Université de Lille1
Jean-Christophe CAMART



Délégation
Nord Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr
Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers CS 60009
59046 LILLE Cedex

DEC213527DR18

Décision portant cessation de fonctions de M. Laurent Renault aux fonctions d'assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7352 intitulée Laboratoire Amiénois de Mathématique Fondamentale et Appliquée (LAMFA).

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC140279DR18 du 22 janvier 2014 portant nomination de M. Laurent Renault aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Laurent Renault, dans l'unité UMR7352 LAMFA, à compter du 15/04/2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Amiens, le 28/10/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Ivan MARIN

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER



DEC211541DR18

Décision portant nomination de M. Cédric HUTIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1800 intitulée Délégation Régionale des Hauts-de-France.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 01/07/2019 nommant M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription Hauts-de-France ;

Vu l'avis du conseil de service de l'unité MOY1800 en date du 19/11/2020 ;

Considérant que M. Cédric HUTIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS des Hauts-de-France aux dates suivantes : 09 et 10/11/2020, 03 et 04/12/2020, 21 et 22/01/2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Cédric HUTIN, Technicien de la recherche (TR), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1800 intitulée Délégation Régionale des Hauts-de-France, à compter du 01/02/2021.

M. Cédric HUTIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cédric HUTIN, est placé sous l'autorité du Délégué Régional.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 31/03/2021

Le Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe MULLER



DEC211545DR18

Décision portant nomination de Mme Inès LELEU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 9017 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 9017 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL) et nommant M. Jean DUBUISSON en qualité de Directeur ;

Considérant que Mme Inès LELEU a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation CNRS des Hauts-de-France aux dates suivantes : 01 et 02/04/2019, 23/05/2019, 27 et 28/06/2019, 04/12/2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Inès LELEU, Ingénieure d'études (IE), est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 9017 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL), à compter du 01/01/2021.

Mme Inès LELEU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Inès LELEU est placée sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 31/03/2021

Le Directeur d'Unité
M. Jean DUBUISSON

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Christophe MULLER



DEC211790DR18

Décision portant cessation de fonctions de Mme Valérie HEMEIDAN, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR9193 intitulée Laboratoire des sciences cognitives et sciences affectives (SCALab).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201688DR18 du 20 novembre 2020 portant nomination de Mme Valérie HEMEIDAN aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Valérie HEMEIDAN, dans l'unité UMR9193 intitulée Laboratoire des sciences cognitives et sciences affectives (SCALab), à compter du 01/05/2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 20/04/2021

Le Directeur de l'Unité
Monsieur Yann COELLO

Visa du Délégué Régional du CNRS
Monsieur Christophe MULLER



DEC212331DR18

Décision portant nomination de M. Christophe COINON aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR 8520 intitulée Institut d'Electronique de Microélectronique et Nanotechnologies (IEMN).**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451- 111 à R. 4451-126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à R. 1333-20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19/12/2019 nommant M. Thierry MELIN, directeur(trice) de l'unité UMR 8520 IEMN ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 secteur industrie, option *sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules*, délivré à M. Christophe COINON le 19/05/2021 par l'APAVE Nord-Ouest SAS ;

Vu l'avis favorable du CRHSCT de la Délégation CNRS des Hauts-de-France du 04/01/2017.

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

M. Christophe COINON, IE, est nommé conseiller en radioprotection à compter du 01/07/2021 jusqu'au 19/05/2026.

Article 2 : Missions

M. Christophe COINON exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Christophe COINON sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 30/06/2021

Le Directeur d'Unité
M. Thierry MELIN

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Christophe J. MULLER



DEC221556DR18

Décision portant nomination de Mme Cécile GODE **aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8198** intitulée « Evolution, Ecologie et Paléontologie » (EVO-ECO-PALEO)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu **la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique** ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu **l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention** ;

Vu la décision collective n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 **portant renouvellement de l'unité mixte n° 8198** intitulée EVO-ECO-PALEO et nommant M. Xavier VEKEMANS en qualité de Directeur ;

Vu **l'avis du conseil de l'UMR 8198** en date du 25/10/2021 ;

Considérant que Mme Cécile GODE **a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée** par la Délégation CNRS Hauts-de-France aux dates suivantes : 15-16/11/2021 ; 6-7/12/2021 et 24-25/01/2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Cécile GODE, *assistante ingénieure*, est nommée aux **fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8198** intitulée « Evolution, Ecologie et Paléontologie » (EVO-ECO-PALEO), à compter du 01/04/2022.

Mme Cécile GODE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du **guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453** susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Cécile GODE, est placée sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 02/05/2022

Le Directeur de l'Unité
M. Xavier VEKEMANS

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

Visa du **Président de l'Université de Lille**
M. Régis BORDET



DEC221556DR18

Décision portant nomination de Mme Cécile GODE **aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8198** intitulée « Evolution, Ecologie et Paléontologie » (EVO-ECO-PALEO)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu **la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique** ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu **l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention** ;

Vu la décision collective n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 **portant renouvellement de l'unité mixte n° 8198** intitulée EVO-ECO-PALEO et nommant M. Xavier VEKEMANS en qualité de Directeur ;

Vu **l'avis du conseil de l'UMR 8198** en date du 25/10/2021 ;

Considérant que Mme Cécile GODE **a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée** par la Délégation CNRS Hauts-de-France aux dates suivantes : 15-16/11/2021 ; 6-7/12/2021 et 24-25/01/2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Cécile GODE, *assistante ingénieure*, est nommée aux **fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8198** intitulée « Evolution, Ecologie et Paléontologie » (EVO-ECO-PALEO), à compter du 01/04/2022.

Mme Cécile GODE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du **guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453** susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Cécile GODE, est placée sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 02/05/2022

Le Directeur de l'Unité
M. Xavier VEKEMANS

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

Visa du **Président de l'Université de Lille**
M. Régis BORDET



DEC233446NC

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe DANIEL, directeur par intérim, Mme Véronique MONTEBAULT et Monsieur Christophe LEGEIN, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6283 intitulée Institut des molécules et des matériaux du Mans

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création et renouvellement d'unités mixtes de recherche et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans (IMMM) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du Conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Philippe BERTUS, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} février 2023.

II. A compter de cette même date, M. Philippe DANIEL, Professeur des universités à Le Mans Université, est nommé directeur par intérim, Madame Véronique MONTEBAULT, professeur des universités à l'IUT Le Mans et Monsieur Christophe LEGEIN, Professeur des universités à Le Mans Université sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 juillet 2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président - directeur général
Antoine Petit



DEC234789DR18

Décision portant fin de fonction de M. Edouard CAPOEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8181 intitulée unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223038DGDS du 02 janvier 2023, portant nomination de Mme Véronique RATAJ, directrice de l'unité mixte de recherche UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS) ;

Vu la décision DEC170935DR18 en date du 13/03/2017 nommant M. Edouard CAPOEN, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/01/2017 ;

DECIDE :

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Edouard CAPOEN, au sein de l'unité UMR 8181, intitulée **Unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS)**, à compter du 01/06/2023.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille , le 25/07/2023

La directrice de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe J. MULLER

Visa des partenaires (si nécessaire)





DEC233442DR18

Décision portant désignation de Mme Lydia KARMAZIN aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de la Fédération de Recherche FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul.**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS collective du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de la Fédération de Recherche FR2638, intitulée Institut Michel Eugène Chevreul (IMEC), dont le directeur est M. Guy BUNTINX ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option *sources scellées* délivré à Mme Lydia KARMAZIN le 31/03/2022 par le centre de formation APAVE ALSACIENNE S.A.S ;

Vu l'avis du comité de pilotage de l'Institut Chevreul en date du 09/01/2023.

DECIDE :**Article 1er : Désignation**

Mme Lydia KARMAZIN, Ingénieure de Recherche (IR), est désignée conseillère en radioprotection au sein de la Fédération de Recherche FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul, à compter du 01/10/2022 jusqu'au 16/03/2027.

Article 2 : Missions

Mme Lydia KARMAZIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Dans le cadre de l'article R. 4451-114 du code du travail, Mme Lydia KARMAZIN devient automatiquement membre du Service Compétent en Radioprotection (SCR) de l'Université de Lille.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 09/01/2023

Le Directeur d'Unité
M. Hugues LEROUX

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Christophe J. MULLER

Visa du Président de l'Université de Lille
M. Régis BORDET



DEC246630DAJ

Décision portant nomination de M. Sylvain di Giorgio aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 18 mars 2024, M. Sylvain di Giorgio, ingénieur d'études hors classe, est nommé aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC235733INC

Décision portant fin de fonction de BUJOLI Bruno, délégué scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC223135INC du 17 avril 2023 nommant M. Bruno Bujoli, délégué scientifique en institut

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions délégué scientifique en institut de BUJOLI Bruno, DR CE au CNRS, à compter du 31/12/2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

délégation

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général et par

Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC235733INC

Décision portant fin de fonction de BUJOLI Bruno, délégué scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC223135INC du 17 avril 2023 nommant M. Bruno Bujoli, délégué scientifique en institut

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions délégué scientifique en institut de BUJOLI Bruno, DR CE au CNRS, à compter du 31/12/2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

délégation

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général et par

Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



Décision portant nomination de M. MESSAOUDI Samir aux fonctions de délégué scientifique en institut**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;
Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de **M. Jacques MADDALUNO, Directeur de l'Institut de chimie,**

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. MESSAOUDI Samir, directeur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de **20 %** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie, M. MESSAOUDI Samir est en charge du **suivi des unités relevant de la thématique « Chimie du vivant et pour le vivant »**.

Article 3

M. MESSAOUDI Samir demeure rattaché au **Laboratoire de Synthèse Organique (LSO) – UMR7652** relevant de la délégation **04 - Ile-de-France Gif-sur-Yvette**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2023

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL





DEC235701INC

Décision portant nomination de M. BOUTEILLER Laurent aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;
Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Jacques MADDALUNO, Directeur de l'Institut de Chimie,

DECIDE :

Article 1^{er}

M. BOUTEILLER Laurent, DR1 CNRS, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La quotité consacrée à cette mission est de **20 %** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie, M. BOUTEILLER Laurent est en charge du **suivi des unités relevant de la thématique « Polymère – Matière molle »**.

Article 3

M. BOUTEILLER Laurent demeure rattaché à l'**Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM) - UMR8232** relevant de la délégation **02 - Paris-Centre**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2023

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



Décision portant nomination de Mme CRASSOUS Jeanne aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de **M. Jacques MADDALUNO, Directeur de l'Institut de chimie**

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme CRASSOUS Jeanne, directrice de recherche de 1^{ère} classe, est nommée déléguée scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de **20 %** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie, Mme CRASSOUS Jeanne est en charge du **suivi des unités relevant de la thématique « Matériaux hybrides et bio-inspirés »**.

Article 3

Mme CRASSOUS Jeanne demeure rattachée à l'**Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR) - UMR6226** relevant de la délégation **17 - Bretagne et Pays de la Loire**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2023

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Décision portant nomination de M. BASSAT Jean-Marc aux fonctions de délégué scientifique en institut**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de **M. Jacques MADDALUNO, Directeur de l'Institut de Chimie,**

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. BASSAT Jean-Marc, DR1, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La quotité consacrée à cette mission est de **20 %** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie, M. BASSAT Jean-Marc est en charge du **suivi des unités relevant de la thématique « Energie »**.

Article 3

M. BASSAT Jean-Marc demeure rattaché à l'**Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) – UMR5026** relevant de la délégation **15 - Aquitaine**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2023

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



Décision portant nomination de Mme EPRON Florence aux fonctions de déléguée scientifique en institut**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de **M. Jacques MADDALUNO, Directeur de l'Institut de Chimie,**

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme EPRON Florence, directrice de recherche de 1^{ère} classe, est nommée déléguée scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de **20 %** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie, Mme EPRON Florence est en charge d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le **suivi des unités relevant de la thématique « catalyse et chimie moléculaire »**.

Article 3

Mme EPRON Florence demeure rattachée à l'**Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers (IC2MP) -UMR7285** relevant de la délégation **08 - Centre Limousin Poitou Charente**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2023

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC246529INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre Guibentif, directeur, et nomination de M. Sébastien Oliveau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 3683 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC200168INSHS en date du 11 février 2020 portant renouvellement de renouvellement de l'unité de service et de recherche n° 3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay) et nommant Mme Maryse Bresson aux fonctions de directrice ;

Vu la décision DEC200924INSHS en date du 30 juillet 2020 portant nomination de M. Pierre Guibentif, aux fonctions de directeur par intérim, et de Mme Maryse Bresson aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay) ;

Vu la décision DEC214035DGDS en date du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités de service et de recherche (USR) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu la décision DEC221138INSHS en date du 21 avril 2022 maintenant M. Pierre Guibentif dans ses fonctions de directeur pour la durée fixée dans la décision DEC200168INSHS ;

Vu le procès-verbal de COPIL en date du 17 janvier 2024 ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire de la MSH Paris-Saclay en date du 29 janvier 2024 ;

DECIDE :

Article 1er

I. À compter du 1^{er} mars 2024, il est mis fin aux fonctions de M. Pierre Guibentif, directeur de l'unité d'appui et de recherche n° 3683 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris-Saclay.

II. À compter de cette même date, M. Sébastien Oliveau, détaché dans le corps des chargés de recherche hors classe, est nommé directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

12 MARS 2024

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC246358INSU

Décision portant renouvellement de l'international research laboratory [IRL3351] intitulée « Institut Franco-Argentin d'études sur le climat et ses impacts ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de CNRS Terre & Univers ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Renouvellement

Est renouvelé, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, l'international research laboratory suivant, sous réserve de la mise en œuvre de l'avenant à la convention correspondante :

IRL n°3551

Intitulé : Institut Franco-Argentin d'études sur le climat et ses impacts (IFAECI)

Partenaires : CONICET, IRD, UNIVERSITE BUENOS AIRES

Institut de rattachement : CNRS Terre & Univers

Délégation : Paris-Normandie (DR16)

Section : 19

Article 2 : Nomination

M. Pedro FLOMBAUM, Maître de Conférences CONICET, est nommé directeur de cette unité internationale de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

M. François DE VLEESCHOUWER, Chargé de Recherche CNRS, M. Diego MOREIRA Chargé de Recherche Associé CONICET et Madame Denisse SCIAMARELLA, Chargée de Recherche CNRS, sont nommés directeur adjoints de cette unité internationale de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 18/03/2024

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC246669DAJ

Décision portant nomination de M. Rémi Cornat aux fonctions de directeur adjoint technique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules,

DECIDE :

Article 1. - A compter du 1^{er} avril 2024, M. Rémi Cornat, ingénieur de recherche hors classe, est nommé aux fonctions de directeur adjoint technique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mars 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC246232DR01

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Sarrat de Tramezaigues pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8259 intitulée « Sciences économiques - Sciences Po »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR8259 intitulée « Sciences économiques - Sciences Po » ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant nomination de M. Emeric Henry aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR8259 intitulée « Sciences économiques - Sciences Po » ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Guillaume Sarrat de Tramezaigues, assimilé catégorie A de la fonction publique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Sarrat de Tramezaigues, assimilé catégorie A de la fonction publique, délégation est donnée à M^{me} Pilar Calvo Alvarez, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Emeric Henry

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC246229DR01

Décision portant délégation de signature à M. Emeric Henry, directeur par intérim de l'unité n° UMR8259 intitulée « Sciences économiques - Sciences Po », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité n° UMR8259 intitulée « Sciences économiques - Sciences Po » ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant nomination de M. Emeric Henry aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR8259 intitulée « Sciences économiques - Sciences Po » ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Emeric Henry, directeur par intérim de l'unité n° UMR8259 intitulée « Sciences économiques - Sciences Po », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emeric Henry, directeur par intérim de l'unité n° UMR8259 intitulée « Sciences économiques - Sciences Po », délégation est donnée à M. Guillaume Sarrat de Tramezaigues, assimilé catégorie A de la fonction publique, et à Mme Pilar Calvo Alvarez, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2024

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC246133DR01

Décision portant délégation de signature à M. Florent Parmentier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7048 intitulée « Centre de Recherches Politiques de Sciences Po » (CEVIPOF)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235789DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR7048 intitulée « Centre de Recherches Politiques de Sciences Po » (CDSP) ;

Vu la décision n° DEC235789DGDS du 22 décembre 2023 portant nomination de M. Kevin Arceneaux aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR7048 intitulée « Centre de Recherches Politiques de Sciences Po » (CDSP) ,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Florent Parmentier, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent Parmentier, secrétaire général, délégation est donnée à Mme Gessica Jean, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Kevin Arceneaux

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC246747DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Balme, directrice par intérim de l'unité n° UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC235790DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI) ;

Vu la décision n° DEC235790DGDS du 22 décembre 2023 portant nomination de Mme Stéphanie Balme aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n° UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI) ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Stéphanie Balme, directrice par intérim de l'unité n° UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2024

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC246069DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Estrade pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8145 intitulée « Mathématiques Appliquées à Paris 5 » (MAP5)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR8145 intitulée « Mathématiques Appliquées à Paris 5 » (MAP5) ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant nomination de M. Antoine Chambaz aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR8145 intitulée « Mathématiques Appliquées à Paris 5 » (MAP5) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Anne Estrade, chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Antoine Chambaz

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC246073DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Carine Vassy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8156 intitulée « Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences Sociales, Politique et Santé» (IRIS)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR8156 intitulée « Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences Sociales, Politique et Santé » (IRIS) ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant nomination de Mm Isabelle Coutant aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n° UMR8156 intitulée « Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences Sociales, Politique et Santé » (IRIS) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Carine Vassy, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine Vassy, directrice adjointe, délégation est donnée à M. Alexandre Sourie, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre Sourie, secrétaire général, délégation est donnée à Mme Estelle Girard, chargée du Partenariat et de la Valorisation de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Estelle Girard, chargée du Partenariat et de la Valorisation de la Recherche, délégation est donnée à M. Alhamid Saidi, gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 6 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubervilliers, le 1^{er} janvier 2024

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

La directrice d'unité
Isabelle Coutant

DEC246065DR01

Décision portant délégation de signature à M. Serge Linarès pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7172 intitulée « Théorie et Histoire des Arts et des Littératures de la Modernité » (THALIM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR7172 intitulée « Théorie et Histoire des Arts et des Littératures de la Modernité » (THALIM) ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant nomination de M. Sarga Moussa aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR7172 intitulée « Théorie et Histoire des Arts et des Littératures de la Modernité » (THALIM) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Serge Linarès, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Linarès, directeur adjoint, délégation est donnée à M^{me} Caroline Brafman, chargée des ressources documentaires, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Linarès, directeur adjoint, et de M^{me} Caroline Brafman, chargée des ressources documentaires, délégation est donnée à M^{me} Soniah Raharinosy, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Sarga Moussa

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC246056DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Géraldine Dieutegard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité n° UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE) ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant nomination de M. Jean-Marc Joubert aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Géraldine Dieutegard, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Géraldine Dieutegard, administratrice, délégation est donnée à M. Benjamin Carbonnier, responsable du département C3M, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benjamin Carbonnier, responsable du département C3M, délégation est donnée à M. Eric Alleno, responsable du département M2I, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Jean-Marc Joubert

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC245949DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Doye, directrice par intérim de l'unité n° UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM) ;

Vu la décision n° DEC234777INSB du 21 août 2023 portant nomination de Mme Valérie Doye aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n° UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Valérie Doye, directrice par intérim de l'unité n° UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Doye, directrice par intérim de l'unité n° UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM), délégation est donnée à M. Zoubair Zadvat, secrétaire général, à Mme Marie Nogueira De Barros, responsable du service gestion et finance, et à M. Nicolas Minc, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 3 janvier 2024

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC246163DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Marie d’Arcimoles pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l’unité n° UAR828 intitulée « Centre de données socio-politiques » (CDSP)

LE DIRECTEUR D’UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d’application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d’évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l’unité n° UAR828 intitulée « Centre de données socio-politiques » (CDSP) ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant nomination de M. Emiliano Grossman aux fonctions de directeur de l’unité n° UAR828 intitulée « Centre de données socio-politiques » (CDSP) ,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Marie d’Arcimoles, secrétaire générale, à l’effet de signer au nom du directeur d’unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l’article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d’unité, délégrant(e), ainsi qu’en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l’unité.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d’unité
Emiliano Grossman

¹ Le(la) directeur(trice) d’unité est personne responsable des marchés d’un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC246262DR02**Décision portant délégation de signature à Mme Valérie PICHON, directrice de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation - CBI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire****LE DELEGUE REGIONAL,**

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040116DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation - CBI, dont le directeur est M. Jérôme BIBETTE ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'UMR8231 dont la directrice, par intérim, est Mme Valérie PICHON et le directeur adjoint, par intérim, M. Jean BAUDRY à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de 1 an ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Valérie PICHON, directrice de l'UMR8231, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie PICHON, directrice, délégation de signature est donnée à M. Jean BAUDRY, directeur adjoint (DR2), Mme Isabelle BORSENBERGER, administrative (IE2) et à Mme Hélène DODIER, secrétaire administrative (SARL) aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC222316DR02 du 18 novembre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC246377DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Lubov JURGENSON, directrice de l'unité UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane - EUR'ORBEM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222837DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane - EUR'ORBEM, dont la directrice est Mme Lubov JURGENSON ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane - EUR'ORBEM, dont la directrice est Mme Lubov JURGENSON à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Lubov JURGENSON, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centralisées, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 600 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lubov JURGENSON, délégation de signature est donnée à Mme Clara ROYER (MC) aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC222461DR02 du 18 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC246389DR02

Décision portant délégation de signature à M. Vincent VIVIER, directeur de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface - LRS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1992 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DECC40115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222837DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface - LRS, dont la directrice est Mme Héléne PERNOT ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface - LRS, dont le directeur, par intérim, est M. Vincent VIVIER à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de 1 an ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent VIVIER, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent VIVIER, délégation de signature est donnée à Mme Juliette BLANCHARD, directrice adjointe (CRHC) et à Mme Sonia MBAREK, administratrice (IEHC) aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC222266DR02 du 18 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC246752DR02

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GODDARD, directeur de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident - AOROC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident - AOROC, dont le directeur est M. Christophe GODDARD ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident - AOROC, dont le directeur est M. Christophe GODDARD à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Christophe GODDARD, directeur de l'unité n° UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GODDARD, directeur de l'unité n° UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident, délégation est donnée à Mme Elsa OREAL, directrice adjointe (CRCN) et à Mme Isabelle MARIAGE, secrétaire générale (IEHC) aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3- La décision DEC222473DR02 du 18 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC246707DR02

Décision portant délégation de signature à M. Tarik MEZIANE, directeur de l'unité UMR8067 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques - BOREA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC210754INEE du 15 mars 2021 portant création pour 3 ans (2021-2023) de l'unité UMR8067 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques - BOREA, dont le directeur est M. Tarik MEZIANE ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UMR8067 intitulée Biologie des organismes et des écosystèmes aquatiques dont le directeur est M. Tarik MEZIANE à compter du 1^{er} janvier 2024

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Tarik MEZIANE, directeur de l'unité n°UMR8067 intitulée Biologie des organismes et des écosystèmes aquatiques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Tarik MEZIANE, directeur de l'unité n° UMR8067 intitulée Biologie des organismes et des écosystèmes aquatiques, délégation est donnée à Mme Aïcha HAMDANI (AI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - La décision DEC222303DR02 du 18 novembre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC246706DR02

Décision portant délégation de signature à M. Philippe PETRIAT, directeur de l'unité UAR2500 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman - IISMM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMS2000 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman - IISMM, dont le directeur est M. Dominique AVON;

Vu la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant recodification en UAR2500 ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'UAR2500 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman dont le directeur, par intérim, est M. Philippe PETRIAT à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée d'un an

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Philippe PETRIAT, directeur de l'unité n° UAR2500 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PETRIAT, directeur de l'unité n°UAR2500 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman, délégation est donnée à M. Mathieu TERRIER, directeur adjoint (CRCN), et à Mme Emmanuelle GRAVEJAT, responsable administrative et financière (ATA) aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3- La décision DEC222230DR02 du 22 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC246682DR02

Décision portant délégation de signature à M. Antoine HEIDMANN, directeur de l'unité n° UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 portant nomination de M. Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel - LKB, dont le directeur est M. Antoine HEIDMANN ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel - LKB, dont le directeur est M. Antoine HEIDMANN à compter du 1^{er} janvier 2024

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Antoine HEIDMANN, directeur de l'unité n° UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine HEIDMANN, directeur de l'unité n° UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel, délégation est donnée à M. Sylvain GIGAN, directeur adjoint (PUCE) à M. Thierry TARDIEU, administrateur (IEHC) et à Mme Laetitia MOREL, administratrice adjointe (AI) aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - La décision DEC222475DR02 du 18 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC246680DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Vinciane PIRENNE-DELFORGE, directrice de l'unité UAR2409 intitulée Centre de Documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UAR2409 intitulée Centre de Documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France, dont le directeur est M. Dominique CHARPIN ;

Vu la décision n°DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'UAR2409 intitulée Centre de Documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France, dont la directrice, par intérim, est Mme Vinciane PIRENNE-DELFORGE à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée d'un an ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Vinciane PIRENNE-DELFORGE, directrice de l'unité n°UAR2409 intitulée Centre de Documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Vinciane PIRENNE-DELFORGE, directrice de l'unité n° UAR2409 intitulée Centre de Documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France, délégation est donnée à Mme Sophie BOSSER, gestionnaire (TCN), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3- La décision DEC222207DR02 du 29 novembre donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC246678DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Maguy JABER, directrice de l'unité n° UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale - LAMS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 portant nomination de M. Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale - LAMS, dont le directeur est M. Philippe WALTER;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale - LAMS, dont la directrice est Mme Maguy JABER à compter du 1^{er} janvier 2024

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Maguy JABER, directrice de l'unité n° UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maguy JABER directrice de l'unité n°UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale, délégation est donnée

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

à Mme Suzie JONCART, chargée de la gestion financière et administrative (SASU), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La décision DEC222462DR02 du 18 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC246859DR02

Décision portant délégation de signature à M. Renaud NICOLAY, directeur de l'unité UMR7167 intitulée CHIMIE MOLECULAIRE, MACROMOLECULAIRE, MATERIAUX - C3M, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7167 intitulée CHIMIE MOLECULAIRE, MACROMOLECULAIRE, MATERIAUX - C3M, dont le directeur est M. Michel CLOITRE ;

Vu la décision n°DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'UMR7167 intitulée Chimie Moléculaire, Macromoléculaire, Matériaux dont le directeur par intérim est M. Renaud NICOLAY à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée d'un an ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Renaud NICOLAY, directeur de l'unité UMR7167 intitulée Chimie Moléculaire, Macromoléculaire, Matériaux, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Renaud NICOLAY, directeur de l'unité UMR7167 intitulée Chimie Moléculaire, Macromoléculaire, Matériaux, délégation est donnée à

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mme Amandine GUERINOT, enseignant-chercheur (MC) et à Mme Aroul (Aroulvijy) RADJA, responsable administrative (AI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3- La décision DEC222263DR02 du 11 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DE246858DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Teresa TEIXEIRA, directrice de l'unité UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes - LBMCE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes - LBMCE, dont la directrice est Mme Teresa TEIXEIRA ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant nomination de Mme Teresa TEIXEIRA aux fonctions de directrice de l'unité UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Teresa TEIXEIRA, directrice de l'unité UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Teresa TEIXEIRA, directrice de l'unité UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes, délégation est

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

donnée à M Mickaël COHEN, chercheur (DR2) et à M. Lionel BERNARD, chercheur (DR2) aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3- La décision DEC235186DR02 du 02 octobre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC246800DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie PREVOST, directrice de l'UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition - LATTICE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition - LATTICE, dont la directrice est Mme Sophie PREVOST ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition - LATTICE, dont la directrice est Mme Sophie PREVOST à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Sophie PREVOST, directrice de l'unité n° UMR8094 intitulée Langues, textes, Traitement informatiques, Cognition, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie PREVOST directrice de l'unité n°UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition, délégation est donnée à M. Thierry POIBEAU, directeur adjoint (DR1), Mme Virginie PAUCHONT (AI) et à M. Frédéric LANDRAGIN (DR2) aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3- La décision DEC222420DR02 du 18 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4- Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC246777DR02

Décision portant délégation de signature à M. Camille ROTH, directeur de l'unité n° UMR8557 intitulée Centre d'Analyses et de Mathématiques Sociales (CAMS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales - CAMS, dont le directeur est M. Jean-Pierre NADAL ;

Vu la décision n°DEC246501INSHS du 14 mars 2024 portant nomination de M. Camille ROTH aux fonctions de directeur, par intérim, de l'unité n° UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales à compter du 1^{er} mars 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Camille ROTH, directeur de l'unité n° UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Camille ROTH, directeur de l'unité n° UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales, délégation est donnée à Mme Sandrine NADAL, responsable administrative (TCN), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3- La décision DEC222326DR02 du 18 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC246776DR02

Décision portant délégation de signature à M. Thierry JAFFREDO, directeur de l'unité UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement, dont la directrice est Mme Sylvie SCHNEIDER-MAUNOURY ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC223041INSB du 20 mars 2023 portant cessation de fonction et nomination, à compter du 1^{er} mars 2023, de M. Thierry JAFFREDO directeur et de Madame Sylvie SCHNEIDER-MAUNOURY directrice adjointe et de Madame Dominique WEIL directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement dont le directeur est M. Thierry JAFFREDO à compter du 1^{er} janvier 2024

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Thierry JAFFREDO, directeur de l'Unité UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry JAFFREDO, directeur de l'unité n° UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement, délégation est donnée à Mme Sylvie SCHNEIDER-MAUNOURY, directrice adjointe (DR1), à Mme Isabelle ANGELCHIC, responsable administrative (IEHC) et à Mme Chimène BETY, responsable administrative adjointe (TCN) aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3- La décision DEC235273DR02 du 12 octobre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC246371DR02

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume CARRE, directeur de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - CCJ, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEQ181890DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - CCJ, dont la directrice est Mme Valérie GELEZEAU ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - CCJ, dont le directeur, par intérim, est M. Guillaume CARRE et la directrice adjointe et le directeur adjoint, par intérim, sont Mme Justine Charlotte GUICHARD et M. Alain ARRAULT à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de 1 an

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume CARRE, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139.000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020



- 3 les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume GARRE, délégation de signature est donnée à M. Alain ARRAULT, directeur adjoint (MC) et à Mme Justine GUICHARD, directrice adjointe (MC) aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEG222310DR02 du 18 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC246274DR02

Décision portant délégation de signature à M. Patrick PETER, directeur de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris-IAP ;

Vu la décision DEC212400INSU du 22 juillet 2021 portant nomination de M. François BOUCHET aux fonctions de directeur de l'UMR7095 à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'UMR7095 dont le directeur par intérim est M. Patrick PETER à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée d'un an et les directeurs et directrices adjointes sont Mme Kumiko KOTERA et M. Damien LE BORGNE à compter du 1^{er} janvier 2024

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick PETER, directeur de l'unité UMR7095, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux

marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique,¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick PETER, délégation de signature est donnée à Mme Kumiko KOTERA, directrice adjointe (DR2), à M. Damien LEBORGNE, directeur adjoint (MC) et à Mme Valérie BONA, administratrice (IEHC) aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC222219DR02 du 29 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seul en vigueur au 01/01/2020



DEC246272DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Masha CEROVIC, directrice de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasiens et Centre-Européen - CERCEC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-998 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités et leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasiens et Centre-Européen - CERCEC, dont la directrice est Mme Françoise DAUCE ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'UMR8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasiens et Centre-Européen - CERCEC dont la directrice par intérim est Mme Masha CEROVIC et la directrice adjointe par intérim Mme Isabelle OHAYON, toutes deux à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 1 an

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Masha CEROVIC, directrice de l'UMR8083, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Masha CEROVIC, délégation de signature est donnée à Mme Yadranka KRASEVEC, secrétaire générale (A), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC222304DR02 du 18 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD





DEC246372DR02

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas SAUGER, directeur de l'unité UAR2506 intitulée UAR PROGEDO (PROGEDO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 18 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité USR2006 intitulée USR PROGEDO, dont le directeur est M. Sébastien OLIVEAU ;

Vu la décision DEC214036DGDS du 20 décembre 2021 portant recodification en UAR2506 ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UAR2506 intitulée UAR PROGEDO (PROGEDO), dont le directeur est M. Nicolas SAUGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas SAUGER, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1 les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020



- 2 les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;
- 3 les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas SAUGER, délégation de signature est donnée à Mme Claire VANDEMOORTELE, secrétaire générale (IE) aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC222232DR02 du 21 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe BIRAUD



DEC246374DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Emma AUBIN-BOLTANSKI, directrice de l'unité UMR8216 intitulée CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES DU RELIGIEUX - CESOR, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 (modifié) portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2016 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8216 intitulée CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES DU RELIGIEUX - CESOR, dont la directrice est Mme Nathalie LUCA ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UMR8216 intitulée CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES DU RELIGIEUX - CESOR, dont la directrice est Mme Emma AUBIN-BOLTANSKI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Emma AUBIN-BOLTANSKI, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 138 000 € HT, seul¹ en vigueur au 01/01/2020

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emma AUBIN-BOLTANSKI, délégation de signature est donnée à M. Filippo RONCONI, directeur adjoint (MCHC) aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC222461DR02 du 18 novembre 2022 concernant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement d'un ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC246604DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick GEORGES*, directeur de l'unité *UMR8501* intitulée *Laboratoire Charles Fabry*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry, dont le directeur est Monsieur Patrick GEORGES ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Patrick GEORGES, directeur de l'unité UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick GEORGES, directeur de l'unité UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry, délégation est donnée à Monsieur Philippe GRANGIER, directeur de recherche, et Monsieur Christoph WESTBROOK, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16 février 2024

Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC246605DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8501, intitulée Laboratoire Charles Fabry, dont le directeur est Monsieur Patrick GEORGES ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Philippe GRANGIER, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GRANGIER, délégation est donnée à Monsieur Christoph WESTBROOK, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 16 février 2024

Le directeur d'unité
Monsieur Patrick GEORGES

DEC246609DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Arnak DALALYAN*, directeur de l'unité *UMR9194* intitulée *Centre de recherche en économie et statistique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et statistique ;

Vu la décision DEC201421INSHS du 5 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Arnak DALALYAN aux fonctions de directeur de l'unité UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et statistique ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Arnak DALALYAN, directeur de l'unité UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et statistique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnak DALALYAN, directeur de l'unité UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et statistique, délégation est donnée à Madame Emmanuelle TAUGOURDEAU-LEHMANN, directrice de recherche de 2e classe, et Madame Justine VIAUD, ingénieure d'études classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16 février 2024

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC246610DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et statistique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR9194, intitulée Centre de recherche en économie et statistique ;

Vu la décision DEC201421INSHS du 5 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Arnak DALALYAN aux fonctions de directeur de l'unité UMR9194 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Emmanuelle TAUGOURDEAU-LEHMANN, directrice de recherche de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle TAUGOURDEAU-LEHMANN, délégation est donnée à Madame Justine VIAUD, ingénieure d'études classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 16 février 2024

Le directeur d'unité
Monsieur Arnak DALALYAN

DEC246717DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Jacques FOURMOND*, directeur de l'unité *UAR855* intitulée *Division technique de l'INSU*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191249DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UPS855, intitulée « Division technique de l'INSU », dont le directeur est Monsieur Jean-Jacques FOURMOND ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) au 1^{er} janvier 2021 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Jacques FOURMOND, directeur de l'unité UAR855 intitulée Division technique de l'INSU, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Jacques FOURMOND, directeur de l'unité UAR855 intitulée Division technique de l'INSU, délégation est donnée à Monsieur Nicolas GEYSKENS, ingénieur de recherche, Madame Vanessa MARTRAY, ingénieure d'études de classe normale, et Madame Josiane PELLEGRINO, ingénieure d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 4 mars 2024

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC246718DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UAR855 intitulée Division technique de l'INSU

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191249DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UPS855, intitulée « Division technique de l'INSU », dont le directeur est Monsieur Jean-Jacques FOURMOND ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) au 1^{er} janvier 2021 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas GEYSKENS, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas GEYSKENS, délégation est donnée à Madame Vanessa MARTRAY, ingénieure d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas GEYSKENS et de Madame Vanessa MARTRAY, délégation est donnée à Madame Josiane PELLEGRINO, ingénieure d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 4 mars 2024

Le directeur d'unité
Monsieur Jean-Jacques FOURMOND

DEC246416DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Sylvia NIETO PELLETIER*, directrice de l'unité *UMR7065* intitulée *Institut de recherche sur les archéomatériaux*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7065, intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux, dont la directrice est Madame Sylvia NIETO PELLETIER ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Sylvia NIETO PELLETIER, directrice de l'unité UMR7065, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvia NIETO PELLETIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe DILLMANN, directeur de recherche de 1re classe, et Madame Karine NAUDIN, ingénieure d'études classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC221011DR04 du 03/03/2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 2 février 2024

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC246474DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Sébastien DUCRUIX*, directeur de l'unité UPR288 intitulée *Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191245DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UPR288, intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion, dont le directeur est Monsieur Sébastien DUCRUIX ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien DUCRUIX, directeur de l'unité UPR288, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien DUCRUIX, délégation de signature est donnée à Madame Brigitte LLOBEL, assistante ingénieure, Madame Noï LAVAUD, technicienne de classe normale, et Madame Valérie SÉNÉ, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC210397DR04 du 01/02/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 février 2024

Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC246475DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191245DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UPR288, intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion, dont le directeur est Monsieur Sébastien DUCRUIX ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Brigitte LLOBEL, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte LLOBEL, délégation est donnée à Madame Noï LAVAUD, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte LLOBEL et de Madame Noï LAVAUD, délégation est donnée à Madame Valérie SÉNÉ, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gf-sur-Yvette, le 6 février 2024

Le directeur d'unité
Monsieur Sébastien DUCRUIX

DEC246538DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Pauline LAFITTE*, directrice de l'unité FR3487 intitulée *Fédération de mathématiques de CentraleSupélec*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité FR3487, intitulée Fédération de mathématiques de CentraleSupélec, dont la directrice est Madame Pauline LAFITTE ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Pauline LAFITTE, directrice de l'unité FR3487, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pauline LAFITTE, délégation de signature est donnée à Madame Leila SIDALI, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC210156DR04 du 01/02/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 8 février 2024

Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC246539DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3487 intitulée Fédération de mathématiques de CentraleSupélec

LA DIRECTRICE D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité FR3487, intitulée Fédération de mathématiques de CentraleSupélec, dont la directrice est Madame Pauline LAFITTE ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Leila SIDALI, technicienne, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 8 février 2024

La directrice d'unité
Madame Pauline LAFITTE

DEC246165DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Violaine Tisseau directrice par intérim de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UMR8171, intitulée Institut des mondes africains (IMAf), dont la directrice par intérim est Mme Violaine Tisseau ;

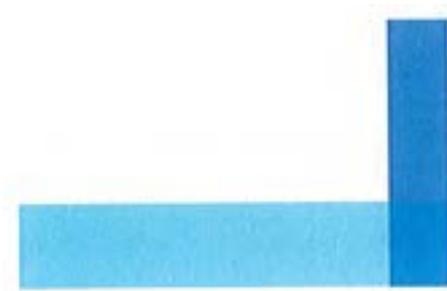
DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Violaine Tisseau directrice par intérim de l'unité UMR8171, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Violaine Tisseau, délégation de signature est donnée à Mbodj-Pouye Aissatou, CRCN, Anne Doquet, CRCN à l'IRD, et Mme Cécile Vincenti, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC220362DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 janvier 2024,



La déléguée régionale
Catherine Larroche



DEC246633DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Célia Bense Ferreira, M. Thomas Brisson, Mme Cornelia Moser et Mme Sandra Nicolas, **pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7217** intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes **d'application** ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ **portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et** désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7217, intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA), dont la directrice est Mme Florence Hulak ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Célia Bense Ferreira, MC, M. Thomas Brisson, MC, Cornelia Moser, CRCN, et Mme Sandra Nicolas, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2024

La directrice d'unité
Florence Hulak



DEC246684DR05

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas GOEPFERT directeur de l'unité n°UMR8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité n°UMR8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM) dont le directeur d'unité est M. Nicolas Goepfert ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Nicolas Goepfert, directeur de l'unité n° UMR8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Goepfert, directeur de l'unité n° UMR8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM), délégation est donnée à Mme Claire Alix, directrice d'unité adjointe et Mme Liliana Stalenq, responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 février 2024

La déléguée régionale
Catherine Larroche

DEC246635DR05

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Parisse, directeur de l'unité UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo), dont le directeur est M. Christophe Parisse;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Parisse, directeur de l'unité UMR7114, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Parisse, délégation de signature est donnée à M. Sylvain Kahane, PU et Mme Gabrielle Vallais, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC235390DR05 du 30 octobre 2023, donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

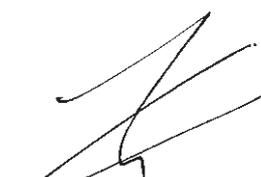
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 février 2024



La déléguée régionale
Catherine Larroche



DEC246636DR05

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Kahane, Mme Gabrielle Vallais, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7114 intitulée Modèles Dynamiques, Corpus (MODYCO)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7114 intitulée Modèles Dynamiques, Corpus (MODYCO), dont le directeur est M. Christophe Parisse ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à, M. Sylvain Kahane, PU et Mme Gabrielle Vallais IECN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 20 février 2024

Le directeur d'unité
Christophe Parisse



DEC246624DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC220188DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Catherine Larroche, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC220188DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Catherine Larroche, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05),

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'articles 5 de la décision n° DEC220188DAJ du 10 février 2022 susvisée, les mots : « Mme Nathalie Royer, responsable du service des ressources humaines » sont remplacés par les mots : « Mme Larissa de Kochko, responsable du service des ressources humaines par intérim ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC246689DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Claire Alix et Mme Liliana Stalenq pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n°UMR8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité n°UMR8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM) dont le directeur d'unité est M. Nicolas Goepfert ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. ou M^{me} Mme Claire Alix, directrice d'unité adjointe et Mme Liliana Stalenq, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 février 2024

Le directeur d'unité
Nicolas Goepfert

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC246632DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Florence Hulak, directrice de l'unité UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7217, intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA), dont la directrice est Mme Florence Hulak ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Florence Hulak, directrice de l'unité UMR7217, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence Hulak, délégation de signature est donnée à Mme Célia Bense Ferreira, MC, M. Thomas Brisson, MC, Cornelia Moser, CRCN, et Mme Sandra Nicolas, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC234634DR05 du 22 juin 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

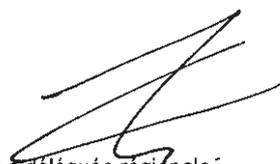
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 février 2024



La déléguée régionale
Catherine Larroche



DEC246668DR06

Décision portant délégation de signature à M. Mathieu ETIENNE et M. Christophe MERLIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7564, intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME)

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME), dont le directeur est M. Christophe GANTZER ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Mathieu ETIENNE, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu ETIENNE, Directeur adjoint, délégation est donnée à M. Christophe MERLIN, Enseignant chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villers Lès Nancy, le 02 Janvier 2024

Le directeur d'unité
Christophe GANTZER

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC246576DR06

Décision portant délégation de signature à M. Gwenaël MASSUYEAU directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) dont le directeur est M. Gwenaël MASSUYEAU ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Gwenaël MASSUYEAU, directeur de l'unité UMR5584, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gwenaël MASSUYEAU, délégation de signature est donnée à M. Daniele FAENZI, Professeur, à M. Thomas CHAMBRION, Professeur, à Mme Anissa BELLAASSALI, Responsable administrative et financière et à M. Samuel HERRMANN, Enseignant chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC245937DR06 du 02 Janvier 2024 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 12 Février 2024

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT





DEC246577DR06

Décision portant délégation de signature à M. Daniele FAENZI, M. Thomas CHAMBRION et Mme Anissa BELLAASSALI, M. Samuel HERRMANN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) dont le directeur est M. Gwenaël MASSUYEAU ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Daniele FAENZI, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniele FAENZI, délégation est donnée à M. Thomas CHAMBRION, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniele FAENZI, délégation est donnée à Mme Anissa BELLAASSALI, Responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anissa BELLAASSALI, délégation est donnée à M. Samuel HERRMANN, Enseignant chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 12 Février 2024.

Le directeur d'unité
Gwenaël MASSUYEAU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC246658DR06

Décision portant délégation de signature à M. Hamid ZAHROUNI directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3) dont le directeur est M. Hamid ZAHROUNI ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Hamid ZAHROUNI directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hamid ZAHROUNI, directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3), délégation est donnée à M. Kevin GALACH, Gestionnaire financier, à Mme Nathalie GEY, Directrice adjointe et à M. Mohammed NOUARI, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 26 Février 2024

La déléguée régionale
Edwige HELMER LAURENT

DEC246291DR06

Décision portant délégation de signature à M. Samuel CARPENTIER-POSTEL directeur de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager (THEMA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager (THEMA), dont le directeur est M. Samuel CARPENTIER-POSTEL ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Samuel CARPENTIER-POSTEL, directeur de l'unité UMR6049, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel CARPENTIER-POSTEL, délégation de signature est donnée à Mme Cécile TANNIER, Directrice de recherche et Directrice Adjointe, et à M. Thomas THEVENIN, Professeur et Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC212462DR06 du 02 Juin 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 Janvier 2024

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT





DEC246667DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GANTZER directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) ;

Vu la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME), dont le directeur est M. Christophe GANTZER ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Christophe GANTZER, directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GANTZER, directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME), délégation est donnée à M. Mathieu ETIENNE, Directeur adjoint et à M. Christophe MERLIN, Enseignant chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02 Janvier 2024

La déléguée régionale
Edwige HELMER LAURENT

DEC246659DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie GEY et M. Mohammed NOUARI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3)

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3) dont le directeur est M. Hamid ZAHROUNI ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Nathalie GEY, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie GEY, Directrice adjointe, délégation est donnée à M. Mohammed NOUARI, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Metz, le 26 Février 2024

Le directeur d'unité
Hamid ZAHROUNI

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC246050DR06

Décision portant délégation de signature à M. Henri GARRIC, Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX et Mme Nélia ROULOT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon) dont le directeur est M. Hervé MARCHAL ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Henri GARRIC, Professeur et Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri GARRIC, délégation est donnée à Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX, Professeure et Directrice Adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX, délégation est donnée à Mme Nélia ROULOT, Responsable Administrative et Scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Fait à Dijon, le 02 Janvier 2024

Le directeur d'unité
Hervé MARCHAL





DEC246049DR06

Décision portant délégation de signature à M. Hervé MARCHAL directeur de l'unité UAR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon) dont le directeur est M. Hervé MARCHAL ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Hervé MARCHAL directeur de l'unité UAR3516, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MARCHAL, délégation de signature est donnée à M. Henri GARRIC, Professeur et Directeur Adjoint, Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX, Professeure et Directrice Adjointe, et à Mme Nélia ROULOT, Responsable Administrative et Scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC235369DR06 du 18 Octobre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 Janvier 2024

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT





DEC246321DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Christine HUYGHE et Mme Pascaline SAIRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) dont le directeur est M. Clément DOMBRY ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Christine HUYGHE, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine HUYGHE, délégation est donnée à Mme Pascaline SAIRE, AI et responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 02 Janvier 2024

Le directeur d'unité
Clément DOMBRY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC246320DR06

Décision portant délégation de signature à M. Clément DOMBRY directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) dont le directeur est M. Clément DOMBRY ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Clément DOMBRY, directeur de l'unité UMR6623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément DOMBRY, délégation de signature est donnée à Mme Christine HUYGHE, directrice adjointe et à Mme Pascaline SAIRE, AI et responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC235062DR06 du 01 Septembre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 Janvier 2024

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT





DEC246797DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Bernard BEHR, Mme Kheira OULD OMAR, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR)

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR), dont le directeur est M. Jean-Hugues RENAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Bernard BEHR, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Bernard BEHR, Directeur adjoint, délégation est donnée à Mme Kheira OULD OMAR, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims, le 26 Février 2024

Le directeur d'unité
Jean-Hugues RENAULT

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC246796DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Hugues RENUALT directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) ;

Vu la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR), dont le directeur est M. Jean-Hugues RENAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Hugues RENAULT directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Hugues RENAULT directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR), délégation est donnée à M. Jean-Bernard BEHR, Directeur adjoint, et à Mme Kheira OUL OMAR, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 26 Février 2024

La déléguée régionale
Edwige HELMER LAURENT

DEC246795DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse RUBIO, Mme Florence CHARTIER, M. Didier MAINARD, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire Cellulaire et Physiopathologies (IMoPA)

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire Cellulaire et Physiopathologies (IMoPA), dont le directeur est M. Bruno CHARPENTIER ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Marie-Thérèse RUBIO, Professeure et Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Thérèse RUBIO, Professeure et Directrice Adjointe, délégation est donnée à Mme Florence CHARTIER, Responsable Administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Délégation spécifique pour la gestion des commandes du Service Mutualisé de Plateformes (SMP) est donnée à M. Didier MAINARD, Directeur du pôle BMS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 01 Mars 2024

Le directeur d'unité
Bruno CHARPENTIER

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC246794DR06

Décision portant délégation de signature à M. Bruno CHARPENTIER directeur de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire Cellulaire et Physiopathologies (IMoPA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire Cellulaire et Physiopathologies (IMoPA), dont le directeur est M. Bruno CHARPENTIER ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Bruno CHARPENTIER, directeur de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire Cellulaire et Physiopathologies (IMoPA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CHARPENTIER, directeur de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire Cellulaire et Physiopathologies (IMoPA), délégation est donnée à Mme Marie-Thérèse RUBIO, Professeure et Directrice Adjointe et à Mme Florence CHARTIER, Responsable Administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Délégation spécifique pour la gestion des commandes du Service Mutualisé de Plateformes (SMP) est donnée à M. Didier MAINARD, Directeur du pôle BMS, à l'effet de signer,

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles, les actes mentionnés à l'article 1^{er}.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 01 Mars 2024

La déléguée régionale
Edwige HELMER LAURENT

DEC246292DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile TANNIER, M. Thomas THEVENIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager (THEMA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6049 intitulée Théoriser et Modéliser pour Aménager (THEMA), dont le directeur est M. Samuel CARPENTIER-POSTEL ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Cécile TANNIER, Directrice de recherche et Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile TANNIER, délégation est donnée à M. Thomas THEVENIN, Professeur et Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 02 Janvier 2024

Le directeur d'unité
Samuel CARPENTIER-POSTEL

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC246302DR06

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BRUCKER directeur de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) dont le directeur est M. Nicolas BRUCKER ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Nicolas BRUCKER, directeur de l'unité UAR3261, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BRUCKER, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle SIMON, Maitresse de conférences et Directrice adjointe, Mme Melissa MELO, Secrétaire générale, et à Mme Charline BIENAIME, Gestionnaire administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC235027DR06 du 25 Aout 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 04 Janvier 2024.

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT





DEC246303DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle SIMON, Mme Melissa MELO, Mme Charline BIENAIME, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) dont le directeur est M. Nicolas BRUCKER ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Emmanuelle SIMON, Maitresse de conférences et Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle SIMON, délégation est donnée à Mme Melissa MELO, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Melissa MELO, délégation est donnée à Mme Charline BIENAIME, Gestionnaire administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Fait à Nancy, le 04 Janvier 2024

Le directeur d'unité
Nicolas BRUCKER





DEC246628DR07

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Ali BOUHIFD, directeur de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire magmas et volcans, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignations des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6524, intitulée Laboratoire magmas et volcans ;

Vu la décision DEC233730INSU du 15 février 2024 portant nomination de M. Mohamed Ali BOUHIFD aux fonctions de directeur de l'unité UMR6524 intitulé Laboratoire magmas et volcans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mohamed Ali BOUHIFD, directeur de l'unité UMR6524, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed Ali BOUHIFD, délégation de signature est donnée à Mme Maud BOYET, Directrice de recherche et à Mme Audrey CHAZAL, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC222431DR07 du 22 septembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2024 sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC246627DR07

Décision portant délégation de signature à M. Laurent BEZIN, directeur de l'unité UMR5292 intitulée Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignations des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5292, intitulée Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon ;

Vu la décision DEC235720INSB du 23 décembre 2023 portant nomination de M. Laurent BEZIN aux fonctions de directeur de l'unité UMR5292 intitulé Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent BEZIN, directeur de l'unité UMR5292, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services



passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BEZIN, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie HELLE, Ingénieure de recherche, Mme Florence TAMISSA-LEGER, Assistante ingénieure, Mme Sandra CHINEL, Assistante ingénieure, Mme Sonia ALOUCHE, Technicienne de la recherche aux fins mentionnées à l'article 1er, et à Mme Nadine RAVEL, uniquement pour les actes relevant du GDR "Mémoire".

Article 3

La décision n°DEC234072DR07 du 22 mars 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2024 sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC246685DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Carine MICHEL, directrice de l'unité UMR5182 intitulée Laboratoire de chimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignations des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5182, intitulée Laboratoire de chimie ;

Vu la décision portant nomination de Mme Carine MICHEL aux fonctions de directrice de l'unité UMR5182 intitulé Laboratoire de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Carine MICHEL, directrice de l'unité UMR5182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine MICHEL, délégation de signature est donnée à M. Christophe BUCHER, Directeur adjoint par intérim et à M. Damien SEON, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC211308DR07 du 16 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2024 sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC246791DR07

Décision portant délégation de signature à M. Bernard NORMAND, directeur de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux Ingénierie et Science, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignations des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5510, intitulée Matériaux Ingénierie et Science ;

Vu la décision DEC235641INSIS du 22 décembre 2023 portant nomination de M. Bernard NORMAND aux fonctions de directeur de l'unité UMR5510 intitulé Matériaux Ingénierie et Science ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard NORMAND, directeur de l'unité UMR5510, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services



passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard NORMAND, délégation de signature est donnée à M. Laurent CHAZEAU, Directeur adjoint, M. Eric MAIRE, Directeur adjoint et à Mme Jalila SECOND, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC211352DR07 du 17 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2024 sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC246892DR07

Décision portant délégation de signature à M. Claude FORANO, directeur de l'unité FR3467 intitulée Fédération des recherches en environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignations des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3467, intitulée Fédération des recherches en environnement ;

Vu la décision DEC246355INEE du 20 février 2024 portant nomination de M. Claude FORANO aux fonctions de directeur de l'unité FR3467 intitulé Fédération des recherches en environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Claude FORANO, directeur de l'unité FR3467, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude FORANO, délégation de signature est donnée à Mme Delphine LATOUR, Directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC211263DR07 du 16 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2024 sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC245875DR08

Décision portant délégation de signature à M. Matthieu REFREGIERS, directeur de l'unité UPR4301 intitulée Centre de biophysique moléculaire (CBM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UPR4301, intitulée Centre de biophysique moléculaire, dont le directeur est M. Matthieu REFREGIERS.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Matthieu REFREGIERS, directeur de l'unité UPR4301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu REFREGIERS, délégation de signature est donnée à Mme Hélène BENEDETTI, directrice de recherche de 2^{ème} classe, M. Igor CHOURPA, Professeur des universités, Mme Laetitia LEGOUPIL, Assistante ingénieur et Mme Patricia LEGLAND, ingénieur d'étude de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC221673DR08 du 17 mai 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245874DR08

Décision portant délégation de signature à M. Michaël DESCHAMPS, directeur de l'unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation, dont le directeur est M. Michaël DESCHAMPS.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michaël DESCHAMPS, directeur de l'unité UPR3079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michaël DESCHAMPS, délégation de signature est donnée à Mme Lavinia BALAN, Directrice de recherche de 2^{ème} classe, M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche hors classe, Mme Anne-Marie HEUVELINE, Ingénieure d'études de classe normale et Mme Nadège PERRIER, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191541DR08 du 3 juin 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245872DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Dieudonnee TOGBE, directrice de l'unité UMR7355 intitulée Immuno-Neuro Modulation (INEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7355 intitulée Immuno-Neuro Modulation, dont la directrice est Mme Dieudonnee TOGBE.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dieudonnee TOGBE, directrice de l'unité UMR7355, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dieudonnee TOGBE, délégation de signature est donnée à M. Stéphane MORTAUD, professeur des universités et Mme Elisabeth DIAS, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191407DR08 du 13 mai 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245871DR08

Décision portant délégation de signature à M. Franck LEVASSORT, directeur de l'unité UMR7347 intitulée Groupe de Recherche En Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologie (GREMAN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7347 intitulée Groupe de Recherche En Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologie, dont le directeur est M. Franck LEVASSORT.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck LEVASSORT, directeur de l'unité UMR7347, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck LEVASSORT, délégation de signature est donnée à M. Jérôme BILLOUE, maître de conférence, Mme Guylaine POULIN-VITTRAN, directrice de recherche et M. David CHOUTEAU, ingénieure d'étude hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC233742DR08 du 2 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245870DR08

Décision portant délégation de signature à M. Eric ROBERT, directeur de l'unité UMR7344 intitulée Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés (GREMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7344 intitulée Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés, dont le directeur est M. Eric ROBERT.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric ROBERT, directeur de l'unité UMR7344, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric ROBERT, délégation de signature est donnée à Mme Anne Lise THOMANN, directrice de recherche, M. Stéphane PELLERIN, Professeur des universités et Mme Corinne DELHAYE, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190066DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245869DR08

Décision portant délégation de signature à M. Valéry CATOIRE, directeur de l'unité UMR7328 intitulée Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'espace (LPC2E), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création renouvellement l'unité UMR7328 intitulée Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'espace, dont le directeur est M. Valéry CATOIRE.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Valéry CATOIRE, directeur de l'unité UMR7328, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valéry CATOIRE, délégation de signature est donnée à M. Gilles THEUREAU, Astronome, Mme Isabelle LANGER, Ingénieure d'étude hors classe, Mme Tiphaine DETHOU, technicienne de classe supérieure et Mme Aurore GRACIA, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC222787DR08 du 16 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245868DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Caroline MARTEL, directrice de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans (ISTO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans, dont la directrice est Mme Caroline MARTEL.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Caroline MARTEL, directrice de l'unité UMR7327, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline MARTEL, délégation de signature est donnée à M. Mohamed AZAROUAL, directeur de recherche de 2^{ème} classe, Mme Marie-France ROUILLIER, Ingénieure d'étude hors classe et Olivier GAUDEFROY, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC235035DR08 du 22 août 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245867DR08

Décision portant délégation de signature à M. Samuel LETURCQ, directeur de l'unité UMR7324 intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7324, intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés, dont le directeur est M. Samuel LETURCQ.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Samuel LETURCQ, directeur de l'unité UMR7324, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel LETURCQ, délégation de signature est donnée à M. Philippe HUSI, Ingénieur de recherche hors classe et Mme Jennifer LOULLIER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC212037DR08 du 26 mai 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245866DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Elena PIERAZZO, directrice de l'unité UMR7323 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7323, intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance, dont la directrice est Mme Elena PIERAZZO.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Elena PIERAZZO, directrice de l'unité UMR7323, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elena PIERAZZO, délégation de signature est donnée à Mme Solveig SERRE, directrice de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC222289DR08 du 9 septembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245865DR08

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain ROUTIER, directeur de l'unité UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235778DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique, dont le directeur est M. Sylvain ROUTIER.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sylvain ROUTIER, directeur de l'unité UMR7311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain ROUTIER, délégation de signature est donnée à M. Pierre LAFITE, Professeur, à Mme Raphaëlle MAILLARD, Ingénieure d'étude de classe normale et M. Christophe DUBOIS, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC234456DR08 du 16 mai 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245864DR08

Décision portant délégation de signature à M. Lotfi ABOUDA, directeur de l'unité UMR7270 intitulée Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235777DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7270 intitulée Laboratoire Ligérien de Linguistique, dont le directeur est M. Lotfi ABOUDA.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lotfi ABOUDA, directeur de l'unité UMR7270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lotfi ABOUDA, délégation de signature est donnée à M. Sylvester OSU, Professeur et Mme Catherine ALEONARD, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC222943DR08 du 8 décembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245863DR08

Décision portant délégation de signature à M. David GIRON, directeur de l'unité UMR7261 intitulée Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235778DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7261 intitulée Institut de recherche sur la biologie de l'insecte, dont le directeur est M. David GIRON.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David GIRON, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David GIRON, délégation de signature est donnée à M. Simon DUPONT, Ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, Mme Aurélie CARTEREAU, technicienne de classe normale et Mme Marjorie TOLMONT, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC233842DR08 du 1^{er} février 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245862DR08

Décision portant délégation de signature à M. Matthieu KELLER, directeur de l'unité UMR7247 intitulée Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7247 intitulée Physiologie de la reproduction et des comportements, dont le directeur est M. Matthieu KELLER.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Matthieu KELLER, directeur de l'unité UMR7247, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu KELLER, délégation de signature est donnée à Mme Anne MYCHAK, Ingénieure d'étude de classe normale et M. Eric REITER, Directeur de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC213752DR08 du 29 novembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245861DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, directrice de l'unité UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu; le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7065, intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux, dont la directrice est Mme Sylvia NIETO-PELLETIER.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, directrice de l'unité UMR7065, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, délégation de signature est donnée à M. Philippe DILLMANN, Directeur de recherche de 1^{ère} classe, Mme Karine NAUDIN, Ingénieure d'étude de classe normale, et Mme Gwenaëlle BREARD, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC220422DR08 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245860DR08

Décision portant délégation de signature à M. Cédric LECOUEY, directeur de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson (IDP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson, dont le directeur est M. Cédric LECOUEY.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cédric LECOUEY, directeur de l'unité UMR7013, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric LECOUEY, délégation de signature est donnée à M. Pascal BASEILHAC, professeur des universités, M. Luc HILLAIRET, professeur des universités, Mme Magali RIBOT, professeure des universités, M. Laurent MAZET, professeur des universités, Mme Marie GAUCHER, ingénieure d'étude et Mme Anne LIGER, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC222673DR08 du 21 octobre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245859DR08

Décision portant délégation de signature à M. Xavier RODIER, directeur de l'unité UAR3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR3501, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire, dont le directeur est M. Xavier RODIER.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier RODIER, directeur de l'unité UAR3501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier RODIER, délégation de signature est donnée à Mme Lydia SEABRA, secrétaire administrative de classe supérieure et Mme Claudie VINET, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211523DR08 du 29 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245858DR08

Décision portant délégation de signature à M. Christophe TOURNASSAT, directeur de l'unité UAR3116 intitulée Observatoire des sciences de l'univers en région Centre Val de Loire (OSUC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR3116, intitulée Observatoire des sciences de l'univers en région Centre Val de Loire, dont le directeur est M. Christophe TOURNASSAT..

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe TOURNASSAT, directeur de l'unité UAR3116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe TOURNASSAT, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne GENTILLET, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190073DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245857DR08

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane BOUQUET, directeur de l'unité UAR2590 intitulée Microscopies, imageries et ressources analytiques en région Centre Val de Loire (MACLE-CVL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 novembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR2590 intitulée Microscopies, imageries et ressources analytiques en région Centre Val de Loire, dont le directeur est M. Stéphane BOUQUET.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane BOUQUET, directeur de l'unité UAR2590, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne DELHAYE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC212903DR08 du 25 août 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245855DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Stephanie DURAND-PANTEIX, directeur de l'unité UAR2015 intitulée Biologie Intégrative Santé Chimie Environnement (BISCEm), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR2015, intitulée Biologie Intégrative Santé Chimie Environnement, dont la directrice est Mme Stéphanie Durand-Panteix.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Stéphanie Durand-Panteix, directrice de l'unité UAR2015, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

La décision n° DEC220169DR08 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245854DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UAR44 intitulée Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235774DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR44 intitulée Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UAR44, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, délégation de signature est donnée à Mme Patricia COLLADO, Ingénieure de recherche, Mme Christine RETY, Ingénieure de recherche, Mme Agnès MAURIO Assistante ingénieure, et Mme Corinne PARISSET, ingénieure d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192620DR08 du 1^{er} octobre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245853DR08

Décision portant délégation de signature à M. Fabien HALTER, directeur de l'unité FR2039 intitulée Fédération de Recherche pour l'Innovation et la Transition énergétique (FITE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235786DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité FR2039 intitulée Fédération de Recherche pour l'Innovation et la Transition énergétique, dont le directeur est M. Fabien HALTER.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabien HALTER, directeur de l'unité FR2039, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien HALTER, délégation de signature est donnée à Mme Corinne DELHAYE, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC222730DR08 du 3 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC246533DR08

Décision portant délégation de signature à M. Bruno CONSTANTIN, directeur de l'unité UAR2038 intitulée Biologie et Santé (BioS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création de l'unité UAR2038, intitulée Biologie et Santé, dont le directeur est M. Bruno CONSTANTIN.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno CONSTANTIN, directeur de l'unité UAR2038, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CONSTANTIN, délégation de signature est donnée à M. Jean-François JEGOU, maître de conférences et Mme Christelle MORILLON, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC245873DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Nabihha CHAUMEIX, directrice de l'unité UPR3021 intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UPR3021, intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement, dont la directrice est Mme Nabihha CHAUMEIX.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nabihha CHAUMEIX, directrice de l'unité UPR3021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nabiha CHAUMEIX, délégation de signature est donnée à M. Stéphane MAZOUFFRE, directeur de recherche de 2^{ème} classe et à Mme Isabelle ZOLGHADRI, Ingénieure d'étude de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC233489DR08 du 2 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC246118DR08

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, directeur par intérim de l'unité UMR7374, intitulée Interfaces confinement matériaux et nanostructures (ICMN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7374, intitulée Interfaces confinement matériaux et nanostructures, dont le directeur par intérim est M. Ludovic HAMON.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ludovic HAMON, directeur de l'unité UMR7374, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic HAMON, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel MONFROY, Ingénieur d'études hors classe, Mme Fabienne WARMONT, ingénieure d'études hors classe, Mme Nicole NOURRY, assistante ingénieure et Mme Jennifer JUBIN, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC234577DR08 du 14 juin 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC24686010

Décision portant délégation de signature par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Valérie LA FERRARA, pour les actes relevant de l'unité UAR2003 intitulée Institut Carnot MICA (MICA)

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR2003 intitulée UAR Institut Carnot MICA (MICA) ;

Vu l'arrêté n°2024-4 du 23 janvier 2024 du Président de l'Université de Haute-Alsace plaçant M. Lionel LIMOUSY en position de détachement auprès de l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnels à compter du 1^{er} mars 2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M^{me} Valérie LA FERRARA, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite de 5 000€, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 01/03/24


Le délégué régional
Géraud DELORME

DEC24687010

Décision portant délégation de signature à M. Pascal DIDIER, directeur de l'unité n° UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision n° DEC237779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Pascal DIDIER directeur de l'unité n° UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

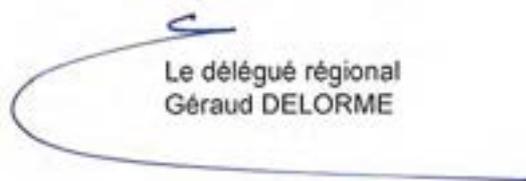
Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal DIDIER, directeur de l'unité n° UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP), délégation est donnée à Mme Laurence CHOULIER, Chargée de recherche, et à Mme Ingrid BARTHEL, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **19 MARS 2024**



Le délégué régional
Géraud DELORME

DEC246772DR11

Décision portant délégation de signature à Madame Stéphanie CHATELAIN, responsable d'exploitation de l'unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE, UAR2966), pour certains actes relevant de la représentation du CNRS auprès de la direction générale des douanes et droits indirects et du service des biens à double usage.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le règlement (UE) 2021/821 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 instituant un régime de l'Union de contrôle des exportations, du courtage, de l'assistance technique, du transit et des transferts en ce qui concerne les biens à double usage (refonte) ;

Vu le code des douanes et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC170219DAJ du 27 février 2017 donnant délégation de pouvoir au directeur de l'unité propre de service intitulée « Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE) » aux fins de représentation du CNRS auprès des services de la direction générale des douanes ;

Vu la décision DEC223090DGDS du 2 janvier 2023 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE) » - UAR2966 ;

Vu la décision DEC190878DAJ du 20 mars 2019 portant nomination de Mme Laure NICOLAS aux fonctions de directrice de l'unité propre de service intitulée unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE),

Vu la décision 929500 portant nomination de Mme Stéphanie CHATELAIN au grade d'IR et affectation au sein de l'unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE),

Vu la décision 1062204 portant nomination de M. Jean-Baptiste ABELE au grade d'IE et affectation au sein de l'unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE),

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Stéphanie CHATELAIN, responsable d'exploitation d'ULISSE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité les actes suivants, relevant de la représentation du CNRS auprès de la direction générale des douanes et droits indirects et du service des biens à double usage :

- Tous documents relatifs aux autorisations d'exportation de biens à double usage,
- Mandats de représentation en douane ponctuels, en dehors de ceux consentis à l'occasion de la mise en place des accords-cadres pluriannuels,

- Tous documents relatifs à l'émission de carnets ATA (Admission Temporaire/Temporary Admission)
- Tous documents et toutes démarches relatifs à des autorisations de recours à un régime douanier particulier.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHATELAIN, délégation est donnée M. Jean-Baptiste ABELE, coordinateur logistique et adjoint à la responsable d'exploitation, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité les actes suivants, relevant de la représentation du CNRS auprès de la direction générale des douanes et droits indirects et du service des biens à double usage :

- Tous documents relatifs aux autorisations d'exportation de biens à double usage,
- Mandats de représentation en douane ponctuels, en dehors de ceux consentis à l'occasion de la mise en place des accords-cadres pluriannuels,
- Tous documents relatifs à l'émission de carnets ATA (Admission Temporaire/Temporary Admission).
- Tous documents et toutes démarches relatifs à des autorisations de recours à un régime douanier particulier.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHATELAIN, responsable d'exploitation et de M. Jean-Baptiste ABELE, coordinateur logistique et adjoint à la responsable d'exploitation, délégation est donnée aux personnes nommées ci-après à l'effet de signer :

- Tous documents relatifs à l'émission de carnets ATA (Admission Temporaire/Temporary Admission)
- Tous documents et toutes démarches relatifs à des autorisations de recours à un régime douanier particulier.

Liste des personnes délégataires, agents titulaires ou sous contrats à durée déterminée affectés au sein de l'unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE) :

- Saïel ABDALLAH, coordinateur logistique,
- Julie BOURDON-GEVAUX, coordinatrice logistique
- Vincent CAUWEL, coordinateur logistique,
- Fanny COLLOMB, coordinatrice logistique
- Maïlys DA SILVA, coordinatrice logistique
- Stéphanie DE OLIVEIRA, coordinatrice logistique,
- Annabelle GRELIER, coordinatrice logistique
- Angélique GUSMINI, coordinatrice logistique,
- Florence PICCHIOTTINO, coordinatrice logistique,
- Vincent POLET, coordinateur logistique.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) de l'unité (délégant), en cas de changement du ou des délégataires ainsi qu'en cas de non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ANNECY, le 8 mars 2024

La directrice d'unité

Laure NICOLAS

DEC233624DR11

Décision portant délégation de signature à M. Aurélien DOMMERGUE, directeur de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), dont le directeur est M. Aurélien DOMMERGUE, Mme Delphine SIX la directrice adjointe, et MM. Gaël DURAND, Nicolas GRATIOT, Thierry PELLARIN et Nicolas CAILLON les directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la décision DEC223076INSU du 10 janvier 2023 portant ajout de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) comme tutelle principale de l'UMR5001 « Institut des Géosciences de l'Environnement » (IGE) ;

Vu la décision DEC223097INSU du 10 janvier 2023 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Florence NAAIM aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5001 intitulée « Institut des Géosciences de l'Environnement » ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Aurélien DOMMERGUE, directeur de l'unité UMR5001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien DOMMERGUE, délégation de signature est donnée à MM. Nicolas GRATIOT, DR2 IRD, Nicolas CAILLON, IRHC CNRS, et Thierry PELLARIN, DR2 CNRS, directeurs adjoints, à Mme Delphine SIX, Physicienne 2cl CNAP, directrice adjointe, à Mme Florence NAAIM, EF CF INRAE, directrice adjointe par intérim, et à Mme Carole BIENVENU, IR2 CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3 - La décision n° DEC212136DR11 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 3 janvier 2024.

La déléguée régionale,
Marjorie FRAISSE

DEC246036DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie BLEVES pour les actes relevant des attributions de la personne **responsable des marchés (DU) de l'unité** UMR7255 intitulée Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Macromoléculaires (LISM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant **détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés** au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7255, intitulée Laboratoire **d'ingénierie des systèmes macromoléculaires, dont le directeur est** M. Eric CASCALES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie BLEVES, PR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BLEVES, délégation est donnée à Mme Audrey GOZZI, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BLEVES et de Mme Audrey GOZZI, délégation est donnée à Mme Isabelle MARINARI, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BLEVES, de Mme Audrey GOZZI et de Mme Isabelle MARINARI, délégation est donnée à Mme Maïalène CHABALIER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Eric CASCALES

¹ *Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.*

DEC246061DR12

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel CORCKET, directeur **de l'unité** UMR7263 intitulée Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les **délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription** ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant **détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7263, intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale, dont le directeur est M. Emmanuel CORCKET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Emmanuel CORCKET, directeur de l'unité UMR7263, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans et dans la limite **des crédits de l'unité** ;
2. **les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité** ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel CORCKET, délégation de signature est donnée à M. Armin BISCHOFF, PR, Mme Carole BORCHIellini, MCF, Mme Brigitte TALON, MCF, Mme Anne BOUSQUET-MÉLOU, PR, et Mme Marine BERRO, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ; et à Mme Stéphanie GERARD, AI et Mme Joëlle MASSEI, AI, pour la certification du service fait uniquement.

Article 3

La décision n° DEC2218802DR12 du 1^{er} juillet 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE

DEC246080DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Christine MEUNIER, directrice **de l'unité** UMR7309 intitulée Laboratoire parole et langage (LPL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les **délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription** ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant **détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés** au CNRS ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7309, intitulée Laboratoire parole et langage, dont la directrice est Mme Christine MEUNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine MEUNIER, directrice de l'unité UMR7309, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans **et dans la limite des crédits de l'unité** ;
2. **les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité** ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine MEUNIER, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie DESOUS, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC233497DR12 du 2 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE



DEC246170DR12

Décision portant délégation de signature à M. Marc TABANI, directeur **de l'unité** UMR7308 intitulée Centre de recherche et de **documentation sur l'Océanie** (CREDO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les **délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription** ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant **détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7308, intitulée Centre de **recherche et de documentation sur l'Océanie**, dont le directeur est M. Marc TABANI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc TABANI, directeur de l'unité UMR7308, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans **et dans la limite des crédits de l'unité** ;
2. **les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité** ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc TABANI, délégation de signature est donnée à M. Sébastien GALLIOT, CR, et à M. Lorenzo BRUTTI, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC222026DR12 du 1^{er} juillet 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE



DEC246191DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale DURBEC pour les actes relevant des attributions de la personne **responsable des marchés (DU) de l'unité** UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes **d'application** ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ **portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés** au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, dont le directeur est M. Laurent KODJABACHIAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pascale DURBEC, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale DURBEC, délégation est donnée à Mme Faustine KURZ, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le **directeur d'unité**
Laurent KODJABACHIAN

¹ *Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.*

DEC246212DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Monique BERNARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de **l'unité** UMR7339 intitulée Centre de Résonance Magnétique Biologique et Médicale (CRMBM)

LE DIRECTEUR **D'UNITE**,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux **d'évaluation des besoins et désignation des personnes** responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7339, intitulée Centre de résonance magnétique biologique et médicale, dont le directeur est M. Maxime GUYE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Monique BERNARD, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique BERNARD, délégation est donnée à Mme Danielle ROUSSEAU, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur **d'unité**
Maxime GUYE

¹ **Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne** responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit **jusqu'à 143 000 € HT**, seuil en vigueur au 01/01/2024.



DEC246392DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Joëlle KATCHADOURIAN, pour les actes relevant des attributions de la **personne responsable des marchés (DU) de l'unité** UAR822 intitulée Centre International de Rencontres Mathématiques (CIRM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMS822, intitulée Centre international de rencontres mathématiques, dont le directeur est M. Pascal HUBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Joëlle KATCHADOURIAN, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹ à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joëlle KATCHADOURIAN, délégation est donnée à Mme Sophie ROSSI-RIBE, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision à compter du 1^{er} février 2024.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité

Pascal HUBERT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

DEC246406DR12

Décision portant délégation de signature à M. Henri MEDARD pour les actes relevant des attributions de la personne **responsable des marchés (DU) de l'unité** UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains (IMAf)

LA DIRECTRICE D'UNITE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 approuvant la prorogation de l'unité UMR8171, intitulée Institut des Mondes Africains, dont la directrice par intérim est Mme Violaine TISSEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Henri MEDARD, PR, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri MEDARD, délégation est donnée à Mme Cécile VINCENTI, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

La directrice d'unité par intérim
Violaine TISSEAU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

DEC246417DR12

Décision portant délégation de signature à M. Thomas SEEGMULLER pour les actes relevant des attributions de la **personne responsable des marchés (DU) de l'unité** UMR7316 intitulée Aix-Marseille Sciences économiques (AMSE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux **d'évaluation des besoins et désignation des personnes** responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7316, intitulée Aix-Marseille sciences économiques, dont le directeur est M. Alain VENDITTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas SEEGMULLER, DR, à l'effet de signer au nom du **directeur d'unité** tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas SEEGMULLER, délégation est donnée à M. Tanguy VAN YPERSELE, PR, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas SEEGMULLER et de M. Tanguy VAN YPERSELE, délégation est donnée à et Mme Isabelle MAUDUECH, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité

Alain VENDITTI

¹ *Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.*

DEC246420DR12

Décision portant délégation de signature à M. Marc BENDAHAN pour les actes relevant des attributions de la personne **responsable des marchés (DU) de l'unité** UMR7334, intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence (IM2NP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant **détermination des niveaux d'évaluation** des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7334, intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence, dont le directeur est M. Christophe GIRARDEAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc BENDAHAN, PR, à l'effet de signer au nom du **directeur d'unité** tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BENDAHAN, délégation est donnée à M. Jean-Michel PORTAL, PR, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BENDAHAN et de M. Jean-Michel PORTAL, délégation est donnée à M. Alain ESCODA, IR, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BENDAHAN, de M. Jean-Michel PORTAL, et de M. Alain ESCODA, délégation est donnée à M. Yves KLEIN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BENDAHAN, de M. Jean-Michel PORTAL, de M. Alain ESCODA et de M. Yves KLEIN, délégation est donnée à Mme Lydia CARLIER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BENDAHAN, de M. Jean-Michel PORTAL, de M. Alain ESCODA, de M. Yves KLEIN, et de Mme Lydia CARLIER, délégation est donnée à Mme Véronique MUNUSAMI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BENDAHAN, de M. Jean-Michel PORTAL, de M. Alain ESCODA, de M. Yves KLEIN, de Mme Lydia CARLIER et de Mme Véronique MUNUSAMI, délégation est donnée à Mme Zolika DJELLOULI, T, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BENDAHAN, de M. Jean-Michel PORTAL, de M. Alain ESCODA, de M. Yves KLEIN, de Mme Lydia CARLIER, de Mme Véronique MUNUSAMI et de Mme Zolika DJELLOULI, délégation est donnée à Mme Johanne BURLES, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Christophe GIRARDEAUX

DEC246444DR12

Décision portant délégation de signature à M. Samuel ROBERT pour les actes relevant des attributions de la personne **responsable des marchés (DU) de l'unité** UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la **commande publique et ses textes d'application** ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ **portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés** au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7300, intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace, dont le directeur est M. Cyrille GENRE-GRANDPIERRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Samuel ROBERT, DR, à l'effet de signer au nom du **directeur d'unité** tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel ROBERT, délégation est donnée à Mme Alexandra SCHLEYER- LINDENMANN, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel ROBERT et de Mme Alexandra SCHLEYER- LINDENMANN, délégation est donnée à Mme Valérie SALIN, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Cyrille GENRE-GRANDPIERRE

¹ *Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.*

DEC246460DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves NATOLI pour les actes relevant des attributions de la personne **responsable des marchés (DU) de l'unité** UMR7249 intitulée Institut FRESNEL (FRESNEL)

LA DIRECTRICE **D'UNITE**,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant **détermination des niveaux d'évaluation** des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7249, intitulée Institut Fresnel, dont la directrice est Mme Sophie BRASSELET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Yves NATOLI, PR, à l'effet de signer au nom de la directrice **d'unité** tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves NATOLI, délégation est donnée à M. Julien LUMEAU, DR, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves NATOLI et de M. Julien LUMEAU, délégation est donnée à Mme Cristina PEREIRA, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves NATOLI, de M. Julien LUMEAU et de Mme Cristina PEREIRA, délégation est donnée à Mme Guylène DEGUERO-MAYNARD, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves NATOLI, de M. Julien LUMEAU, de Mme Cristina PEREIRA et de Mme Guylène DEGUERO-MAYNARD, délégation est donnée à Mme Fatima KOUROUROU, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves NATOLI, de M. Julien LUMEAU, de Mme Cristina PEREIRA, de Mme Guylène DEGUERO-MAYNARD et de Mme Fatima KOUROUROU, délégation est donnée à Mme Ouissal TOUILA, T, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ **Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.**

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Sophie BRASSELET

DEC246502DR12

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien GALLIOT, directeur **de l'unité** UAR1885 intitulée Maison Asie Pacifique (MAP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le **code de la commande publique et ses textes d'application** ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la **décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux** ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les **délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription** ;

Vu la décision DEC190902DAJ **portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR1885, intitulée Maison Asie Pacifique (MAP), dont le directeur est M. Sébastien GALLIOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien GALLIOT, directeur de l'unité UAR1885, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans **et dans la limite des crédits de l'unité** ;
2. **les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité** ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien GALLIOT, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle DUPEUBLE, T, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 3

La décision n° DEC220348DR12 du 1^{er} janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE

DEC246504DR12

Décision portant délégation de signature à **Mme** Elodie GUINOISEAU pour les actes relevant des attributions de la personne **responsable des marchés (DU) de l'unité** UMR6134 intitulée Sciences Pour l'Environnement (SPE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6134, intitulée Sciences pour l'Environnement, dont le directeur est M. Paul-Antoine SANTONI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme** Elodie GUINOISEAU, MCF, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie GUINOISEAU, délégation est donnée à Mme Jennifer GALTIE, T, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision **pour les engagements inférieurs à 1500€**.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Paul-Antoine SANTONI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

DEC246514DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Vanessa COULET pour les actes relevant des attributions de la **personne responsable des marchés (DU) de l'unité** UMR7246 intitulée Matériaux Divisés, Interfaces, Réactivité, Electrochimie (MADIREL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des **niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés** au CNRS ;

Vu la décision DEC235777DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7246, intitulée Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie, dont le directeur est M. Mickaël ANTONI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Vanessa COULET, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Vanessa COULET, délégation est donnée à M. Luca PASQUINI, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Mickaël ANTONI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est **personne responsable des marchés** d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

DEC246547DR12

Décision portant délégation de signature à M. François DEVRED, directeur **de l'unité** UMR7051 intitulée Institut de NeuroPhysiopathologie (INP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les **délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription** ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant **détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création de l'unité UMR7051, intitulée Institut de Neurophysiopathologie, dont le directeur est M. François DEVRED ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François DEVRED, directeur de l'unité UMR7051, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans et dans la limite **des crédits de l'unité** ;
2. **les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité** ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DEVRED, délégation de signature est donnée à Mme Armelle BONPAIN, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et Mme Laurence GARRON, T, et à Mme Hanta RAVELOSON, T, uniquement pour la certification du service fait.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 3

La décision n° DEC220007DR12 du 1^{er} janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE

DEC246555DR12

Décision portant délégation de signature à M. Thomas BROCHIER, directeur **de l'unité** UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le **code de la commande publique et ses textes d'application** ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la **décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux** ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les **délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription** ;

Vu la décision DEC190902DAJ **portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC), dont le directeur est M. Thomas BROCHIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas BROCHIER, directeur de l'unité UAR2018, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans **et dans la limite des crédits de l'unité**;
2. **les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité** ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas BROCHIER, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis CHASSAING, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC220350DR12 du 1^{er} janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE

DEC245946DR12

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BADALASSI, directeur par intérim **de l'unité** UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les **délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription** ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant **détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés** au CNRS ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7064, intitulée Centre **méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS)**, dont le directeur par intérim est M. Nicolas BADALASSI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas BADALASSI, directeur par intérim de l'unité UMR7064, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans **et dans la limite des crédits de l'unité** ;
2. **les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité** ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BADALASSI, délégation de signature est donnée à Mme Magali NONJON, MCF, et à Mme Ariane RICHARD-BOSSEZ, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Stéphanie MEIRANESIO, T, pour la certification du service fait uniquement.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 3

La décision n° DEC220009DR12 du 1^{er} janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE

DEC246008DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie GIUDICELLI pour les actes relevant des attributions de la **personne responsable des marchés (DU) de l'unité** UAR820 intitulée Institut d'Etudes Scientifiques de Cargèse (IESC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR820, intitulée Institut d'Etudes scientifiques de Cargèse, dont le directeur est Fabrice MORTESSAGNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie GIUDICELLI, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Fabrice MORTESSAGNE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



DEC246813DR12

Décision portant délégation de signature à M. Charles BORDENAVE, directeur de **l'unité** FR2291 intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les **délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription** ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant **détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235786DGDS du 22 décembre approuvant le renouvellement de l'unité FR2291, intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille, dont la directrice est M. Charles BORDENAVE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Charles BORDENAVE, directeur de l'unité FR2291, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique **1 et dans la limite des crédits de l'unité** ;
2. **les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité** ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles BORDENAVE, délégation de signature est donnée à Mme Zoubida HASSAINE, AI pour la certification du service fait uniquement.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

DEC246814DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale DURBEC pour les actes relevant des attributions de la personne **responsable des marchés (DU) de l'unité** UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes **d'application** ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ **portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés** au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, dont le directeur est M. Laurent KODJABACHIAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pascale DURBEC, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale DURBEC, délégation est donnée à Mme Faustine KURZ, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale DURBEC et de Mme Faustine KURZ, délégation est donnée à Mme Sylvie AGUILLON, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 11 mars 2024

Le **directeur d'unité**
Laurent KODJABACHIAN

¹ *Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.*

DEC246815DR12

Décision portant délégation de signature à M. Laurent KODJABACHIAN, directeur **de l'unité** UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les **délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription** ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant **détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, dont le directeur est M. Laurent KODJABACHIAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent KODJABACHIAN, directeur de l'unité UMR7288, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans **et dans la limite des crédits de l'unité** ;
2. **les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité** ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent KODJABACHIAN, délégation de signature est donnée à Mme Pascale DURBEC, DR, à Mme Faustine KURZ, IE et à Mme Sylvie AGUILLON, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC246084DR12 du 1^{er} janvier 2024 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 11 mars 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE

DEC246816DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Thi-Phuong-Ngoc NGUYEN, directrice **de l'unité** UMR7306 intitulée Institut de recherches asiatiques (IrAsia), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les **délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription** ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant **détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7306, intitulée Institut de recherches asiatiques (IrAsia), dont la directrice est Mme Thi-Phuong-Ngoc NGUYEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Thi-Phuong-Ngoc NGUYEN, directrice de l'unité UMR7306, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans et dans la limite **des crédits de l'unité** ;
2. **les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité** ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Thi-Phuong-Ngoc NGUYEN, délégation de signature est donnée à M. Philippe RAMIREZ, CR, Mme Fatoumata SOUMARE, T, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} .

Article 3

La décision n° DEC220241DR12 du 1^{er} janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE



DEC246817DR12

Décision portant délégation de signature à M. Philippe RAMIREZ pour les actes relevant des attributions de la personne **responsable des marchés (DU) de l'unité** UMR7306 intitulée Institut de recherches asiatiques (IrAsia)

LA DIRECTRICE **D'UNITE**,

Vu le code de la commande publique et ses **textes d'application** ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ **portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7306, intitulée Institut de recherches asiatiques (IrAsia), dont la directrice est Mme Thi-Phuong-Ngoc NGUYEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe RAMIREZ, CR, à l'effet de signer au nom de la directrice **d'unité**, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe RAMIREZ, délégation est donnée à Mme Fatoumata SOUMARE, T aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

La directrice **d'unité**
Thi-Phuong-Ngoc NGUYEN

¹ *Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.*

DEC246864DR12

Décision portant délégation de signature à M. Antoine AIELLO, directeur **de l'unité** UAR3514 intitulée STELLA MARE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le **code de la commande publique et ses textes d'application** ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la **décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux** ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les **délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription** ;

Vu la décision DEC190902DAJ **portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235781DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3514, intitulée STELLA MARE, dont le directeur est M. Antoine AIELLO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Antoine AIELLO, directeur de l'unité UAR3514, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans **et dans la limite des crédits de l'unité** ;
2. **les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité** ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine AIELLO, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Mathieu NICOLAI, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC220357DR12 du 1er janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE

DEC246865DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Mathieu NICOLAI pour les actes relevant des attributions de la personne **responsable des marchés (DU) de l'unité** UAR3514 intitulée STELLA MARE

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant **détermination des niveaux d'évaluation** des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235781DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3514, intitulée STELLA MARE, dont le directeur est M. Antoine AIELLO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre-Mathieu NICOLAI, IE, à l'effet de signer au nom du **directeur d'unité** tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Antoine AIELLO

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est **personne** responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

DEC246559DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Estelle HERRSCHER, directrice **de l'unité** UMR7269 intitulée Laboratoire Méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le **code de la commande publique et ses textes d'application** ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la **décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux** ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les **délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription** ;

Vu la décision DEC190902DAJ **portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7269, intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique, dont la directrice est Mme Estelle HERRSCHER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Estelle HERRSCHER, directrice de l'unité UMR7269, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans **et dans la limite des crédits de l'unité**;
2. **les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité** ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Estelle HERRSCHER, délégation de signature est donnée à M. Pierre MAGNIEZ, MC et Mme Caroline IKKACHE, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC220019DR12 du 1^{er} janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2022

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE

DEC246560DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre MAGNIEZ pour les actes relevant des attributions de la personne **responsable des marchés (DU) de l'unité** UMR7269 intitulée Laboratoire Méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA)

LA DIRECTRICE **D'UNITE**,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7269, intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique, dont la directrice est Mme Estelle HERRSCHER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre MAGNIEZ, MC, à l'effet de signer au nom de la directrice **d'unité** tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MAGNIEZ, délégation est donnée à et Mme Caroline IKKACHE, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

La directrice **d'unité**
Estelle HERRSCHER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

DEC246562DR12

Décision portant délégation de signature à M. Axel MAGALON pour les actes relevant des attributions de la personne **responsable des marchés (DU) de l'unité** UMR7283 intitulée Laboratoire de chimie bactérienne (LCB)

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7283, intitulée Laboratoire de Chimie bactérienne, dont le directeur est M. Tàm MIGNOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Axel MAGALON, DR, à l'effet de signer au nom du **directeur d'unité** tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Axel MAGALON, délégation est donnée à Mme Mireille ANSALDI, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Axel MAGALON et de Mme Mireille ANSALDI, délégation est donnée à Mme Francine VERIN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Axel MAGALON, de Mme Mireille ANSALDI et de Mme Francine VERIN, délégation est donnée Mme Vanessa BIMBI, T, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Axel MAGALON, de Mme Mireille ANSALDI, de Mme Francine VERIN et de Mme Vanessa BIMBI, délégation est donnée à Mme Delphine LEROI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Tàm MIGNOT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

DEC246564DR12

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre GRONDEAU pour les actes relevant des attributions de la **personne responsable des marchés (DU) de l'unité** UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langages Europe Méridionale Méditerranée (TELEMME)

LA DIRECTRICE **D'UNITE**,

Vu le code de la commande publique et ses **textes d'application** ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ **portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés** au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7303, intitulée Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée, dont le directrice est Mme Isabelle RENAUDET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alexandre GRONDEAU, PR, à l'effet de signer au nom de la directrice **d'unité**, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre GRONDEAU, délégation est donnée à Mme Agnès RABION, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre GRONDEAU et de Mme Agnès RABION, délégation est donnée à Mme Caroline CHAGNIOT, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

La directrice **d'unité**
Isabelle RENAUDET

¹ *Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.*

DEC246568DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Christine ERISMANN pour les actes relevant des attributions de la personne **responsable des marchés (DU) de l'unité** UMR7333 intitulée Adhésion et Inflammation (LAI),

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7333, intitulée laboratoire adhésion et inflammation, dont le directeur est M. Olivier THEODOLY-LANNES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine ERISMANN, T, à l'effet de signer au nom du **directeur d'unité** tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine ERISMANN, délégation est donnée à Mme Sophie GIBault, T, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Olivier THEODOLY-LANNES

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

DEC246571DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth REMY pour les actes relevant des attributions de la personne **responsable des marchés (DU) de l'unité** UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M)

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7373, intitulée Institut de Mathématiques de Marseille, dont le directeur est M. Peter HAISSINSKY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Elisabeth REMY, DR, à l'effet de signer au nom du **directeur d'unité** tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth REMY, délégation est donnée à M. Rémi RHODES, PR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Peter HAISSINSKY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

DEC246640DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle CHOUVET pour les actes relevant des attributions de la **personne responsable des marchés (DU) de l'unité** UAR2012 intitulée Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale (CERIMED)

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux **d'évaluation des besoins et désignation des personnes** responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant le renouvellement de l'unité UAR2012 intitulée Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale, dont le directeur est M. Benjamin GUILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Emmanuelle CHOUVET, IE, à l'effet de signer au nom **du directeur d'unité** tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur d'unité
Benjamin GUILLET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est **personne** responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

DEC246696DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Joëlle CAVALIERI pour les actes relevant des attributions de la personne **responsable des marchés (DU) de l'unité** FR3098 intitulée Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux, (ECCOREV)

LE DIRECTEUR **D'UNITE**,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235786DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité FR3098, intitulée Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux, dont le directeur est M. Nicolas ROCHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Joëlle CAVALIERI, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joëlle CAVALIERI, délégation est donnée à Mme Alexandra SCHLEYER-LINDENMANN, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2024

Le directeur **d'unité**
Nicolas ROCHE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

DEC233669DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Anne DEBANT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) **de l'unité** UAR5261 Biologie route de Mende.

LE DIRECTEUR **D'UNITE,**

Vu le **code de la commande publique et ses textes d'application** ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la **décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC213346INSB du 6 décembre 2020, portant création de l'unité UAR5261 Biologie route de Mende dont la directrice est Mme Anne DEBANT

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Lina BOITIER IR1 Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom **de la directrice de l'unité** tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 23 janvier 2023

La directrice **de l'Unité**

Anne DEBANT

DEC234900DR13

Décision portant délégation de signature à M. Patrick LACHASSAGNE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) **de l'unité** UMR5151 intitulée HydroSciences Montpellier (HSM).

LE DIRECTEUR **D'UNITE,**

Vu **le code de la commande publique et ses textes d'application** ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu **la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant la création de l'unité UMR5151 intitulée HydroSciences Montpellier (HSM), dont le directeur est M. Patrick LACHASSAGNE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Patricia LICZNAR-FAJARDO MC Directrice Adjointe à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia LICZNAR-FAJARDO, délégation est à M. Jacques GARDON DR IRD Directeur Adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques GARDON, délégation est donnée à Mme Elise DEME Responsable administrative IR, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elise DEME, délégation est donnée à Mme Laurence QUILICHINI Responsable financière AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 27 juillet 2023

Le directeur de l'Unité

Patrick LACHASSAGNE

DEC234080DR13

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane PELLET-ROSTAING, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) **de l'unité** UMR5257 intitulée Institut de chimie séparative de Marcoule (ICSM)

LE DIRECTEUR **D'UNITE**,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la **décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC201522DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5257 intitulée Institut de chimie séparative de Marcoule (ICSM), dont le directeur est M. Stéphane PELLET-ROSTAING

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier DIAT Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur **de l'unité** tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DIAT délégation est donnée à Mme Marielle ASOU-POTHET adjointe de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 16 mars 2023

Le directeur **de l'Unité**

Stéphane PELLET-ROSTAING

DEC235819DR13

Décision portant délégation de signature à M. Pierre MAUREL, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) **de l'unité** UMR9000 intitulée Territoires, Environnement, Télédétection et Information Spatiale (TETIS)

LE DIRECTEUR **D'UNITE,**

Vu le **code de la commande publique et ses textes d'application** ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la **décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant la création de l'unité UMR9000 intitulée Territoires, Environnement, Télédétection et Information Spatiale (TETIS) dont le directeur est M. Pierre MAUREL

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric BARBE Directeur Adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 27 décembre 2023

Le directeur de l'Unité

Pierre MAUREL

DEC246335DR13

Décision portant délégation de signature à M. Julien CAU, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de **l'unité** UAR3426 intitulée BioCampus Montpellier.

LE DIRECTEUR **D'UNITE,**

Vu **le code de la commande publique et ses textes d'application** ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu **la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020, approuvant la création de l'unité UAR3426 intitulée BioCampus Montpellier, dont le directeur est M. Julien CAU

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme CHAUMONT-DUBEL Séverine MC Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine CHAUMONT-DUBEL, délégation est donnée à Mme Edith DEMETTRE-VERCEIL IR **responsable de l'administration du pilotage aux fins mentionnées à l'article 1^{er}** de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edith DEMETTRE-VERCEIL IR **responsable de l'administration du pilotage**, délégation est donnée à M. Simon ROUSSEAU AI responsable du service gestion aux fins mentionnées à **l'article 1^{er}** de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 25 janvier 2024

Le directeur de l'Unité

Julien CAU

DEC246705DR13

Décision portant délégation de signature à M. Fabien PRIEUR pour les actes relevant des attributions de la **personne responsable des marchés de l'unité** UMR5211 intitulée **Centre d'Economie de l'Environnement de Montpellier** (CEE-M).

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le **code de la commande publique et ses textes d'application** ;

Vu la **décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5211 intitulée **Centre d'Economie de l'Environnement de Montpellier (CEE-M)**.

Vu la décision DEC235747INSHS du **12 février 2024, portant nomination de M. Fabien PRIEUR Directeur de l'unité UMR5211 intitulée Centre d'Economie de l'Environnement de Montpellier (CEE-M)** ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Dimitri DUBOIS Directeur Adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dimitri DUBOIS, Directeur Adjoint, délégation est donnée à Mme Isabelle ROMESTAN, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur **d'unité**, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 28 février 2024

Le **directeur d'unité**
Fabien PRIEUR

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC246852DR13

Décision portant délégation de signature à M. Daniele DI PIETRO, **directeur de l'unité** UMR5149 intitulée Institut Montpelliérain Alexander Grothendieck (IMAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la **décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;**

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties **par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;**

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5149 intitulée *Institut Montpelliérain Alexander Grothendieck (IMAG)*, dont le directeur est M. Daniele DI PIETRO,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Daniele DI PIETRO, directeur de l'unité UMR5149 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ **et dans la limite des crédits de l'unité ;**
2. **les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;**
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniele DI PIETRO, délégation de signature est donnée à M. Michele BOLOGNESI, PR Directeur Adjoint et à Mme Nathalie COLLAIN, IR Responsable Administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210266DR13 du 12 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 18 mars 2024

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC246844DR13

Décision portant modification de la décision DEC222634DR13 **sur l'intitulé de l'unité** UAR5261 intitulée Biologie route de Mende dont la directrice **de l'unité** est Mme Anne DEBANT.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité **d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux** ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature **consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription** ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant **détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC213346INSB du 04 novembre 2021, approuvant la création de l'unité UAR5261 intitulée Biologie route de Mende, dont la directrice est Mme Anne DEBANT.

Vu la décision DEC235381INSB du 19 janvier 2024, **portant modification de l'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n°5261** « Biologie route de Mende »

DECIDE :

Article 1^{er}

Sur la décision portant le n° DEC222634DR13 du 10 octobre 2022, **les dispositions relatives à l'unité d'appui et de recherche N°5261** sont modifiées comme suit :

La ligne suivante :

« Intitulée : Biologie route de Mende »

Est remplacée par

« Intitulée : BioCentre Lunaret Montpellier (BIOLuM) »

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin du CNRS

Fait à Montpellier, le 15 mars 2024

Le Délégué Régional
Jérôme VITRE



DEC246702DR13

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel MARGEAT pour les actes relevant des attributions **de la personne responsable des marchés de l'unité** UMR5048 intitulée Centre de biochimie structurale.

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu **le code de la commande publique et ses textes d'application** ;

Vu **la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation** des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5048 intitulée *Centre de biochimie structurale*

Vu la décision DEC235718INSB DU 01 janvier 2024, portant cessation et nomination de M. Emmanuel MARGEAT directeur de l'unité UMR5048 intitulée Centre de biochimie structurale ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Vanessa DELFOSSE Directrice Adjointe à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Vanessa DELFOSSE, Directrice Adjointe, délégation est donnée à M. Didier DEBAIN, Administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier DEBAIN, Administrateur, délégation est donnée à Mme Florence LEPAGE, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur **d'unité**, déléguant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 28 février 2024

Le **directeur d'unité**
Emmanuel MARGEAT

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC246767DR14

Décision portant délégation de signature à M. Alain COURET, directeur de l'unité UPR8011, intitulée Centre d'Elaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UPR8011, Centre d'Elaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES), dont le directeur est M. Alain COURET ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain COURET, directeur de l'unité UPR8011, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain COURET, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte WAROT-FONROSE, directrice adjointe, à Mme Muriel ROUGALLE, secrétaire générale, à Mme Aurore PRUVOST, responsable du service administration-gestion, et, pour les actes du groupement de recherche NanoSciences en Champ Proche sous Ultra Vide, à M. David MARTROU, responsable du GDR2096 - NS-CPU, et à Muriel ROUGALLE, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC222569DR14 du 03 octobre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 04 mars 2024

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC246434DR14

Décision portant modification de la décision DEC210340DR14 du 14 janvier 2021 relative à la délégation de signature à Mme Florence LECOUTURIER-DUPOUY, M. David VIGNOLLES et à Mme Catherine KNODLSEDER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3228, intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UPR3228, intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI), dont le directeur est M. Charles SIMON ;

Vu la décision DEC210340DR14 du 14 janvier 2021 portant délégation de signature à Mme Florence LECOUTURIER-DUPOUY, M. David VIGNOLLES et à Mme Catherine KNODLSEDER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3228, intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le nom de Mme « Catherine KNODLSEDER » est remplacé par le nom « Catherine CHABOT » dans la décision DEC210340DR14 susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 02 février 2024

Le directeur de l'unité
Charles SIMON

DEC246778DR14

Décision portant délégation de signature à M. Azzedine BOUSSEKSOU directeur de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201523DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC), dont le directeur est M. Azzedine BOUSSEKSOU ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022,

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} mars 2024, délégation est donnée à M. Azzedine BOUSSEKSOU, directeur de l'unité UPR8241, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Azzedine BOUSSEKSOU, délégation de signature est donnée à M. Eric MANOURY, directeur adjoint, à Mme Anne-Marie CAMINADE, directrice adjointe et à M. Christian LORBER, directeur administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC222570DR14 du 03 octobre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07 mars 2024

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC246775DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Daniela DRAGOMIRESCU, à M. Pierre LOPEZ, à M. Pierre TEMPLE-BOYER, à Mme Nathalie ROMERO-ALIAS et à Mme Hélène CLUZEL, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS), et pour les actes du groupement de recherche « Recherche Opérationnelle et Décision » (GDR3002 - ROD) à M. Christian ARTIGUES, pour les actes du groupement de recherche « Modélisation, Analyse et Conduite des Systèmes dynamiques » (GDR717 - MACS) à M. Dimitri PEAUCELLE et, pour les actes du groupement de recherche « Micro et Nanofluidique » (GDR3717 - MNF) à M. Pierre JOSEPH.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS) ;

Vu la décision n° DEC222042DGDS du 26 juillet 2022 portant nomination de M. Mohamed KAÂNICHE aux fonctions de directeur de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS),

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2024, délégation est donnée à Mme Daniela DRAGOMIRESCU, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Daniela DRAGOMIRESCU, délégation est donnée à M. Pierre LOPEZ, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Daniela DRAGOMIRESCU et de M. Pierre LOPEZ, délégation est donnée à M. Pierre TEMPLE-BOYER, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Daniela DRAGOMIRESCU, de M. Pierre LOPEZ et de M. Pierre TEMPLE-BOYER, délégation est donnée à Nathalie ROMERO-ALIAS, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Daniela DRAGOMIRESCU, de M. Pierre LOPEZ, de M. Pierre TEMPLE-BOYER et de Mme Nathalie ROMERO-ALIAS, délégation est donnée à Mme Hélène CLUZEL, responsable du service gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

Pour les actes du groupement de recherche « Recherche Opérationnelle et Décision » (ROD), délégation est donnée à M. Christian ARTIGUES, responsable scientifique du GDR3002, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 7

Pour les actes du groupement de recherche « Modélisation, Analyse et Conduite des Systèmes dynamiques » (MACS), délégation est donnée à M. Dimitri PEANCELLE, responsable scientifique du GDR717, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 8

Pour les actes du groupement de recherche « Micro et Nanofluidique » (MNF), délégation est donnée à M. Pierre JOSEPH, responsable scientifique du GDR3717, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 9

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07 mars 2024

Le directeur d'unité
Mohamed KAÂNICHE

DEC246432DR14

Décision portant délégation de signature à M. Lionel JARLAN, à M. Eric CESCHIA et à Mme Delphine MARIA, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5126, intitulée Centre d'Etudes Spatiale de la BIOSphère (CESBIO)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5126, intitulée Centre d'Etudes Spatiale de la BIOSphère (CESBIO) ;

Vu la décision n° DEC246379INSU du 28 février 2024 portant nomination de Mme Valérie DEMAREZ aux fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR5126, intitulée Centre d'Etudes Spatiale de la BIOSphère (CESBIO),

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2024, délégation est donnée à M. Lionel JARLAN, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel JARLAN, délégation est donnée à M. Eric CESCHIA, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel JARLAN et de Eric CESCHIA, délégation est donnée à Mme Delphine MARIA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 février 2024

La directrice d'unité
Valérie DEMAREZ

DEC246603DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle GERARDIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2039, intitulée GENOTOUL

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création de l'unité UAR2039, intitulée GENOTOUL, dont le directeur est M. Pierre-Emmanuel GLEIZES,

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 01 janvier 2024, délégation est donnée à Mme Christelle GERARDIN, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 26 février 2024

Le directeur d'unité
Pierre-Emmanuel GLEIZES

DEC246768DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte WAROT-FONROSE, à Mme Muriel ROUGALLE et à Mme Aurore PRUVOST, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8011, intitulée Centre d'Elaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES), et pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) pour le groupement de recherche intitulé NanoSciences en Champ Proche sous Ultra Vide (NS-CPU - GDR22096), à M. David MARTROU et à Mme Muriel ROUGALLE

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UPR8011, Centre d'Elaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES), dont le directeur est M. Alain COURET,

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2024, délégation est donnée à M. Bénédicte WAROT-FONROSE, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte WAROT-FONROSE, délégation est donnée à Mme Muriel ROUGALLE, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte WAROT-FONROSE et de Mme Muriel ROUGALLE, délégation est donnée à Mme Aurore PRUVOST, responsable du service administration-gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Pour les actes relevant du groupement de recherche NanoSciences en Champ Proche sous Ultra Vide, délégation est donnée à M. David MARTROU, responsable scientifique du GDR2096, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David MARTROU, pour les actes relevant du groupement de recherche NanoSciences en Champ Proche sous Ultra Vide responsable scientifique, délégation est donnée à Mme Muriel ROUGALLE, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 04 mars 2024

Le directeur d'unité
Alain COURET

DEC246431DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie DEMAREZ, directrice par intérim de l'unité UMR5126, intitulée Centre d'Etudes Spatiale de la BIOSphère (CESBIO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5126, intitulée Centre d'Etudes Spatiale de la BIOSphère (CESBIO) ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu la décision n° DEC246379INSU du 28 février 2024 portant nomination de Mme Valérie DEMAREZ aux fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR5126, intitulée Centre d'Etudes Spatiale de la BIOSphère (CESBIO),

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2024, délégation est donnée à Mme Valérie DEMAREZ, directrice de l'unité UMR5126, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie DEMAREZ, délégation de signature est donnée à M. Lionel JARLAN, directeur adjoint, à M. Eric CESCHIA, Directeur adjoint, et à Mme Delphine MARIA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC222532DR14 du 03 octobre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 février 2024

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC246779DR14

Décision portant délégation de signature à M. Eric MANOURY, à Mme Anne-Marie CAMINADE et à M. Christian LORBER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201523DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC), dont le directeur est M. Azzedine BOUSSEKSOU,

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} mars 2024, délégation est donnée à M. Eric MANOURY, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MANOURY, délégation est donnée à Mme Anne-Marie CAMINADE, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MANOURY et de Mme Anne-Marie CAMINADE, délégation est donnée à M. Christian LORBER, directeur administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07 mars 2024

Le directeur d'unité
Azzedine BOUSSEKSOU

DEC246602DR14

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel GLEIZES, directeur de l'unité UAR2039, intitulée GENOTOUL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu la décision n° DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création de l'unité UAR2039, intitulée GENOTOUL, dont le directeur est M. Pierre-Emmanuel GLEIZES,

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 01 janvier 2024, délégation est donnée à M. Pierre-Emmanuel GLEIZES, directeur de l'unité UAR2039, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Emmanuel GLEIZES, délégation de signature est donnée à Mme Christelle GERARDIN, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 26 février 2024

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC246769DR14

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed KAÂNICHE, directeur de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS) ;

Vu la décision n° DEC222042DGDS du 26 juillet 2022 portant nomination de M. Mohamed KAÂNICHE aux fonctions de directeur de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS),

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2024, délégation est donnée à M. Mohamed KAÂNICHE, directeur de l'unité UPR8001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed KAÂNICHE, délégation de signature est donnée à Mme Daniela DRAGOMIRESCU, directrice adjointe, à M. Pierre LOPEZ, directeur adjoint, à M. Pierre TEMPLE-BOYER, directeur adjoint, à Mme Nathalie ROMERO-ALIAS, secrétaire générale, à Mme Hélène CLUZEL, responsable du service gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed KAÂNICHE, délégation de signature est donnée à M. Christian ARTIGUES, responsable du GDR3002, pour les actes du groupement de recherche « Recherche Opérationnelle et Décision » (ROD), à M. Dimitri PEAUCELLE, responsable du GDR717, pour les actes du groupement de recherche « Modélisation, Analyse et Conduite des Systèmes dynamiques » (MACS), et à M. Pierre JOSEPH, responsable du GDR3717, pour les actes du groupement de recherche « Micro et Nanofluidique » (MNF), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision n° DEC222568DR14 du 03 octobre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07 mars 2024

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC246839DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Duchesne, directrice de l'UMR5116 intitulée Centre Émile-Durkheim - Science politique et sociologie comparatives (CED), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5116 intitulée Centre Émile-Durkheim - Science politique et sociologie comparatives (CED) dont la directrice est Mme Sophie Duchesne ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Sophie Duchesne, directrice de l'UMR5116 intitulée Centre Émile-Durkheim - Science politique et sociologie comparatives (CED), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Duchesne, directrice de l'UMR5116 intitulée Centre Émile-Durkheim - Science politique et sociologie comparatives (CED), délégation est donnée à M. Olivier Cousin, directeur adjoint et Mme Sophie Falleri-Vialard, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - La présente décision prend effet au 4 mars 2024 et abroge la décision n°DEC213418DR15 du 14 octobre 2021.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 4 mars 2024

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC246773DR15

Décision portant délégation de signature à M. Antoine Loquet, directeur par intérim de l'UAR3033 intitulée Unité d'Appui à la Recherche de l'IECB (UAR-IECB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision n° DEC213776DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UAR3033 intitulée Unité d'Appui à la Recherche de l'IECB (UAR-IECB) et nommant Mme Valérie Gabelica, directrice de cette unité ;

Vu la décision n° DEC235239INC du 28 février 2024 portant cessation de fonctions de Mme Valérie Gabelica et nomination de M. Antoine Loquet aux fonctions de directeur par intérim de l'UAR3033 intitulée Unité d'Appui à la Recherche de l'IECB (UAR-IECB) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Antoine Loquet, directeur par intérim de l'UAR3033 intitulée Unité d'Appui à la Recherche de l'IECB (UAR-IECB), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Loquet, directeur de l'UAR3033 intitulée Unité d'Appui à la Recherche de l'IECB (UAR-IECB), délégation est donnée à M. Brice Kauffmann, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2023 et abroge la décision n°213382DR15 du 21 octobre 2021.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 29 février 2024

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC246840DR15

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Cousin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR5116 intitulée Centre Émile-Durkheim - Science politique et sociologie comparatives (CED)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5116 intitulée Centre Émile-Durkheim - Science politique et sociologie comparatives (CED) dont la directrice est Mme Sophie Duchesne ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Olivier Cousin, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Cousin, délégation est donnée à M^{me} Sophie Falleri-Vialard, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision prend effet le 4 mars 2024 et abroge la décision DEC213420DR15 du 14 octobre 2021.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 4 mars 2024

La directrice d'unité
Sophie Duchesne

¹ La directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC246020DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Lamine GUEYE, directeur de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC162204INSHS du 15 septembre 2016 portant nomination de M. Lamine GUEYE directeur par intérim et M. Jean-Luc PEIRY directeur adjoint par intérim de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016, portant prolongation de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2017, dont le directeur est M. Lamine GUEYE et le directeur adjoint M. Jean-Luc PEIRY ;

Vu la décision DEC173280DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, dont le directeur est M. Lamine GUEYE et le directeur adjoint M. Jean-Luc PEIRY ;

Vu la décision DEC180704INSHS du 18 mars 2018 modifiant l'article 1 de la décision DEC173280DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) ;

Vu la décision DEC190432DGDS du 25 janvier 2019, portant renouvellement de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) et la nomination de M. Lamine GUEYE directeur par intérim et M. Jean-Luc PEIRY directeur adjoint par intérim, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 8 mois ;

Vu la décision DEC192387INSHS du 8 octobre 2019, portant nomination de M. Lamine GUEYE aux fonctions de directeur de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC223093DGDS du 2 janvier 2023, portant renouvellement de l'IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), dont le directeur est M. Lamine GUYE et M. Enguerran MACIA, directeur adjoint, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC235201INSHS du 10 décembre 2023, portant nomination de Monsieur Yann-Philippe TASTEVIN aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Vu la décision DEC1235725DGDS du 20 décembre 2023, portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS, Monsieur Yann-Philippe TASTEVIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le code de la recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Lamine GUEYE**, directeur de l'unité IRL3189, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lamine GUEYE, délégation de signature est donnée à **M. Yann-Philippe TASTEVIN** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lamine GUEYE et de M. Yann-Philippe TASTEVIN, délégation de signature est donnée à **Mme Karine GINOUX** directrice administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **8 janvier 2024**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN

DEC245959DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Clélia CORET, directrice de l'unité UAR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara (Institut français de recherche en Afrique IFRA-Nairobi et IFRA-Ibadan) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 10A001DSI en date du 18 décembre 2009 portant création de l'unité de service et recherche n° 3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités de service et recherche ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont la directrice est Mme Marie-Aude FOUÉRE ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités de Service et de Recherche (USR) en Unités d'Appui et de Recherche (UAR), à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la décision DEC221971INSHS du 2 août 2022 portant nomination de Mme Clélia CORET, directrice par intérim et Mme Barbara MOROVICH, directrice adjointe par intérim de l'UAR 3336 intitulée Afrique au Sud du Sahara (Institut français de recherche en Afrique IFRA-Nairobi et IFRA-Ibadan), et cessation de fonctions de Mme Marie-Aude FOUERE et M. Vincent HIRIBARREN, à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Vu la décision DEC223038DGDS du 2 janvier 2023, portant nomination des directeurs et directeurs adjoints de diverses unités du CNRS, Mme Clélia CORET est nommée aux fonctions de directrice et Mme Barbara MOROVICH aux fonctions de directrice adjointe de

l'unité UAR 3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » (Institut français de recherche en Afrique IFRA-Nairobi et IFRA-Ibadan) ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la décision DEC234772INSHS du 11 septembre 2023, portant nomination de Madame Séverine MARCHI aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche UAR3336 intitulée Afrique au sud du Sahara (SFDAS-Khartoum) et cessation de fonctions de Monsieur Marc MAILLOT, à compter du 19 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Vu la décision DEC234817INSHS du 11 septembre 2023, portant nomination de Madame Annaël LE POULLENNEC aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche UAR3336 intitulée Afrique au sud du Sahara (antenne IFAS-Johannesburg) et cessation de fonctions de Madame Sophie DULUCQ, à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Vu la décision DEC235784DAJ du 22 décembre 2023, portant prorogation de l'unité UAR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara (Institut français de recherche en Afrique IFRA-Nairobi et IFRA-Ibadan) », dont la directrice est Mme Clélia CORET, les directrices adjointes par intérim Mesdames Annaël LE POULLENNEC et Séverine MARCHI et Mme Barbara MOROVITCH directrice adjointe, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le code de la recherche ;

DECIDE :

Délégation est donnée à **Mme Clélia CORET**, directrice de l'unité UAR3336, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clélia CORET, délégation de signature est donnée à **Madame Barbara MOROVICH** directrice adjointe, **Madame Annaël LE POULLENNEC** directrice adjointe par intérim (Antenne IFAS-Johannesburg) et à **Madame Séverine MARCHI** directrice adjointe par intérim (Antenne SFDAS - Khartoum), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clélia CORET, de Mme Barbara MOROVICH, Mme Annaël LE POULLENNEC et de Mme Séverine MARCHI, délégation de signature est donnée à **Mme Marion ASEGO** gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **8 janvier 2024**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN

DEC245958DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Thomas GARCIN, directeur de l'unité UAR3331 intitulée « Asie Orientale » (Tokyo), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°090070SHS en date du 26 novembre 2009 portant création de l'unité de service et recherche n° 3331 intitulée « Asie orientale » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC122836INSHS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3331 intitulée « Asie Orientale » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont la directrice est Mme Cécile SAKAI et M. Eric FLORENCE directeur adjoint ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200397INSHS du 20 février 2020, portant nomination de M. Bernard THOMANN aux fonctions de directeur et de M. Pierre MIEGE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » (Tokyo), à compter du 1^{er} février 2020 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

Vu la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités de Service et de Recherche (USR) en Unités d'Appui et de Recherche (UAR), à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC234738INSHS du 25 juillet 2023, portant nomination de Messieurs Thomas Garcin aux fonctions de directeur par intérim et de Benjamin TAUNAY aux fonctions

de directeur adjoint par de l'unité UAR3331 intitulée « Asie Orientale » (Tokyo), à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu la décision DEC235784DAJ du 22 décembre 2023, portant prorogation de l'unité UAR3331 intitulée « Asie Orientale » (Tokyo), dont le directeur est M. Thomas GARCIN et le directeur adjoint M. Benjamin TAUNAY, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le code de la recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Thomas GARCIN**, directeur de l'unité UAR3331, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas GARCIN, délégation de signature est donnée à **Monsieur Benjamin TAUNAY**, directeur adjoint de l'unité UAR3331 intitulée « Asie Orientale » (Tokyo), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.

Fait à Paris, le **8 janvier 2024**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN

DEC245936DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent LAUDET directeur de l'unité IRL2028 intitulée «Eco-Evo-Devo of Coral Reef Fishes Life Cycle» (EARLY), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC235785DGDS du 22 décembre 2023 portant l'unité IRL2028 intitulée «Eco-Evo-Devo of Coral Reef Fishes Life Cycle» (EARLY)» dont la directeur est Monsieur Vincent LAUDET, à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 5 ans ;

Vu le code de la recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Vincent LAUDET**, directeur de l'unité IRL2028, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **8 janvier 2024**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.

DEC245934DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Françoise DAL'BO, directrice de l'unité IRL2030 intitulée « Institut Franco-Uruguayen de Mathématiques et leurs Interactions » (IFUMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC235785DGDS du 22 décembre 2023 portant création l'unité IRL2030 intitulée « Institut Franco-Uruguayen de mathématiques et leurs interactions » (IFUMI) dont la directrice est Mme Françoise DAL'BO et M. Rafael POTRIE-ALTIERI directeur adjoint, à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 5 ans ;

Vu le code de la recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme. Françoise DAL'BO**, directrice de l'unité IRL2030, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Françoise DAL'BO, délégation de signature est donnée à **Monsieur Rafael POTRIE-ALTIERI**, directeur adjoint de l'unité IRL2030, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **8 janvier 2024**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.

DEC246482DR16

Délégation de signature consentie à Madame Marie GAILLE, directrice de l'institut INS1640 intitulée « CNRS SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES » (INSHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 et R. 322-33 ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC212427DAJ du 16 juillet 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Marie GAILLE aux fonctions de directrice de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), en remplacement de M. François-Joseph RUGGIU, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC213314DAJ du 18 octobre 2021, portant nomination de M. Fabrice BOUDJAABA aux fonctions de directeur adjoint de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Marie GAILLE**, directrice de l'institut INS1640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INSHS, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAILLE, délégation de signature est donnée **M. Fabrice BOUDJAABA**, directeur adjoint de l'institut INS1640 intitulée « CNRS SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES » (INSHS), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, **le 1^{er} février 2024**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN

DEC246478DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain MERMET, directeur par intérim de l'unité MOY1680 intitulée « Bureau du CNRS à Bruxelles » (DEI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 et R. 322-33 ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de l'unité MO1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale » (DERCI) ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC212264DERCI du 5 juillet 2021 portant nomination de M. Alain MERMET aux fonctions de directeur de l'unité MOY1680 intitulée « Bureau du CNRS à Bruxelles » (DERCI), pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction Europe et International (DEI) ;

Vu la décision DEC234475DEI du 6 juin 2023, portant renouvellement de M. Alain MERMET aux fonctions de directeur de l'unité MOY1680 intitulée « Bureau du CNRS à Bruxelles » (DEI), à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2025 ;

Vu la décision DEC246287DAJ du 30 janvier 2024, chargeant M. Alain MERMET de l'intérim de la direction de l'unité MOY1680 intitulée « Bureau du CNRS à Bruxelles » (DEI), à compter du 1^{er} février 2024;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Alain MERMET**, directeur par intérim de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MERMET, délégation de signature est donnée à **Mme Christel HERTRICH-COCHET**, Coordinatrice réseau IPE administrateur du Bureau, ingénieur de recherche de l'unité MOY1680 intitulée « Bureau du CNRS à Bruxelles » (DEI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **30 janvier 2024**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN

DEC246466DR17

Décision portant délégation de signature à M. Gurvan Carou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235792DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation pour une durée d'un an de l'unité mixte de recherche UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M)], dont le directeur par intérim est M. Jean Mary ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Gurvan Carou, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gurvan Carou, délégation est donnée à Mme Laure Guillou, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gurvan Carou et de Mme Laure Guillou, délégation est donnée à M. Dominique Davoult, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le 05/03/2024

Le directeur d'unité
Jean MARY

DEC246281DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR), dont le directeur est M. Jean-Christophe Sangleboeuf ;

Vu la décision DEC234590INP du 7 juillet 2023 portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Luc Autran aux fonctions de directeur par intérim et de M. Jean-Christophe Sangleboeuf aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR)

Vu la décision DEC235725DGDS du 20 décembre 2023 portant nomination des directeurs, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR6251, Institut de physique de Rennes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR6251, Institut de physique de Rennes, délégation est donnée à M. Jean-Christophe Sangleboeuf, adjoint par intérim et Mme Bénédicte Faure, ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22/01/2024

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC246750DR17

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Egée, directeur de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation pour une durée d'un an de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), dont le directeur est M. Stéphane Egée ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Stéphane Egée, directeur de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Egée, directeur de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), délégation est donnée à Mme Mirjam Czjzek, directrice de recherche, Mme Catherine Leblanc, directrice de recherche, Mme Dominique Le Duff, assistante-ingénieure, M. Gurvan Carou, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 05/03/2024

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC246753DR17

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Morin, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6004, intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N), dont le directeur est M. Emmanuel Morin ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Emmanuel Morin, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Morin, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N), délégation est donnée à Mme Isabelle Fantoni, directrice de recherche, M. Guillaume Fertin, professeur, M. Jérôme Idier, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 05/03/2024

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC246703DR18

Décision portant délégation de signature à M^{me} Clarisse DHAENENS, directrice de l'unité UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISAL), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS collective du 19 décembre 2019 portant création de l'unité UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISAL) ;

Vu la décision n° DEC222042DGDS portant nomination de M^{me} Clarisse DHAENENS aux fonctions de directrice de l'unité UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISAL),

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M^{me} Clarisse DHAENENS, directrice de l'unité n° UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISAL), à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

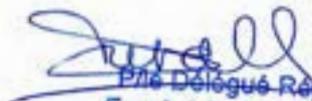
Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Clarisse DHAENENS, directrice de l'unité n° UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISTAL), délégation est donnée à M. Géry CASIEZ, directeur adjoint, M. Frédéric SEMET, directeur adjoint et Mme Dominique DEREMETZ, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice d'unité, délégante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 29 Février 2024

Le Délégué Régional
Christophe J. MULLER



Pré Délégué Régional
Empêché par délégation
L'Adjointe au Délégué Régional
Sonia DUVAL

DEC246097DR18

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas PASCAL, directeur **de l'unité d'appui et de recherche UAR2877** intitulée ICARE, par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le **code de la commande publique et ses textes d'application** ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la **décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux** ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les **délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription** ;

Vu la décision DEC190902DAJ **portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation** des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant M. Christophe MULLER Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC191244DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2877 intitulée ICARE, et nommant Jérôme RIEDI directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification des unités mixtes de service **(UMS) en unité d'appui et de recherche (UAR)** ;

Vu la décision DEC235725DGDS du 20 décembre 2023 portant nomination de M. Nicolas PASCAL directeur **de l'unité d'appui et de recherche UAR2877** intitulée ICARE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas PASAL, directeur de l'unité UAR2877, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique **et dans la limite des crédits de l'unité** ;
2. **les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité** ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC234603DR18 du 16 juin 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du Délégué Régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

Le Délégué Régional
Christophe J. MULLER



DEC246704DR18

Décision portant délégation de signature à M. Etienne FARVAQUE, directeur de l'unité UMR9221 intitulée Lille Economie et Management, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS collective du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMR9221 intitulée Lille Economie et Management (LEM), dont le directeur est M. Etienne FARVAQUE ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Etienne FARVAQUE, directeur de l'unité UMR9221 intitulée Lille Economie et Management (LEM), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne FARVAQUE, directeur de l'unité UMR9221 intitulée Lille Economie et Management (LEM), délégation est donnée à M. David CRAINICH, Directeur adjoint, Mme Julie GOUPY, Directrice administrative et financière, Mme Nathalie HAY, Gestionnaire administrative et financière et Mme Farha BENSALIA, Gestionnaire administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

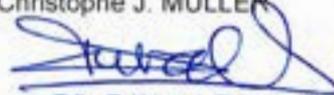
¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1^{er} Mars 2024

Le Délégué Régional

Christophe J. MULLER



P/le Délégué Régional
Empêché par délégation
L'Adjointe au Délégué Régional
Sonia DUVAL

DEC246099DR18

Décision portant délégation de signature à M. Rémy CAVENG, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7319 intitulée **Centre universitaire de recherches sur l'action** publique et le politique Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS) par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 02 janvier 2023 portant prorogation de l'UMR7319, intitulée **Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS)**, dont la directrice est Mme Nathalie LE BOUTEILLEC ;

Vu la décision DEC235725DGDS du 20 décembre 2023 portant nomination de M. Rémy CAVENG aux fonctions de directeur et de Mme Lucie DELABIE aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7319, intitulée **Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS)**

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rémy CAVENG, directeur, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique **et dans la limite des crédits de l'unité** ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy CAVENG, directeur, délégation de signature est donnée à Mme Lucie DELABIE, Directrice adjointe, professeur des universités, et à Mme Virginie BEQUET, Responsable administrative et financière, ITRF IGE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC235662DR18 du 29 novembre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du Délégué Régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

Le Délégué Régional
Christophe J. MULLER



DEC246100DR18

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François LAMONIER, directeur de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS collective du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8181, intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS) ;

Vu la décision DEC235725DGDS du 20 décembre 2023, portant nomination de M. Jean-François LAMONIER, directeur et de Mme Véronique RATAJ, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Jean-François LAMONIER, directeur de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

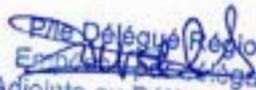
Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LAMONIER, directeur de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS), délégation est donnée à M. Pascal ROUSSEL, directeur de recherche, Mme Barbara DECLERCK-BOULANGER, responsable administrative, ingénieure d'étude et M. Adlane SAYEDE, directeur associé du site Artois, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 11/03/2024

Le Délégué Régional
Christophe J. MULLER


Prte Délégué Régional
Espace de Délégation
L'Adjointe au Délégué Régional
Sonia DUVAL

DEC246827DR20

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Huyet, directeur de l'unité UMR7010 intitulée Institut de physique de Nice (INPHYNI), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE) REGIONAL PAR INTERIM,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235409DAJ du 6 novembre 2023 portant nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Côte d'Azur;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7010 intitulée Institut de physique de Nice (INPHYNI), dont le directeur est M. Guillaume HUYET,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Guillaume HUYET, directeur de l'unité UMR7010 intitulée Institut de physique de Nice (INPHYNI), à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume HUYET, délégation est donnée à M. Mathias ALBERT, directeur adjoint, à M. Cyrille Claudet, directeur technique, à Mme Christine

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Boudard-Morteau, ingénieure d'études et à Mme Nathalie Koulechoff, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2024

Le délégué régional par intérim
Laurent BARBIERI

DEC246631DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain di Giorgio, délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC221512DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Frédéric Fontaine aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur (DR20),

Vu la décision n° DEC234196DR20 du 5 avril 2023 portant nomination de Mme Sandra Pittavino aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (SPV) de la délégation Côte d'Azur (DR20) ;

Vu la décision n° DEC235137DR20 du 13 septembre 2023 portant nomination de Mme Gwénaëlle Bizien aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Côte d'Azur et cessation de fonctions de M. Alexandre Bobet ;

Vu la décision n° DEC246630DAJ portant nomination de M. Sylvain di Giorgio aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la circulaire n° CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Délégation permanente est donnée à M. Sylvain di Giorgio, délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les décisions et conventions relatives au recrutement et à la gestion des personnels navigants de droit maritime affectés aux moyens nationaux de l'institut national des sciences de l'Univers (INSU).

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;

- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.
- les accords de consortium issus des appels à projets « Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence » (SFRI), « Intégration et développement des IdEx et des ISITE » (IDéES), « Excellences sous toutes ses formes » (ExcellencES), « Pôles Universitaires d'Innovation » (PUI) et « Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » (ASDESR).

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. - Délégation permanente est donnée M. Sylvain di Giorgio, délégué régional, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, tous les actes et décisions concernant les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur principal qui suivent, étant précisé que les opérations sont saisies par l'agent comptable principal (ACP) du CNRS :

- l'ordonnancement des dépenses concernant les rémunérations des marins de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;
- l'émission des titres de recettes (factures clients) concernant les rémunérations des marins de l'INSU.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain di Giorgio, délégué régional, délégation est donnée à M. Frédéric Fontaine, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1., et à l'article 2.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain di Giorgio, délégué régional, et de M. Frédéric Fontaine, adjoint au délégué régional, délégation est donnée à Mme Gwénaëlle Bizien, responsable du service des ressources humaines, et à Mme Sandra Pittavino, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 5. - La présente décision, qui entre en vigueur le 18 mars 2024, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC246835DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Théry-Parisot, directrice de l'unité UMR7264 intitulée Cultures Environnements : Préhistoire-Antiquité-Moyen Age (CEPAM), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE) REGIONAL PAR INTERIM,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235409DAJ du 6 novembre 2023 portant nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Côte d'Azur;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7264 intitulée Cultures Environnements : Préhistoire-Antiquité-Moyen Age (CEPAM), dont la directrice est Mme Isabelle Théry-Parisot.

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Isabelle Théry-Parisot, directrice de l'unité UMR7264 intitulée Cultures Environnements : Préhistoire-Antiquité-Moyen Age (CEPAM), à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Théry-Parisot, délégation est donnée à M. Lionel Gourichon, directeur adjoint, à Mme Stéphanie Le Briz-Orgeur, directrice adjointe et à Mme Anne-Marie Gomez, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice d'unité, délégante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2024

Le délégué régional par intérim
Laurent BARBIERI

DEC246384DR20

Décision portant délégation de signature à M. Christian Miniatura, **directeur de l'unité FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD)**, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL par intérim,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les **délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription** ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant **détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS** ;

Vu la décision DEC235409DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional par **intérim de la circonscription Côte d'Azur (DR20) à compter du 6 novembre 2023** ;

Vu la décision DEC235786DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité FR2800, intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD), dont le directeur est M. Christian Miniatura ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Miniatura, directeur de l'unité FR2800, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique **¹ et dans la limite des crédits de l'unité** ;
2. **les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité** ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Miniatura, délégation de signature est donnée à M. Yannick Ponty, directeur de recherche, et à Mme Magali VARLET-DUSAUCY, technicienne de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC220090DR20 du 1^{er} janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 10/01/2024

Le délégué régional par intérim
Laurent Barbieri





DEC246365INSHS

Décision portant ajout de l'INRAP comme tutelle secondaire de l'UAR n° 3155 intitulée Institut de Recherche sur l'Architecture Antique (IRAA)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,****Vu** le code de la recherche ;**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;**Vu** la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'UAR n° 3155 intitulée Institut de Recherche sur l'Architecture Antique (IRAA) ;**Vu** l'accord du partenaire tutelle principale ;**DECIDE :****Article 1^{er} :**A compter du 1^{er} mars 2024, les dispositions partenariales de l'UAR3155 susvisée sont les suivantes :

Tutelles principales : AIX-MARSEILLE UNIV, CNRS

Tutelles secondaires : UNIV LUMIERE LYON 2, UNIV PAU PAYS DE L'ADOUR, INRAP

Article 2 :La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

01 MARS 2024

Le président directeur général

Antoine Petit

DEC246527INEE

Décision portant création de **l'unité d'appui et de recherche** n°2043 intitulée « HIPE-Human Lab (HIPE) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu **la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs** relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu **l'accord** des partenaires tutelles principales ;

Vu **l'avis émis par le directeur de CNRS Écologie & Environnement** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

Est créée, à compter du 1^{er} mars 2024, pour une durée de 4 ans et 10 mois, **l'unité d'appui et de recherche** n°2043 intitulée « HIPE-Human Lab (HIPE) », **sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.**

Tutelles principales : Aix-Marseille Université, CNRS, Institut Paoli-Calmettes, Université de Toulon

Institut de rattachement : CNRS Écologie & Environnement

Délégation : Provence et Corse

Section principale : 31, CID52

Article 2 : Nomination

M. Denis Bertin, Professeur à Aix-Marseille Université, est nommé directeur de cette unité **d'appui et de recherche** pour la **durée fixée à l'article 1^{er}.**

M. Laurent Ben Soussan, Professeur à Aix-Marseille Université et Mme Pascale Duché, **Professeure à l'Université de Toulon** sont nommés respectivement directeur adjoint et directrice adjointe **de cette unité d'appui et de recherche** pour la **durée fixée à l'article 1^{er}.**

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **19 mars 2024**

Le président – directeur général
Antoine Petit



DEC246285INSHS

Décision portant modification de la décision portant prorogation des unités

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation des unités ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 1 de la décision DEC235784DGDS susvisée, les dispositions concernant l'UMR8174 sont modifiées comme suit :

Délégation Ile-de-France Meudon
UMR n° 8174
Intitulé : Centre d'économie de la Sorbonne

La ligne : « Directrice adjointe par intérim : Mme Lisa CHAUVET, chargée de recherche » est remplacée par la ligne : « Directrice adjointe par intérim : Mme Lisa CHAUVET, professeure ».

UMR n° 8590
Intitulé : Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST)
Directrice : Mme Francesca MERLIN, Chargée de recherche

La ligne : « Directrice : Mme Francesca MERLIN, Chargée de recherche » est remplacée par la ligne
« Directrice : Mme Francesca MERLIN, Directrice de recherche ».

Délégation Ile-de-France Villejuif
UMR n° 8070
Intitulé : Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS)

La ligne : « Directeur par intérim : M. Romain PUDAL, Chargé de recherche » est remplacée par la ligne
« Directeur par intérim : M. Romain PUDAL, directeur de recherche ».

Délégation Paris-Centre
UMR n° 8173
Intitulé : Chine, Corée, Japon (CCJ)

Les lignes : « Directeur par intérim : M. Guillaume CARRE, Maître de conférences
Directeur adjoint par intérim : M. Alain ARRAULT, Maître de conférences »

sont modifiées comme suit :

« Directeur par intérim : M. Guillaume CARRE, directeur d'études
Directeur adjoint par intérim : M. Alain ARRAULT, directeur d'études ».

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

01 MARS 2024


Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC246598DR04

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR9198 intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule ».

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de M. Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC220187DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE :

Article 1er :

Les tarifs H.T des prestations de la plateforme Séquençage à haut débit de l'UMR9198 intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Ces tarifs font l'objet d'un dossier d'instruction auditable, validé le 27 février 2024.

Article 2 :

Dans le cas de la préparation des banques :

- Une remise de 5 % s'applique par rapport au prix de vente initial lorsque la quantité commandée est supérieure à 5.
- Une remise de 10 % s'applique par rapport au prix de vente initial lorsque la quantité commandée est supérieure à 10.

Ces remises s'appliquent aux prestations suivantes :

- Préparation d'une banque ADNg
- Préparation d'une banque CHIP-seq
- Préparation d'une banque transcriptome directionnel protocole Stranded

- Préparation d'une banque transcriptome directionnel protocole mRNAstranded
- Préparation d'une banque petits ARN
- Préparation d'une banque Nanopore ADN initiale
- Préparation d'une banque Nanopore ADNc initiale
- Préparation d'une banque Nanopore ARN direct.

Article 3 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2024.

Article 4 :

Cette décision abroge la décision tarifaire DEC152432DR04 du 16 novembre 2015 fixant les tarifs des produits de l'Institut de Biologie Intégrative de la Cellule, I2BC-UMR9198 concernant la plateforme de Séquençage à Haut Débit.

La présente décision s'applique à compter du 1^{er} mars 2024.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 27 février 2024

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional

Benoît Forêt

Institut de Biologie Intégrative de la Cellule - I2BC
Plateforme de séquençage à haut débit

Prestation proposée	BIOCHIMIE						
	Tarifs unitaires H.T						
	Analyse d'une chip par Bioanalyzer ADN HS	Analyse d'une chip par Bioanalyzer ARN Pico	Contrôle qualité d'une banque	Dosage Qubit	Préparation d'une banque ADNg	Préparation d'une banque CHIP-seq	Préparation d'une Banque transcriptome directionnel protocole Stranded
Clients externes privés	145,71 €	57,48 €	47,69 €	994,57 €	208,66 €	299,49 €	517,00 €
Clients externes académiques	72,86 €	28,74 €	23,84 €	497,29 €	104,33 €	149,74 €	258,50 €
Clients partenaires	68,09 €	26,86 €	22,28 €	464,75 €	97,51 €	139,95 €	241,59 €
Clients internes	68,09 €	26,86 €	22,28 €	464,75 €	97,51 €	139,95 €	241,59 €

Prestation proposée	BIOCHIMIE							
	Tarifs unitaires H.T							
	Préparation d'une Banque transcriptome directionnel protocole mRNAstranded	SMARTSeq amplification de cDNA	Préparation d'une Banque petits ARN	Préparation d'une banque Nanopore ADN initiale	Préparation d'une banque Nanopore ADNc initiale	Préparation d'une banque Nanopore ARN direct	Préparation d'une banque Single Cell Transcriptome	Single Cell Chip
Clients externes privés	306,22 €	500,64 €	819,86 €	487,68 €	647,11 €	488,87 €	4 236,54 €	617,29 €
Clients externes académiques	153,11 €	250,32 €	409,93 €	243,84 €	323,56 €	244,43 €	2 118,27 €	308,64 €
Clients partenaires	143,09 €	233,94 €	383,11 €	227,89 €	302,39 €	228,44 €	1 965,88 €	274,64 €
Clients internes	143,09 €	233,94 €	383,11 €	227,89 €	302,39 €	228,44 €	1 965,88 €	274,64 €

Prestation proposée	NANOPORE
	Tarif unitaire H.T
	1 Flowcell
Clients externes privés	3 572,35 €
Clients externes académiques	1 786,17 €
Clients partenaires	927,39 €
Clients internes	927,39 €

Prestation proposée	NEXTSEQ				
	Tarifs unitaires H.T				
	Séquençage NextSeq HIGH 75 cycles	Séquençage NextSeq HIGH 150 cycles	Séquençage NextSeq HIGH 300 cycles	Séquençage NextSeq MID 150 cycles	Séquençage de petites quantités - 1 million
Clients externes privés	3 429,88 €	6 366,37 €	13 896,90 €	2 702,18 €	329,29 €
Clients externes académiques	1 714,94 €	3 183,18 €	6 948,45 €	1 351,09 €	164,65 €
Clients partenaires	1 602,75 €	2 974,94 €	6 493,88 €	1 262,70 €	101,74 €
Clients internes	1 602,75 €	2 974,94 €	6 493,88 €	1 262,70 €	101,74 €

Prestation proposée	MISEQ		
	Tarifs unitaires H.T		
	Séquençage MiSeq 150 cycles	Séquençage MiSeq 500 cycles	Séquençage MiSeq 600 cycles
Clients externes privés	5 303,00 €	7 361,60 €	5 027,41 €
Clients externes académiques	2 651,50 €	3 680,80 €	2 513,70 €
Clients partenaires	2 478,04 €	3 440,00 €	2 349,26 €
Clients internes	2 478,04 €	3 440,00 €	2 349,26 €

Prestation proposée	BIOINFORMATIQUE							
	Tarifs unitaires H.T							
	Comptage du nombre de reads par gène	Unité horaire d'analyse	Remise à disposition d'anciennes données	Annotation	Assemblage d'un échantillon à partir de données hybrides Illumina et Nanopore	Assemblage d'un échantillon à partir de données Nanopore	Assemblage d'un échantillon à partir de données Illumina	Expression Différentielle
Clients externes privés	685,02 €	349,10 €	198,46 €	358,70 €	306,72 €	265,72 €	2 161,75 €	113,13 €
Clients externes académiques	342,51 €	174,55 €	99,23 €	179,35 €	153,36 €	132,86 €	1 080,87 €	56,57 €
Clients partenaires	313,71 €	156,74 €	86,34 €	161,22 €	136,93 €	117,77 €	1 003,77 €	46,47 €
Clients internes	313,71 €	156,74 €	86,34 €	161,22 €	136,93 €	117,77 €	1 003,77 €	46,47 €

Prestation proposée	BIOINFORMATIQUE							
	Tarifs unitaires H.T							
	Détection de variants	Analyses TnSeq	Cartographie	Démultiplex supplémentaire	Démultiplex non standard	Traitement primaire des données de run Illumina	Basecall d'une flowcell Nanopore	Unité d'analyse Single Cell
Clients externes privés	318,59 €	148,11 €	76,32 €	197,04 €	184,06 €	336,10 €	256,41 €	274,30 €
Clients externes académiques	159,29 €	74,06 €	38,16 €	98,52 €	92,03 €	168,05 €	128,21 €	137,15 €
Clients partenaires	142,48 €	62,82 €	29,27 €	85,68 €	79,61 €	150,66 €	113,42 €	121,78 €
Clients internes	142,48 €	62,82 €	29,27 €	85,68 €	79,61 €	150,66 €	113,42 €	121,78 €

DEC235835DR05

Décision relative aux tarifs de location de salles de la délégation Ile-de-France Meudon – MOY500

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 portant nomination de Mme Catherine Larroche aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision n°DEC213588DAJ du 15 décembre 2021 donnant délégation de signature à Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription de Ile-de-France Meudon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de location de salles de la délégation Ile-de-France Meudon situées sur le campus de Bellevue sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2024.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 07/02/2023

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale

Catherine Larroche



ANNEXE
BAREME DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE LA DELEGATION ILE-DE-FRANCE MEUDON
(CAMPUS DE BELLEVUE)

Espaces ouverts à la réservation	Unités CNRS Campus Bellevue		Unités CNRS externes		Autres - Non Cnrs		
	Journée	1/2 j	Journée	1/2 j	Journée	1/2 j	Samedi ou Dimanche
Amphithéâtre Duncan	400 €	200 €	600 €	300 €	1 000 €	500 €	1 600 €
Salle des Conseils - Jean Perrin	200 €	100 €	400 €	200 €	700 €	350 €	1 100 €
Salle Jean Rouch	0 €	0 €	100 €	50 €	non ouvert à la réservation		
Salon Marie Curie	0 €	0 €	150 €	75 €	non ouvert à la réservation		
Salle Eugénie Cotton	0 €	0 €	300 €	150 €	non ouvert à la réservation		
Salle Panoramique	0 €	0 €	250 €	125 €	non ouvert à la réservation		
Salle 315	0 €	0 €	150 €	75 €	non ouvert à la réservation		
Salle 108	0 €	0 €	150 €	75 €	non ouvert à la réservation		
Salle de formation permanente	0 €	0 €	200 €	100 €	non ouvert à la réservation		
Salle A1	0 €	0 €	50 €	25 €	non ouvert à la réservation		
Salle A2	0 €	0 €	100 €	50 €	non ouvert à la réservation		

Conditions d'annulation :

En cas d'annulation dans un délai supérieur à 15 jours, aucune facturation ne sera effectuée.

En cas d'annulation dans un délai inférieur à 15 jours, la facturation sera effectuée à 100 % des montants



DEC246608DR07

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme NANOLYON de l'unité UMR5270 intitulée Institut des Nanotechnologies de Lyon

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC202316DAJ en date du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC220190DAJ en date du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de la plateforme NANOLYON de l'unité UMR5270 intitulée Institut des Nanotechnologies de Lyon sont fixés selon le barème joint en annexe .

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne,

Pour le Président-Directeur Général et par délégation

Le Délégué Régional
M. Laurent BARBIERI

CNRS

Campus Gérard Mégie
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr



Tarifs 2023				
	Clients privés	Clients externes académiques	Clients académiques partenaires (100% éligibles sur projets ANR ou UE gérés par une tutelle de l'unité)	Clients internes CNRS (100% éligibles sur projets ANR ou UE)
CMNF ECL	Accès	103	82	24
CMNF ECL	Equipement	182	146	18
CMNF DOUA	Accès	151	121	25
CMNF DOUA	Equipement	271	217	38
EPI		225	180	53
CHIMIE		109	87	8

DEC246849DR12

Décision relative aux tarifs des prestations du CEREGE - UMR7330, par le laboratoire LN2C, intitulée préparation d'échantillons de type chlore 36 produit in situ dans les carbonates par spectrométrie de masse par accélérateur ASTERisques.

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213808DAJ en date du 16 Décembre 2021 portant nomination de Mme Aurélie Philippe aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC220194 du 10 février 2022 modifiée par les décisions DEC220090DAJ du 23 août 2022 et DEC223537DAJ du 14 février 2023 donnant délégation de signature à Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1^{er}

Les tarifs, des différentes étapes pour la préparation d'échantillons de type chlore 36 produit in situ dans les carbonates, par le laboratoire LN2C du CEREGE - UMR7330 sont fixés selon les barèmes ci-dessous :

BROYAGE

Typologie Clients	Tarif HT
Clients privés	156,39
Clients externes académiques	36,36
Clients partenaires	36,01
Clients internes	36,01

PURETE

Typologie Clients	Tarif HT
Clients privés	212,69
Clients externes académiques	49,45
Clients partenaires	48,24
Clients internes	48,24

EXTRACTION

Typologie Clients	Tarif HT
Clients privés	266,49
Clients externes académiques	61,96
Clients partenaires	60,61
Clients internes	60,61

ICP

Typologie Clients	Tarif HT
Clients privés	201,42
Clients externes académiques	46,83
Clients partenaires	46,47
Clients internes	46,47

PRIX TOTAL

Typologie Clients	Tarif HT
Clients privés	836,99
Clients externes académiques	194,60
Clients partenaires	191,33
Clients internes	191,33

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{ER} Avril 2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 19 Mars 2024 .

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
La Déléguée régionale
Mme Aurélie Philippe

DEC246850DR12

Décision relative aux tarifs des prestations du CEREGE - UMR7330, par le laboratoire LN2C, intitulée préparation d'échantillons de Beryllium ou d'Aluminium produits in situ dans le quartz par spectrométrie de masse par accélérateur ASTERisques.

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213808DAJ en date du 16 Décembre 2021 portant nomination de Mme Aurélie Philippe aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC220194 du 10 février 2022 modifiée par les décisions DEC220090DAJ du 23 août 2022 et DEC223537DAJ du 14 février 2023 donnant délégation de signature à Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1^{er}

Les tarifs, des différentes étapes pour la préparation d'**échantillons de Beryllium** produits in situ dans le quartz, par le laboratoire LN2C du CEREGE - UMR7330 sont fixés selon les barèmes ci-dessous :

<u>BROYAGE</u>		<u>PURETE</u>		<u>EXTRACTION</u>		<u>Total BERYLLIUM</u>	
Typologie Clients	Tarif HT						
Clients privés	202,58	Clients privés	231,40	Clients privés	426,51	Clients privés	860,49
Clients externes académiques	75,36	Clients externes académiques	86,08	Clients externes académiques	158,66	Clients externes académiques	320,10
Clients partenaires	73,67	Clients partenaires	83,69	Clients partenaires	151,52	Clients partenaires	308,88
Clients internes	73,67	Clients internes	83,69	Clients internes	151,52	Clients internes	308,88

Article 2

Les tarifs, pour la préparation d'**échantillons d'Aluminium** produits in situ dans le quartz, par le laboratoire LN2C du CEREGE - UMR7330 sont ceux du tarif du Bérylluim auquel s'ajoute la phase ICP, fixés selon le barème ci-dessous :

ICP

Typologie Clients	Tarif HT
Clients privés	169,57
Clients externes académiques	63,08
Clients partenaires	62,19
Clients internes	62,19

Total ALUMINIUM

Typologie Clients	Tarif HT
Clients privés	1 030,06
Clients externes académiques	383,18
Clients partenaires	371,07
Clients internes	371,07

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{ER} Avril 2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 19 Mars 2024 .

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
La Déléguée régionale
Mme Aurélie Philippe

DEC246848DR12

Décision relative aux tarifs des prestations du CEREGE - UMR7330, par le laboratoire LN2C, intitulée préparation d'échantillons de type chlore 36 produit in situ dans les silicates par spectrométrie de masse par accélérateur ASTERisques. Cette prestation n'est proposée qu'en collaboration avec un ou des chercheurs du CEREGE.

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213808DAJ en date du 16 Décembre 2021 portant nomination de Mme Aurélie Philippe aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC220194 du 10 février 2022 modifiée par les décisions DEC220090DAJ du 23 août 2022 et DEC223537DAJ du 14 février 2023 donnant délégation de signature à Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1^{er}

Les tarifs, des différentes étapes pour la préparation d'échantillons de type chlore 36 produit in situ dans les silicates, par le laboratoire LN2C du CEREGE - UMR7330 sont fixés selon les barèmes ci-dessous.

Cette prestation n'est proposée qu'en collaboration avec un ou des chercheurs du CEREGE.

BROYAGE

Typologie Clients	Tarif HT
Clients privés	156,39
Clients externes académiques	36,36
Clients partenaires	36,01
Clients internes	36,01

PURETE

Typologie Clients	Tarif HT
Clients privés	212,69
Clients externes académiques	49,45
Clients partenaires	48,24
Clients internes	48,24

EXTRACTION

Typologie Clients	Tarif HT
Clients privés	868,73
Clients externes académiques	201,98
Clients partenaires	196,86
Clients internes	196,86

PRIX TOTAL

Typologie Clients	Tarif HT
Clients privés	1 237,81
Clients externes académiques	287,79
Clients partenaires	281,11
Clients internes	281,11

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{ER} Avril 2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 19 Mars 2024 .

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
La Déléguée régionale
Mme Aurélie Philippe

DEC246875DR13

Décision relative aux tarifs des prestations/produits de l'unité UAR3035 intitulée « USCBF-CN »

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision n° DEC220195DAJ en date du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations non auditable de la Chimiothèque Nationale de l'UAR3035 intitulée « USCBF-CN » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 20/03/2024

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Jérôme VITRE





Tarification Non Auditable

UAR 3035 USCBF-CN

Chimiothèque Nationale

Prise d'effet : 01/01/2024

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif CNRS / Cotutelles /Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
P9	Ajout d'un composé à la collection hébergée	par 80 composés	11,10 €	11,10 €	15,86 €
P10	Sélection de composés par plaques complètes 96 puits - 50 à 99 plaques	par plaque	73,92 €	73,92 €	105,60 €
P11	Sélection de composés par plaques complètes 96 puits - plus de 100 plaques	par plaque	72,00 €	72,00 €	102,86 €
P12	Sélection de composés par plaques complètes 384 puits - 3 à 9 plaques	par plaque	364,80 €	364,80 €	521,14 €
P13	Sélection de composés par plaques complètes 384 puits - 10 à 29 plaques	par plaque	330,24 €	330,24 €	471,77 €
P14	Sélection de composés par plaques complètes 384 puits - Plus de 29 plaques	par plaque	326,40 €	326,40 €	466,29 €
P15	Préparation de plaques "doses-réponses" jusqu'à 96 composés, 10 dosages, 3 copies	par composé	8,00 €	8,00 €	11,43 €
P16	Copie de la chimiothèque d'un laboratoire + plaque 96 puits	par plaque	355,20 €	355,20 €	507,43 €
P17	Copie de la chimiothèque d'un laboratoire + plaque 384 puits	par plaque	1 420,80 €	1 420,80 €	2 029,71 €
P18	Copie "prêt à cribler" de la collection globale ou d'une collection pour	par composé	0,40 €	0,40 €	0,57 €

	laquelle il existe une copie en paques COC (préparation en plaques nano)				
P19	Copie "prêt à cribler" de la collection globale ou d'une collection pour laquelle il existe une copie en paques COC (préparation en plaques nano) - 175 plaques 384 de la CN globale	par 175 plaques	20 754,00 €	20 754,00 €	29 648,57 €
P20	Préparation d'une collection particulière en plaques COC pour distribution ultérieure en plaques nano	par composé	2,00 €	2,00 €	2,86 €
P21	Préparation d'une collection particulière en plaques COC pour distribution ultérieure en plaques nano	par plaque	906,00 €	906,00 €	1 294,29 €

***Tarifs établissements partenaires HT** = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après :

Aix-Marseille Université / Bordeaux INP / CEA / CNRS / CPE Lyon / ENSTA / ESPCI / GIP Cyroi / INSA de Rouen / INSA Lyon / INSA Rennes / ENSCR / ENSCM / INSERM / EFS / Institut Curie / Ecole Polytechnique / Institut Pasteur / MNHN / Université de Lorraine / Université Paris Cité / SIGMA / Sorbonne Université / Université de Strasbourg / Université Clermont Auvergne / Université de Picardie / Université de Bordeaux / Université de Caen Normandie / Université de Lille / Université de Montpellier / Nantes Université / Université Côte d'Azur / Université de Paris-Est Créteil / Université de Rennes / Université de Rouen / Université de Toulon / Université de Toulouse III / Université de Tours / Université d'Orléans / Université du Maine / Université Grenoble Alpes / Université Haute Alsace / Université La Rochelle / Université Lyon 1 / Université Paris Saclay / Reims Champagne Ardennes / Cergy Paris Université / Centrale Marseille / Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines

<https://chembiofrance.cn.cnrs.fr/fr/etablissements-partenaires>

DEC246877DR13

Décision relative aux tarifs des prestations/produits de l'unité UAR3035 intitulée « USCBF-CN »

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision n° DEC220195DAJ en date du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la décision n°DCE235727DR13 en date du 20 décembre 2023 relative aux tarifs des prestations/produits de l'unité UAR3035 intitulée « USCBF-CN »

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations auditables de la Chimiothèque Nationale de l'UAR3035 intitulée « USCBF-CN » sont modifiés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 20/03/2024

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Jérôme VITRE





Tarification Auditable UAR 3035 USCBF-CN

Chimiothèque Nationale

Prise d'effet : 01/01/2024

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif CNRS / Cotutelles / Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
P1	CNE	La plaque	2 211,24 €	3 438,15 €	4 436,32 €
P2	Sélection de composés par plaques complètes 96 puits - 1 à 9 plaques	Par plaque	370,19 €	669,74 €	864,18 €
P3	Sélection de composés par plaques complètes 96 puits - 10 à 49 plaques	Par plaque	63,63 €	112,59 €	145,28 €
P4	Sélection de composés par plaques complètes 384 puits - 1 à 2 plaques	Par plaque	1 064,29 €	1 883,36 €	2 430,15 €
P5	Conditionnement	Par 320 composés	9,16 €	14,24 €	18,38 €
P6	Hébergement - plaque	La plaque	8,90 €	14,39 €	18,57 €
P7	Hébergement - tubes	Le tube	0,09 €	0,14 €	0,18 €
P8	Frais de port	L'envoi	66,18 €	106,99 €	138,05 €

***Tarifs établissements partenaires HT** = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après :

Aix-Marseille Université / Bordeaux INP / CEA / CNRS / CPE Lyon / ENSTA / ESPCI / GIP Cyroi / INSA de Rouen / INSA Lyon / INSA Rennes / ENSCR / ENSCM / INSERM / EFS / Institut Curie / Ecole Polytechnique / Institut Pasteur / MNHN / Université de Lorraine / Université Paris Cité / SIGMA / Sorbonne Université / Université de Strasbourg / Université Clermont Auvergne / Université de Picardie / Université de Bordeaux / Université de Caen Normandie / Université de Lille / Université de Montpellier / Nantes Université / Université Côte d'Azur / Université de Paris-Est Créteil / Université de Rennes / Université de Rouen / Université de Toulon / Université de Toulouse III / Université de Tours / Université d'Orléans / Université du Maine / Université Grenoble Alpes / Université Haute Alsace / Université La Rochelle / Université Lyon 1 / Université Paris Saclay / Reims Champagne Ardennes / Cergy Paris Université / Centrale Marseille / Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines

<https://chembiofrance.cn.cnrs.fr/fr/etablissements-partenaires>

DEC246540DR14**Décision relative au tarif des pots de miel produits par l'unité UMR5169 intitulée « Centre de Recherche sur la Cognition Animale » (CRCA)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC220189DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits,

DECIDE :**Article 1er**

Le tarif de production de pots de miel de 500.00 grammes produits par l'UMR5169 intitulée « Centre de Recherche sur la Cognition Animale » est fixé comme suit :

Pot de miel de 500.00 gr au tarif de 8.00€ TTC (7.58€ HT)

Article 2

Ce tarifs 2024 annule et remplace la décision DEC182555DR14 du 01 juin 2018 et prend effet à compter du 1^{er} février 2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 08/02//2024

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Jocelyn Méré

DEC235707DRH

Décision portant nomination de M. Jean-Marc BLONDY aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Marc Blondy, Ingénieur de recherche hors classe, responsable de la plateforme « fibres optiques » et du groupe valorisation-innovation-partenariat d'XLIM, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025. Sa mission a pour objet d'assurer le suivi des actions de formation scientifiques et le suivi de la campagne des écoles thématiques en lien avec le service formation et itinéraires professionnels de la direction des ressources humaines.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc Blondy demeure affecté au Laboratoire XLIM – UMR 7252 – Faculté des sciences, 123 avenue Albert Thomas, 87060 Limoges Cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, M. Jean-Marc Blondy percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Poitou-Charentes (DR08).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1er mars 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit



CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

DEC246347DRH

Décision portant remplacement d'un représentant suppléant du personnel à la Commission administrative paritaire n°1

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique codifié au sein du code de la recherche ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC222953DAJ arrêtant la liste des représentants élus aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS, en date du 9 décembre 2022 ;

Vu la décision DEC246334DRH portant nomination des représentants titulaire et suppléants du personnel à la commission administrative paritaire n°1 compétente à l'égard des chercheurs et des chercheuses ;

Article 1^{er}

Est nommé, à compter du 10 janvier 2024, représentant suppléant du personnel à la commission administrative paritaire n° 1 :

- Monsieur Christophe TALIN, Chargé de recherche de classe normale.

En remplacement de :

- Madame Bing ZHAO, Directrice de recherche de 2^{ème} classe.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

05 FEV. 2024

Le président-directeur général
Antoine Petit



DEC246334DRH

Décision portant nomination des représentants titulaires et suppléants du personnel à la Commission administrative paritaire 1

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique codifié au sein du code de la recherche ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques codifié au sein du code de la recherche ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC222953DAJ arrêtant la liste des représentants élus aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS, en date du 9 décembre 2022 ;

Article 1^{er}

Sont nommés, à compter du **1er janvier 2023**, représentants titulaires du personnel à la commission administrative paritaire n°1 compétente à l'égard des chercheurs et chercheuses :

Monsieur SANDRE Olivier
Directeur de recherche de 2^{ème} classe

Madame COHEN Isabelle
Chargée de recherche de classe normale

Monsieur LEGROS Julien DR2
Directeur de recherche de 2^{ème} classe

Monsieur LUTFALLA Georges
Directeur de recherche de 1^{ère} classe

Madame ANSALDI Mireille
Directrice de recherche de 2^{ème} classe

Monsieur PUDAL Romain
Chargé de recherche de classe normale

Madame CHIAPELLO Isabelle
Chargée de recherche hors classe

Monsieur CHANELIERE Thierry
Directeur de recherche de 2^{ème} classe

Article 2

Sont nommés, à compter du **1er janvier 2023**, représentants suppléants du personnel à la commission administrative paritaire n°1 compétente à l'égard des chercheurs et chercheuses :

Madame ZHAO Bing
Directrice de recherche de 2^{ème} classe

Monsieur GREMILLARD Laurent
Directeur de recherche de 2^{ème} classe

Madame ZLOTEA Claudia
Chargée de recherche de classe normale

Monsieur DJAMENT Aurélien
Chargé de recherche de classe normale

Madame LEMERCIER Claire
Directrice de recherche de 1^{ère} classe

Monsieur BELKACEM Kevin
Chargé de recherche de classe normale

Madame GUILHAUME Pascale
Chargée de recherche hors classe

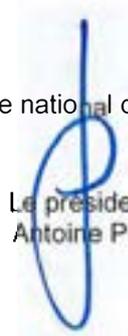
Monsieur SANCHEZ PEREZ Jose Miguel
Directeur de recherche de 1^{ère} classe

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

02 FEV. 2024


Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC246368DR02

Décision modifiant la décision DEC245852DR02 à M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité UMR7606 intitulée LIP6, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le Code de la Recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7606 intitulée LIP6, dont le directeur est M. Fabrice KORDON;

Vu la décision 235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UME7606 intitulée LIP6, dont le directeur est M. Fabrice KORDON, la directrice adjointe Mme. Vanda LUENGO et le directeur adjoint M. Stef GRAILLAT, à compter du 1^{er} janvier 2024

DECIDE :

Article 1^{ER}

A l'article 1^{er} de la décision DEC245852DR02 du 26 janvier 2024, le prénom du directeur de l'unité UMR7606 est modifié comme suit :

Délégation est donnée à M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité UMR7606, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC246876DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR851 intitulée Institut du développement et des ressources en informatique scientifique

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC220187DAJ du 10 février 2022 modifiée donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191249DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UPS851 intitulée Institut du développement et des ressources en informatique scientifique ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR851 intitulée Institut du développement et des ressources en informatique scientifique.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 7 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 4 membres élus ;
- 2 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 20 mars 2024

Pour le président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC246512DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6282 intitulée BIOGEOSCIENCES (BGS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC213775DGDS du 20 Décembre 2021 portant renouvellement de l'unité UMR6282 intitulée BIOGEOSCIENCES (BGS), dont le directeur est M. Thomas SAUCEDE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité BIOGEOSCIENCES (BGS)

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 10 membres élus ;
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 25 Avril 2023.

Pour le Président - directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC246507DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6249 intitulée Laboratoire Chrono-Environnement (LCE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC213775DGDS du 20 Décembre 2021 portant renouvellement de l'unité UMR6249 intitulée Laboratoire Chrono-Environnement (LCE), dont la directrice est Mme Emilie GAUTHIER ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire Chrono-Environnement (LCE)

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- la directrice de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 11 membres élus ;
- 5 membres nommés ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 18 Avril 2023.

Pour le Président - directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC246615DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3653 intitulée Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy (ICEEL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 Décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR3653 intitulée Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy (ICEEL), dont le directeur est M. Jérôme STERPENICH ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy (ICEEL)

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 02 Janvier 2024.

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC246616DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR2200 intitulée FCLAB Systèmes Hydrogène Energie (FCLAB)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 Décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR2200 intitulée FCLAB Systèmes Hydrogène Energie (FCLAB), dont la directrice est Mme Marie-Cécile PERA ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité FCLAB Systèmes Hydrogène Energie (FCLAB)

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 02 Janvier 2024.

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC246617DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de chimie-physique macromoléculaire (LCPM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC235777DGDS du 22 Décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de chimie-physique macromoléculaire (LCPM), dont le directeur est M. Jean-Luc SIX ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de chimie-physique macromoléculaire (LCPM)

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 02 Janvier 2024.

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC246644DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019, donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023, portant création ou renouvellement de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME), dont le directeur est M. Christophe GANTZER ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME)

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- Le directeur de l'unité ;
- Le directeur adjoint ;
- 7 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 15 Février 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,

¹ Durée maximale de 5 ans.

La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC246673DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6213 intitulée Institut Univers, Théorie, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019, donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023, portant création ou renouvellement de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Temps-Fréquence, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM), dont le directeur est M. José LAGES ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Temps-Fréquence, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM)

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- Le directeur de l'unité ;
- Le directeur adjoint
- 9 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 26 Février 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC246613DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSH Lorraine)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 Décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSH Lorraine), dont le directeur est M. Nicolas BRUCKER ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSH Lorraine)

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 02 Janvier 2024.

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC246612DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3245 intitulée Observatoire des sciences de l'univers terre homme environnement temps astronomie Franche-Comté-Bourgogne (OSU THETA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 Décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR3245 intitulée Observatoire des sciences de l'univers terre homme environnement temps astronomie Franche-Comté-Bourgogne (OSU THETA), dont le directeur est M. Philippe ROUSSELOT ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Observatoire des sciences de l'univers terre homme environnement temps astronomie Franche-Comté-Bourgogne (OSU THETA)

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 02 Janvier 2024.

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC246611DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 Décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E), dont le directeur est M. Boris VANNIERE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E)

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 02 Janvier 2024.

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC246763DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019, donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023, portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP), dont la directrice est Mme Marie-Odile SIMONNOT ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP).

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- La directrice de l'unité ;
- Les directeurs adjoints ;
- 11 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 12 Février 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC246895DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019, donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023, portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC), dont le directeur est M. Laurent DUCA ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC).

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- Le directeur de l'unité ;
- Le directeur adjoint ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 22 Mars 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC246894DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019, donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la décision n° DEC235782DGDS du 22 Décembre 2023, portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon), dont le directeur est M. Hervé MARCHAL ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon)

Article 2 - Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 02 Janvier 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC246761DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9008 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019, donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023, portant création ou renouvellement de l'unité UMR9008 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR), dont le directeur est M. Laurent DI MENZA ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9008 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR).

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- Le directeur de l'unité ;
- 7 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 16 Janvier 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC246614DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELO)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 Décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELO), dont le directeur est M. Raphael PIK ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELO)

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 02 Janvier 2024.

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC246766DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019, donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023, portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL), dont le directeur est M. François MONTAIGNE ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL).

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 30 membres :

- Le directeur de l'unité ;
- Le directeur adjoint ;
- 20 membres élus ;
- 8 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 30 Janvier 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC246511DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA), dont le directeur est M. Loïc BRIAND ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA)

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 22 membres :

- Le directeur de l'unité ;
- Les directeurs adjoints ;
- 12 membres élus ;
- 7 membres nommés ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 02 Janvier 2024.

Pour le Président - directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC234751DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5294 intitulée Laboratory of Pathogens and Host Immunity (LPHI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 portant création de l'unité Laboratory of Pathogens and Host Immunity (LPHI) UMR5294.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratory of Pathogens and Host Immunity (LPHI).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 9 membres élus :
 - Collège A des chercheurs et enseignants-chercheurs : 6 sièges
 - o Sous-collège Professeurs/Directeurs de Recherches – 1 siège (et un suppléant)
 - o Sous-collège des Maîtres de conférence/Chargés de Recherche - 2 sièges
 - o Sous-collège des Doctorants/Post-doctorants : 3 sièges
 - Collège B des personnels ITA ou BIATSS : 3 sièges
- 3 membres nommés

Article 3 : Compétences

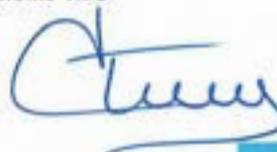
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10 Juillet 2023

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme Vitre



DEC2646319DR13

Décision portant suppression d'une régie de recettes auprès de l'UPR 8521 code 0125 intitulée «PROMES » et cessation de fonctions du régisseur et du mandataire suppléant.

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, l'arrêté du 10 février 2023 relatif aux régies du Centre national de la recherche scientifique instituées en France et à l'étranger,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n° DEC162807DAJ du 18/01/2017 portant nomination de M Jérôme VITRE aux fonctions de Délégué(e) régional(e) pour la circonscription de Occitanie Est,

Vu, la décision n° DEC221758 du 08/06/2022 instituant la régie de recettes de l'UPR 8521 code 0125 intitulée «PROMES »,

Vu, la décision n° DEC234129 du 16/03/2023 nommant M. Jean Louis SANS régisseur auprès de la régie de recettes] de l'UPR 8521 code 0125 intitulée «PROMES »,

Vu, la décision n° DEC234129 du 16/03/2023 nommant M. **Jean Pascal** PERNEL mandataire suppléant auprès de M. Jean Louis SANS régisseur de la régie de recettes de l'UPR 8521 code 0125 intitulée «PROMES »

DECIDE :

Article 1^{er} - Suppression de la régie

A compter du : 31 Décembre 2023

I. la régie de recettes] auprès de l'UPR 8521 code 0125 intitulée «PROMES » est supprimée.

II. la décision n° DEC221758 DR13 du 08/06/2022 qui a institué cette régie est abrogée.

Article 2 - Cessation de fonctions du régisseur et du mandataire suppléant

A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de :

I. M Jean Louis SANS, régisseur.

II M **Jean Pascal** PERNEL , mandataire suppléant.

Article 3 - Dispositions finales

I. Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Occitanie Est sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 24/01/2024

Le Délégué régional,

Jérôme VITRE

Vu l'Agent comptable secondaire

Christine LEFEVRE

Vu, l'Agent comptable principal

Ghislaine BALA



DEC246316DR13

Décision portant institution d'une régie de recettes auprès de l'UPR 8521 code 0125 intitulée «PROMES »

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, l'arrêté du 10 février 2023 relatif aux régies du Centre national de la recherche scientifique instituées en France et à l'étranger,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n° DEC 1860807DAJ du 18/01/2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de Délégué(e) régional(e) pour la circonscription de Occitanie Est,

DECIDE :

Article 1^{er} - Institution de la régie et recettes encaissées

Il est institué auprès de ***l'UPR 8521 code 0125 intitulée «PROMES*** une régie de recettes permanente à compter du 01/02/2024

installée à PROMES CNRS , 7 rue du four solaire, 66120 Font Romeu-Odeillo-via ,

pour l'encaissement des recettes suivantes : Repas du restaurant administratif du CNRS d'Odeillo

Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables selon les modes de règlements suivants :

- TPE (Terminal de Paiement Electronique)
- Chèque
- Virement

Le régisseur doit tenir une comptabilité générale qui fait apparaître et permet de justifier à tout moment la situation de ses disponibilités et la ventilation des recettes encaissées.

Article 2 - Compte de dépôt de fonds

Le régisseur ouvre un compte de dépôt de fonds au Trésor.

Article 3 - Encaissements

Lorsque les recettes, prévues à l'article 1, sont encaissées, le régisseur délivre en contrepartie, à l'usager, un ticket repas.

Article 4 - Chèques

Les chèques bancaires sont remis à l'encaissement sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor au plus tard le lendemain de leur réception par le régisseur¹.

Article 5 - Versement des recettes encaissées sur le compte de dépôt de fonds

Les recettes encaissées sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor sont versées à l'agent comptable secondaire une fois par mois.

Article 6 - Pièces justificatives

Le régisseur transmet à l'agent comptable secondaire les pièces justificatives des recettes encaissées par ses soins et reversées à la caisse de l'agent comptable secondaire, chaque fin de mois.

Article 7 - Désignation du régisseur et des mandataires

Le régisseur et un mandataire suppléant sont désignés par le délégué régional après agrément de l'agent comptable secondaire assignataire.

Article 8 - Dispositions finales [à renuméroter le cas échéant]

¹ « A titre exceptionnel et lorsque l'activité de la régie l'impose, l'acte constitutif de la régie peut prévoir un délai de remise plus long, dans la limite de huit jours à compter de la date de réception des chèques par le régisseur, après accord du comptable public assignataire [agent comptable secondaire]. » Cf. article 8 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.



I. Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Occitanie Est sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 24/01/2024

Le Délégué régional

Jérôme VITRE

Avis conforme de l'Agent comptable secondaire

Christine LEFEVRE

Vu, l'Agent comptable principal

Ghislaine BALA



DEC246757DR16

Décision modifiant la décision DEC212440DR16 modifiée portant institution d'une régie d'avance auprès du Bureau du CNRS à Tokyo

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu, le Code de la Recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, l'arrêté du 26 avril 2021 relatif aux régies d'avances et de recettes des organismes publics nationaux situées à l'étranger

Vu, l'arrêté du 10 février 2023 relatif aux régies du Centre national de la recherche scientifique instituées en France et à l'étranger,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n° DEC222931DAJ du 02/01/2023 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de Déléguée régionale pour la circonscription de Paris-Normandie

Vu, la décision DEC212440DR16 du 16/09/2021 portant création d'une régie d'avance auprès du Bureau du CNRS à Tokyo modifiée par la décision DEC221943DR16 du 15/09/2022,



DECIDE :

Les articles de la décision DEC212440DR16 du 16/09/2021 sont modifiés comme suit :

Article 6 – Indemnité de manquement de fonds

- I. Le régisseur peut percevoir une indemnité de manquement de fonds dans les conditions fixées par l'article 4 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019 ¹.

Article 7 - Responsabilité

L'article 7 de la décision DEC212440DR16 du 16/09/2021 est abrogé.

Dispositions finales :

- I. Les dispositions de la décision DEC212441DR16 du 16/09/2021 non modifiées par la présente décision modificative demeurent inchangées.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **15/02/2024**

La Déléguée régionale,

La Déléguée Régionale de Paris-Normandie

Pour la Déléguée Régionale de Paris-Normandie
et par délégation
Isabelle LONGIN
L'Adjointe de la Déléguée Régionale

Carine CONSTANS

Vu, l'Agent comptable principal

Directrice des comptes et de l'information financière
Agent comptable principal du CNRS

Guillaume GALA

Avis conforme de l'Agent comptable secondaire

L'agent Comptable Secondaire
Chef du Service Financier
de la Délégation Paris-Normandie

Catherine FAUCHET

¹ Non cumulable avec l'IFSE

DEC246581INSU

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2024 dans les unités du CNRS Terre et Univers

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2024, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de du CNRS Terre et Univers sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant du CNRS Terre et Univers susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2024 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherches listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2024, la décision n° DEC235637INSU du 4 décembre 2023 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2024 dans les unités de CNRS Terre et Univers.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de CNRS Terre et Univers listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 20/02/24

Le Directeur du CNRS Terre et Univers
Nicolas ARNAUD

Le Directeur du CNRS INSU

Nicolas ARNAUD



Annexe 2 de la décision n°DEC246581INSU
INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES DE L'UNIVERS

BO Juin 2024 / p.551

Unités relevant de l'Institut National des Sciences de l'Univers susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2023

N°	Situations d'emploi et/ou d'activ	DR	Unités	Sigle	Intitulé	Directeur
1	Missions embarquées de moyenne et longue durées sur navires côtiers ou hauturier ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	10	UAR830	EOST	Ecole et Observatoire des sciences de la Terre	M. GIRARD Jean François
		1	UAR3454	IPGP-UAR	UAR-Institut de physique du globe de Paris	M. CHAUSSIDON Marc
		7	UAR833	OPGC	Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand	M. THEBAULT Erwan
		17	UMR6538	GO	Geo-Ocean	M. GUTSCHER Marc-Andre
		20	UMR7329	GéoAzur	GéoAzur	M. MARCILLLOU Boris
		13	UMR5243	GEOSCIENCES MONTP	Géosciences Montpellier	M. ILDEFONSE Benoit
		1	UMR7154	IPGP-UMR	UMR-Institut de physique du globe de Paris	M. CHAUSSIDON Marc
		14	UMR5277	IRAP	Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie	M. LOUARN Philippe
		17	UMR6112	LPG	Laboratoire de Planétologie et Géosciences	M. LANGLAIS Benoit
		15	UAR2567	POREA	Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie	M. GIRAUDEAU Jacques
		12	UMR7330	CEREGE	Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement	Mme BENEDETTI Lucilla
		15	UMR5805	EPOC	Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux	Mme BUDZINSKI Helene
		17	UMR6118	Géosciences Rennes	Géosciences Rennes	M. BOUR Olivier
		15	UMR7266	LIENSs	Littoral, environnement et sociétés	Mme BALLU Valerie
		13	FR3724	OOB/INEE-INSB	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	M. Yves DESDEVISES
		20	FR3761	IMEV/INEE-INSB	Institut de la Mer de Villefranche	Mme Elisabeth CHRISTIANS
		16	UAR3365	OSU REUNION	Observatoire des Sciences de l'Univers - REUNION	M. Fabrice FONTAINE
		2	UAR2017	STAMAR	OSU Stations marines	M. Eric THIEBAUT
		11	UMR5001	IGE	Institut des géosciences de l'environnement	M. Aurélien DOMMERGUE
		14	UMR5560	LAERO	Laboratoire d'aérodynamique	M. COQUILLAT Sylvain
		14	UMR5566	LEGOS	Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales	M. MARIN Frédéric
		17	UMR6539	LEMAR/INEE	Laboratoire des sciences de l'environnement marin	Mme SARTHOU Geraldine
		13	UMR7621	LOMIC	Laboratoire d'océanographie microbienne	M. JOUX Fabien
		17	UMR6523	LOPS	Laboratoire d'océanographie physique et spatiale	M. PAILLET Jérôme
		20	UMR7093	LOV	Laboratoire d'océanographie de Villefranche	M. GAZEAU Frédéric
		4	UMR8212	LSCE	Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement	M. BOUSQUET Philippe
		12	UMR7294	M.I.O.	Institut Méditerranéen d'Océanologie	Mme MICHOTÉY Valerie
		14	UMR5563	UMR5563	Géosciences Environnement Toulouse	M. BONVALOT Sylvain
		4	UAR855	DT INSU	Division technique de l'INSU	M. FOURMOND Jean-Jacques
		2	UAR3455	ECCE TERRA	Observatoire des sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra	M. SEGALÉ Loïc
		1	UMR7583	LISA	Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques	M. COLL Patrice
		17	UAR3113	IUEM	Institut universitaire européen de la mer	M. JEAN Frédéric
		13	UMR5110	CEFREM	Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéens	M. LUDWIG Wolfgang
2	UMR7619	METIS	Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols	M. MOUCHEL Jean-Marie		
12	UAR3470	PYTHEAS	Institut Pytheas	M. BEUZIT Jean-Luc		
2	Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens	14	UMR5277	IRAP	Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie	M. LOUARN Philippe
		14	UMR5126	CESBIO	Centre d'études spatiales de la biosphère	M. ZRIBI Mehrez
		2	UMR7095	IAP	Institut d'astrophysique de Paris	M. PETER Patrick
		11	UMR5274	IPAG	Institut de planétologie et d'astrophysique de Grenoble	M. DUBUS Guillaume
		12	UMR7326	LAM	Laboratoire d'Astrophysique de Marseille	M. ARNOUITS Stéphane
		16	UAR3365	OSU REUNION	Observatoire des Sciences de l'Univers - REUNION	M. Fabrice FONTAINE
		2	UAR2017	STAMAR	OSU Stations marines	M. Eric THIEBAUT
		14	UAR831	OMP	Observatoire Midi-Pyrénées	M. ZRIBI Mehrez
		12	UAR3538	LSBB	Laboratoire souterrain à bas bruit	M. MICOLAOU Gilles
		12	UAR3470	PYTHEAS	Institut Pytheas	M. BEUZIT Jean-Luc
10	UAR830	EOST	Ecole et Observatoire des sciences de la Terre	M. GIRARD Jean François		
7	UAR833	OPGC	Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand	M. THEBAULT Erwan		

Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu

6	UMR7358	CRPG	Centre de recherches pétrographiques et géochimiques	Mme FORD Mary <small>BO Juin 2024 / p.552</small>
20	UMR7329	GEOAZUR	GEOAZUR	M. MARCAILLOU Boris
13	UMR5243	GEOSCIENCES MONTP	Géosciences Montpellier	M. ILDEFONSE Benoit
1	UMR7154	IPGP-UMR	UMR-Institut de physique du globe de Paris	M. CHAUSSIDON Marc
14	UMR5277	IRAP	Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie	M. LOUARN Philippe
8	UMR7327	ISTO	Institut des Sciences de la Terre d'Orléans	Mme MARTEL Caroline
10	UMR7063	ITES	Institut Terre Environnement Strasbourg	M. TOUSSAINT Renaud
17	UMR6112	LPG	Laboratoire de Planétologie et Géosciences	M. LANGLAIS Benoit
12	UMR7330	CEREGE	Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement	Mme BENEDETTI Lucilla
15	UMR5805	EPOC	Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux	Mme BUDZINSKI Helene
11	UMR5275	ISTERRE	Institut des sciences de la Terre	M. ROUX Philippe
6	UMR7360	LIEC	Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux	Mme GIAMBERINI Laure
16	UMR6143	M2C	Morphodynamique Continentale et Côtière	M. DEZIEAU Laurent
2	UMR7095	IAP	Institut d'astrophysique de Paris	M. PETER Patrick
4	UMR8617	IAS	Institut d'astrophysique spatiale	M. OLLIVIER Marc
11	UMR5274	IPAG	Institut de planétologie et d'astrophysique de Grenoble	M. DUBUS Guillaume
20	UMR7293	LAGRANGE	Laboratoire J-L Lagrange	Mme Nicole NESVADBA
12	UMR7326	LAM	Laboratoire d'Astrophysique de Marseille	M. ARNOUITS Stéphane
5	UMR8109	LESIA	Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique	M. COUDE DU FORESTO Vincent
8	UMR7328	LPC2E	Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace	M. CATOIRE Valery
8	UAR704	ORN	Observatoire Radioastronomique de Nançay	M. CORBEL Stephane
5	UMR8630	SYRTE	Systèmes de référence temps-espace	M. LANDRAGIN Arnaud
6	UMR6213	UTINAM	Univers, Temps-Fréquence, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules	M. LAGES José
4	UAR2033	OSUPS	Observatoire des Sciences de l'Univers de l'Université Paris-Saclay - UAR	M. ABERGEL Alain
14	UAR2859	SAFIRE	Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement	M. BOURDON Aurelien
20	FR3761	IMEV/INEE-INSB	Institut de la Mer de Villefranche	Mme Elisabeth CHRISTIANS
16	UAR3365	OSU REUNION	Observatoire des Sciences de l'Univers - REUNION	M. Fabrice FONTAINE
2	UAR2017	STAMAR	OSU Stations marines	M. Eric THIEBAUT
11	UMR5001	IGE	Institut des géosciences de l'environnement	M. Aurélien DOMMERGUE
4	UMR8190	LATMOS	Laboratoire "Atmosphères et Observations Spatiales"	M. RAVETTA Francois
14	UMR5566	LEGOS	Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales	M. MARIN Frédéric
17	UMR6539	LEMAR/INEE	Laboratoire des sciences de l'environnement marin	Mme SARTHOU Geraldine
18	UMR8518	LOA	Laboratoire d'optique atmosphérique	M. DUBUISSON Philippe
20	UMR7093	LOV	Laboratoire d'océanographie de Villefranche	M. GAZEAU Frédéric
12	UMR7294	M.I.O.	Institut Méditerranéen d'Océanologie	Mme MICHOTEY Valerie
13	UMR5110	CEFREM	Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéens	M. LUDWIG Wolfgang
4	UAR855	DT INSU	Division technique de l'INSU	M. FOURMOND Jean-Jacques
2	UAR3455	ECCE TERRA	Observatoire des sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra	M. SEGALEN Loïc
17	UAR3113	IUEM	Institut universitaire européen de la mer	M. JEAN Frédéric
1	UMR7583	LISA	Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques	M. COLL Patrice
14	UAR831	OMP	Observatoire Midi-Pyrénées	M. ZRIBI Mehrez
11	UAR832	OSUG	Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble	Mme COTTE Nathalie
17	UAR3281	OSUNA	Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantiques	M. BEUCLER Eric
12	UAR3538	LSBB	Laboratoire souterrain à bas bruit	M. MICOLAU Gilles
12	UAR3470	PYTHEAS	Institut Pytheas	M. BEUZIT Jean-Luc
2	UMR7095	IAP	Institut d'astrophysique de Paris	M. PETER Patrick
4	UMR8617	IAS	Institut d'astrophysique spatiale	M. OLLIVIER Marc
11	UMR5274	IPAG	Institut de planétologie et d'astrophysique de Grenoble	M. DUBUS Guillaume
12	UMR7326	LAM	Laboratoire d'Astrophysique de Marseille	M. ARNOUITS Stéphane
8	UMR7328	LPC2E	Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace	M. CATOIRE Valery
18	UAR2877	ICARE	ICARE	M. PASCAL Nicolas
20	FR3761	IMEV/INEE-INSB	Institut de la Mer de Villefranche	Mme Elisabeth CHRISTIANS
16	UAR3365	OSU REUNION	Observatoire des Sciences de l'Univers - REUNION	M. Fabrice FONTAINE

4	Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	11	UMR5001	IGE	Institut des géosciences de l'environnement	M. Aurélien DOMMERGUE BO, Juin 2024 / p.553
		18	UMR8518	LOA	Laboratoire d'optique atmosphérique	M. DUBUISSON Philippe
		17	UMR6523	LOPS	Laboratoire d'océanographie physique et spatiale	M. PAILLET Jérôme
		4	UMR8212	LSCE	Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement	M. BOUSQUET Philippe
		10	UAR830	EOST	Ecole et Observatoire des sciences de la Terre	M. GIRARD Jean François
		7	UAR833	OPGC	Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand	M. THEBAULT Erwan
		13	UMR5243	GEOSCIENCES MONTP	Géosciences Montpellier	M. ILDEFONSE Benoit
		14	UMR5277	IRAP	Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie	M. LOUARN Philippe
		2	UMR8538	LG-ENS	Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure	M. SCHUBNEL Alexandre
		17	UMR6112	LPG	Laboratoire de Planétologie et Géosciences	M. LANGLAIS Benoit
		15	UAR2567	POREA	Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie	M. GIRAUDEAU Jacques
		11	UMR5275	ISTERRE	Institut des sciences de la Terre	M. ROUX Philippe
		17	UAR3113	IUEM	Institut universitaire européen de la mer	M. JEAN Frédéric
		14	UAR831	OMP	Observatoire Midi-Pyrénées	M. ZRIBI Mehrez
		5	Missions longues de terrain	1	UMR7583	LISA
12	UAR3470			PYTHEAS	Institut Pytheas	M. BEUZIT Jean-Luc
20	UMR7293			LAGRANGE	Laboratoire J-L Lagrange	Mme Nicole NESVADBA
12	UMR7326			LAM	Laboratoire d'Astrophysique de Marseille	M. ARNOUITS Stéphane
11	UMR5001			IGE	Institut des géosciences de l'environnement	M. Aurélien DOMMERGUE
7	UMR6016			LAMP	Laboratoire de météorologie physique	M. MAILHOT Gilles
4	UMR8190			LATMOS	Laboratoire "Atmosphères et Observations Spatiales"	M. RAVETTA Francois
14	UMR5566			LEGOS	Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales	M. MARIN Frédéric
17	UMR6539			LEMAR/INEE	Laboratoire des sciences de l'environnement marin	Mme SARTHOU Geraldine
18	UMR8518			LOA	Laboratoire d'optique atmosphérique	M. DUBUISSON Philippe
13	UMR7621			LOMIC	Laboratoire d'océanographie microbienne	M. JOUX Fabien
20	UMR7093			LOV	Laboratoire d'océanographie de Villefranche	M. GAZEAU Frédéric
4	UMR8212			LSCE	Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement	M. BOUSQUET Philippe
12	UMR7294			M.I.O.	Institut Méditerranéen d'Océanologie	Mme MICHOTÉY Valerie
10	UAR830			EOST	Ecole et Observatoire des sciences de la Terre	M. GIRARD Jean François
7	UAR833			OPGC	Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand	M. THEBAULT Erwan
6	UMR7358			CRPG	Centre de recherches pétrographiques et géochimiques	Mme FORD Mary
17	UMR6538			GO	Geo-Ocean	M. GUTSCHER Marc-Andre
13	UMR5243			GEOSCIENCES MONTP	Géosciences Montpellier	M. ILDEFONSE Benoit
2	UMR8538			LG-ENS	Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure	M. SCHUBNEL Alexandre
17	UMR6112	LPG	Laboratoire de Planétologie et Géosciences	M. LANGLAIS Benoit		
15	UAR2567	POREA	Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie	M. GIRAUDEAU Jacques		
12	UMR7330	CEREGE	Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement	Mme BENEDETTI Lucilla		
15	UMR5805	EPOC	Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux	Mme BUDZINSKI Helene		
11	UMR5275	ISTERRE	Institut des sciences de la Terre	M. ROUX Philippe		
15	UMR7266	LIENSs	Littoral, environnement et sociétés	Mme BALLU Valerie		
4	UAR855	DT INSU	Division technique de l'INSU	M. FOURMOND Jean-Jacques		
2	UAR3455	ECCE TERRA	Observatoire des sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra	M. SEGALEN Loïc		
17	UAR3113	IUEM	Institut universitaire européen de la mer	M. JEAN Frédéric		
14	UAR831	OMP	Observatoire Midi-Pyrénées	M. ZRIBI Mehrez		
11	UAR832	OSUG	Observatoire des sciences et de l'univers de Grenoble	Mme COTTE Nathalie		
		20	UAR2202	OCA	OCA-GALILEE	M. MAZEVET Stéphane
		2	UMR7095	IAP	Institut d'astrophysique de Paris	M. PETER Patrick
		4	UMR8617	IAS	Institut d'astrophysique spatiale	M. OLLIVIER Marc
		11	UMR5274	IPAG	Institut de planétologie et d'astrophysique de Grenoble	M. DUBUS Guillaume
		12	UMR5804	LAB	Laboratoire d'Astrophysique de Bordeaux	M. BORDE Pascal
		20	UMR7293	LAGRANGE	Laboratoire J-L Lagrange	Mme Nicole NESVADBA
		12	UMR7326	LAM	Laboratoire d'Astrophysique de Marseille	M. ARNOUITS Stéphane
		4	UAR2033	OSUPS	Observatoire des Sciences de l'Univers de l'Université Paris-Saclay - UAR	M. ABERGEL Alain

6	Situations administratives exceptionnelles	4	UAR3342	OVSQ	Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ	Mme CIARLETTI Valerie BO, Juin 2024 / p.554		
		16	UMR8105	LACY	Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones	M. VAN BAELEN Joel		
		10	UAR830	EOST	Ecole et Observatoire des sciences de la Terre	M. GIRARD Jean François		
		7	UAR833	OPGC	Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand	M. THEBAULT Erwan		
		6	UMR7358	CRPG	Centre de recherches pétrographiques et géochimiques	Mme FORD Mary		
		17	UMR6538	GO	Geo-Ocean	M. GUTSCHER Marc-Andre		
		20	UMR7329	GEOAZUR	GéoAzur	M. MARCAILLOU Boris		
		14	UMR5277	IRAP	Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie	M. LOUARN Philippe		
		10	UMR7063	ITES	Institut Terre Environnement Strasbourg	M. TOUSSAINT Renaud		
		17	UMR6112	LPG	Laboratoire de Planétologie et Géosciences	M. LANGLAIS Benoit		
		12	UMR7330	CEREGE	Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement	Mme BENEDETTI Lucilla		
		11	UMR5275	ISTERRE	Institut des sciences de la Terre	M. ROUX Philippe		
		6	UMR7360	LIEC	Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux	Mme GIAMBERINI Laure		
		4	UAR855	DT INSU	Division technique de l'INSU	M. FOURMOND Jean-Jacques		
		14	UAR831	OMP	Observatoire Midi-Pyrénées	M. ZRIBI Mehrez		
		11	UAR832	OSUG	Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble	Mme COTTE Nathalie		
		12	UAR3538	LSBB	Laboratoire souterrain à bas bruit	M. MICOLAU Gilles		
		12	UAR3470	PYTHEAS	Institut Pytheas	M. BEUZIT Jean-Luc		
		7	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites extérieurs au laboratoire d'origine	4	UMR8617	IAS	Institut d'astrophysique spatiale	M. OLLIVIER Marc
				11	UMR5274	IPAG	Institut de planétologie et d'astrophysique de Grenoble	M. DUBUS Guillaume
12	UMR5804			LAB	Laboratoire d'Astrophysique de Bordeaux	M. BORDE Pascal		
20	UMR7293			LAGRANGE	Laboratoire J-L Lagrange	Mme Nicole NESVADBA		
12	UMR7326			LAM	Laboratoire d'Astrophysique de Marseille	M. ARNOUITS Stéphane		
8	UMR7328			LPC2E	Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace	M. CATOIRE Valery		
14	UAR2859			SAFIRE	Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement	M. BOURDON Aurelien		
20	FR3761			IMEV/INEE-INSB	Institut de la Mer de Villefranche	Mme Elisabeth CHRISTIANS		
16	UAR3365			OSU REUNION	Observatoire des Sciences de l'Univers - REUNION	M. Fabrice FONTAINE		
11	UMR5001			IGE	Institut des géosciences de l'environnement	M. Aurélien DOMMERGUE		
16	UMR8105			LACY	Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones	M. VAN BAELEN Joel		
7	UMR6016			OSUC	Laboratoire de météorologie physique	M. TOURNASSAT Christophe		
4	UMR8190			LATMOS	Laboratoire "Atmosphères et Observations Spatiales"	M. RAVETTA Francois		
17	UMR6539			LEMAR/INEE	Laboratoire des sciences de l'environnement marin	Mme SARTHOU Geraldine		
18	UMR8518			LOA	Laboratoire d'optique atmosphérique	M. DUBUISSON Philippe		
20	UMR7093			LOV	Laboratoire d'océanographie de Villefranche	M. GAZEAU Frédéric		
4	UMR8212			LSCE	Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement	M. BOUSQUET Philippe		
12	UMR7294			M.I.O.	Institut Méditerranéen d'Océanologie	Mme MICHOTÉY Valerie		
7	UAR833			OPGC	Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand	M. THEBAULT Erwan		
6	UMR7358			CRPG	Centre de recherches pétrographiques et géochimiques	Mme FORD Mary		
17	UMR6538			GO	Geo-Ocean	M. GUTSCHER Marc-Andre		
20	UMR7329			GEOAZUR	GéoAzur	M. MARCAILLOU Boris		
13	UMR5243			GEOSCIENCES MONTP	Géosciences Montpellier	M. ILDEFONSE Benoit		
1	UMR7154			IPGP-UMR	UMR-Institut de physique du globe de Paris	M. CHAUSSIDON Marc		
14	UMR5277			IRAP	Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie	M. LOUARN Philippe		
2	UMR8538			LG-ENS	Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure	M. SCHUBNEL Alexandre		
17	UMR6112			LPG	Laboratoire de Planétologie et Géosciences	M. LANGLAIS Benoit		
12	UMR7330			CEREGE	Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement	Mme BENEDETTI Lucilla		
15	UMR5805			EPOC	Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux	Mme BUDZINSKI Helene		
17	UMR6118				Géosciences Rennes	M. BOUR Olivier		
11	UMR5275			ISTERRE	Institut des sciences de la Terre	M. ROUX Philippe		
6	UMR7360			LIEC	Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux	Mme GIAMBERINI Laure		
15	UMR7266			LIENSs	Littoral, environnement et sociétés	Mme BALLU Valerie		
13	UMR5110			CEFREM	Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéens	M. LUDWIG Wolfgang Détail		
4	UAR855			DT INSU	Division technique de l'INSU	M. FOURMOND Jean-Jacques		

	2	UAR3455	ECCE TERRA	Observatoire des sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra	M. SEGALEN Loïc BO Juin 2024 / p.555
	1	UMR7583	LISA	Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques	M. COLL Patrice
	17	UAR3113	IUEM	Institut universitaire européen de la mer	M. JEAN Frédéric
	16	UMR6143	M2C	Morphodynamique Continentale et Côtière	M. DEZILEAU Laurent
	14	UAR831	OMP	Observatoire Midi-Pyrénées	M. ZRIBI Mehrez
	11	UAR832	OSUG	Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble	Mme COTTE Nathalie
	17	UAR3281	OSUNA	Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantiques	M. BEUCLER Eric
	2	UMR7619	METIS	Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols	M. MOUCHEL Jean-Marie
	12	UAR3538	LSBB	Laboratoire souterrain à bas bruit	M. MICOLAU Gilles
	12	UAR3470	PYTHEAS	Institut Pytheas	M. BEUZIT Jean-Luc

DEC246790INC

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2024 dans les unités CNRS chimie.

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2024, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'institut sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'institut de chimie susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2024 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarguer au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherches listées dans l'annexe 2.

Article 3

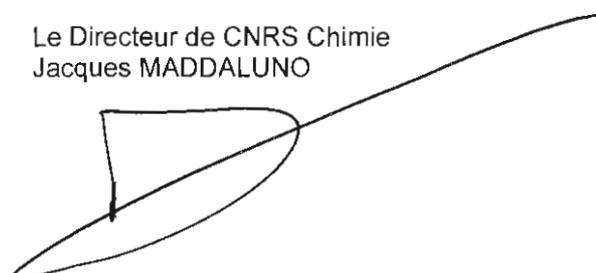
La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2024, la décision n° DEC235026INC du 30 août 2023 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2023 dans les unités de CNRS chimie.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de CNRS Chimie listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 08/03/2024

Le Directeur de CNRS Chimie
Jacques MADDALUNO



ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de CNRS Chimie

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites	<p style="text-align: center;">Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions de gardien en dehors des heures normales de service - Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations <p style="text-align: center;">Au titre d'astreintes :</p> <p>Agents susceptibles d'intervenir pour la sécurité d'installations</p>
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu Accélérateur Cyclotron, Centre Synchrotron	<p style="text-align: center;">Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service ou en horaires décalés - Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations
Situations administratives particulières : Personnel gérant des salons, colloques ou conférences	<p style="text-align: center;">Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service
Interventions spécifiques sur animaux	<p style="text-align: center;">Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service

ANNEXE 2 : Unités relevant de CNRS Chimie susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2024

Situations d'emplois / Activités	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites	4	UMR8000	Institut de Chimie Physique (ICP) (Orsay)	VAN DER REST Guillaume
	7	UMR5280	Institut des Sciences Analytiques (ISA) (Lyon)	VULLIET Emmanuelle
	8	UPR4301	Centre de Biophysique Moléculaire (CBM) (Orléans)	RÉFRÉGIERS Matthieu
	10	UMR7006	Institut de Science et d'ingénierie Supramoléculaires (ISIS) (Strasbourg)	LUTZ Jean-François
	13	UMR5257	Institut de Chimie Séparative de Marcoule (ICSM) (Bagnols-sur-Ceze)	PELLET-ROSTAING Stéphane
	14	UPR8241	Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC) (Toulouse)	BOUSSEKSOU Azzedine
	15	UMR5026	Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) (Pessac)	AYMONIER Cyril
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu Accélérateur, Cyclotron, Centre Synchrotron	02	UMR7614	Laboratoire de Chimie Physique-Matière et Rayonnement (LCPMR) (Paris)	TAIEB Richard
	04	UMR8180	Institut Lavoisier de Versailles (ILV) (Versailles)	MAGNIER Emmanuel
	04	UMR8182	Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay (ICMMO) (Orsay)	AITKEN David
	04	UMR3685	Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie (NIMBE) (Gif-sur-Yvette)	MAYNE-LHERMITE Martine
	04	UMR8000	Institut de Chimie Physique (ICP) (Orsay)	VAN DER REST Guillaume

CNRS

CNRS Chimie

3 rue Michel-Ange

75794 Paris cedex 16

	11	UMR5819	Systèmes moléculaires et nano-matériaux pour l'énergie et la santé (SyMMES) (Grenoble)	DELANGLE Pascale
	11	UAR2607	Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) (Grenoble)	DEFRANCQ Eric
	14	UAR2599	Institut de Chimie de Toulouse (ICT) (Toulouse)	DELPECH Fabien
	16	UMR6014	Chimie Organique, Bioorganique Réactivité et Analyse (COBRA) (Rouen)	RENARD Pierre-Yves
Situations administratives particulières : Personnel gérant des salons, colloques ou conférences	16	INS1620	CNRS Chimie (INC) (Paris)	MADDALUNO Jacques
Interventions spécifiques sur animaux	08	UPR4301	Centre de Biophysique Moléculaire (CBM) (Orléans)	RÉFRÉGIERS Matthieu

DECISION n°235668 DAPP

Décision confiant à M. Frédéric THIBAUT-STARZYK l'élaboration d'un vade-mecum de l'ADSR

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de Recherche Scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 porte création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de 7 mois, il est confié à M. Frédéric THIBAUT-STARZYK, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe la mission suivante : élaboration d'un vade-mecum de l'ADSR

Article 2

Cette mission s'inscrit dans le contexte suivant : pour renforcer sa présence sur les sites, le CNRS a mis en place un dispositif institutionnel basé sur des équipes où l'ADSR, adjoint au directeur scientifique référent, joue un rôle important. Les ADSR sont des scientifiques travaillant dans des unités CNRS : une formation et un accompagnement leur sont nécessaires pour accomplir au mieux leur mission et donner à l'action du CNRS une certaine homogénéité sur l'ensemble des sites.

Les objectifs de la mission sont les suivants : élaborer, en concertation avec la DAPP, un vade-mecum de l'ADSR, guide rassemblant le descriptif des missions de l'ADSR, les attendus de sa fonction et les outils à sa disposition.

Le(s) livrable(s) attendu(s) est (sont) le(s) suivant(s) : rencontrer des ADSR en poste, établir des comptes-rendus de ces rencontres et, en se basant sur sa propre expérience comme sur celle



des ADSR qu'il aura rencontrés, M. Frédéric THIBAULT-STARZYK fournira un vade-mecum qui pourra être distribué aux ADSR prenant leurs fonctions.

A l'issue de la période fixée à l'article 1^{er}, Mme Virginie BONNAILLIE-NOEL, Directrice de la Direction d'Appui aux Partenariats Publics, sera en charge d'évaluer les résultats atteints par M. Frédéric THIBAULT-STARZYK au regard des objectifs précités.

Article 3

Durant l'exécution de la mission ainsi confiée, M. Frédéric THIBAULT-STARZYK demeure affecté à l'UMR6506 Laboratoire Catalyse et Spectrochimie, 6 Boulevard Maréchal Juin, Caen.

Article 4

Pour l'exécution de la mission ainsi confiée, il est mis à disposition de M. Frédéric THIBAULT-STARZYK un ordinateur portable.

M. Frédéric THIBAULT-STARZYK pourra bénéficier du remboursement des frais de mission exposés dans le cadre de l'exécution de la mission ainsi confiée, selon les modalités en vigueur au CNRS.

Article 5

A l'issue de la période fixée à l'article 1^{er}, et au regard de l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés à l'article 2, M. Frédéric THIBAULT-STARZYK, pourra percevoir l'indemnité prévue au 2° de l'article 2 du décret du 29 décembre 2021.

Fait à Paris, le 1^{er} Janvier 2024

Le Président-directeur général
Antoine Petit, par délégation,



DEC246688SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le code de la Recherche ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des Sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique,

Vu la décision DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision DEC220226DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DECIDE**Article 1er**

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 8 : « Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique »

1 - Sièges - Collège A2

Section 16 : « Chimie et vivant »

1 - Sièges - Collège B1

Section 22 : « Biologie cellulaire, développement, évolution-développement »

1 - Sièges - Collège B1

Section 23 : « Biologie intégrative des organismes photosynthétiques et des microorganismes associés »

1 - Sièges - Collège A1

Section 25 : « Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie »

1 - Sièges - Collège C

Commission interdisciplinaire 50 : « Gestion de la recherche »

- 1 - Sièges - Collège A
- 2 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 51 : « Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant »

- 1 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 52 : « Environnements sociétés: du savoir à l'action »

- 2 - Sièges - Collège A
- 3 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 53 : « Sciences en société: production, circulation et usages des savoirs et des technologies »

- 1 - Sièges - Collège A
- 2 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 54 : « Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant: développements instrumentaux, expériences et modèles physiques »

- 1 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 55 : « Sciences et données »

- 1 - Sièges - Collège B

Article 2

Les Commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus des Commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir à une instance du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les candidatures doivent être établies en un fichier unique incluant le formulaire de déclaration de candidature correspondant annexé au présent avis, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir en un fichier unique au Secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cns.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le

11 AVRIL 2024 à 18h00.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

- pour les sections
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf
- pour les commissions interdisciplinaires :
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fait à Paris, le 27 FEVRIER 2024

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia

DEC235227SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des Sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique,

Vu la décision DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision DEC220226DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DECIDE**Article 1er**

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 7 : « Sciences de l'information : signaux, images, langues, automatique, robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel »

1 - Siège - Collège A2

Section 17 : « Système solaire et univers lointain »

1 - Siège - Collège A2

Section 19 : « Système Terre : enveloppes superficielles »

1 - Siège - Collège A2

1 - Siège - Collège B1

Section 23 : « Biologie intégrative des organismes photosynthétiques et des microorganismes associés »

1 - Siège - Collège B1



Section 26 : « Cerveau, cognition, comportement »
2 - Sièges - Collège A2

Section 29 : « Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés »
1 - Siège - Collège B1

Section 34 : « Sciences du langage »
1 - Siège - Collège A1

Section 36 : « Sociologie et sciences du droit »
1 - Siège - Collège A2

Section 38 : « Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines »
1 - Siège - Collège A2

Section 39 : « Espaces, territoires, sociétés »
1 - Siège - Collège B2

Commission interdisciplinaire 50 : « Gestion de la recherche »
1 - Siège - Collège B

Commission interdisciplinaire 51 : « Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant »
1 - Siège - Collège A
2 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 52 : « Environnements sociétés: du savoir à l'action »
1 - Siège - Collège A
2 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 53: « Sciences en société: production, circulation et usages des savoirs et des technologies »
1 - Siège - Collège A
2 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 54 : « Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant: développements instrumentaux, expériences et modèles physiques »
1 - Siège - Collège A

Commission interdisciplinaire 55 : « Sciences et données »
1 - Siège - Collège A
1 - Siège - Collège B

Article 2

Les Commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus des Commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir à une instance du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les candidatures doivent être établies en un fichier unique incluant le formulaire de déclaration de candidature correspondant annexé au présent avis, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir en un fichier unique au Secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cnr.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le **22 NOVEMBRE 2023 à 18h00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

- pour les sections
http://www.cnr.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf
- pour les commissions interdisciplinaires :
http://www.cnr.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fait à Paris, le 29-SEPTEMBRE-2023

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia

DEC235526SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des Sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique,

Vu la décision DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision DEC220226DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DECIDE**Article 1er**

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 10 : « Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation »
1 - Sièges - Collège B1

Section 13 : « Chimie physique, théorique et analytique »
1 - Sièges - Collège C

Section 17 : « Système solaire et univers lointain »
1 - Sièges - Collège C

Section 23 : « Biologie intégrative des organismes photosynthétiques et des microorganismes associés »
1 - Sièges - Collège B1

Section 26 : « Cerveau, cognition, comportement »
1 - Sièges - Collège A2



Section 28 : « Pharmacologie - ingénierie et technologies pour la santé - imagerie biomédicale »

1 - Sièges - Collège B1

Section 32 : « Mondes anciens et médiévaux »

1 - Sièges - Collège A2

Section 33 : « Mondes modernes et contemporains »

1 - Sièges - Collège A2

1 - Sièges - Collège B1

2 - Sièges - Collège B2

Section 35 : « Philosophie, littératures, arts »

1 - Sièges - Collège A2

1 - Sièges - Collège B1

Section 39 : « Espaces, territoires, sociétés »

1 - Sièges - Collège B2

Commission interdisciplinaire 50 : « Gestion de la recherche »

3 - Sièges - Collège A

2 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 51 : « Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant »

2 - Sièges - Collège A

2 - Sièges - Collège B

1 - Sièges - Collège C

Commission interdisciplinaire 52 : « Environnements sociétés: du savoir à l'action »

1 - Sièges - Collège A

3 - Sièges - Collège B

1 - Sièges - Collège C

Commission interdisciplinaire 53: « Sciences en société: production, circulation et usages des savoirs et des technologies »

1 - Sièges - Collège A

3 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 54 : « Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant: développements instrumentaux, expériences et modèles physiques »

1 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 55 : « Sciences et données »

2 - Sièges – Collège B

Article 2

Les Commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus des Commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir à une instance du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les candidatures doivent être établies en un fichier unique incluant le formulaire de déclaration de candidature correspondant annexé au présent avis, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir en un fichier unique au Secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cns.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le **04 JANVIER 2024 à 18h00**.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

- pour les sections
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf
- pour les commissions interdisciplinaires :
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fait à Paris, le 23-NOVEMBRE-2023

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia

DEC246548DSFIM

Décision refusant la libéralité consentie par Monsieur Vautier

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu les articles R.322-1 à R.322-33 du code de la recherche portant organisation et fonctionnement du CNRS,

Vu Le décret du 9 février 2022 portant M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée, donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de legs ;

Considérant le courriel daté du 8 février 2024, de l'étude notariale Manosque-Riez-Forcalquier-Pierrevert, informant le CNRS de l'existence d'un testament établi par M. Michel Vautier, décédé le 22 juillet 2022, au titre duquel le CNRS est désigné légataire particulier;

Considérant le compte-rendu de l'expertise énoncé dans la lettre d'Estelle Herrscher, Directrice du laboratoire LAMPEA (UMR7269) concluant à l'absence de valeur scientifique ou vénale de cette collection ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Est refusée la libéralité consentie par Monsieur Vautier.

Article 2 - La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Antoine Petit

DEC246742DR18

Décision portant nomination de M. Jules GOUBELLE aux fonctions de responsable régional adjoint de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation régionale Hauts-de-France

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC191679DAJ du 1^{ER} juillet 2019 donnant délégation de signature à M. Christophe MULLER, délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision n° DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC),

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 18 Mars 2024, M. Jules GOUBELLE, ingénieur de recherche, est nommé responsable régional adjoint de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation régionale Hauts-de-France.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 18 Mars 2024

Pour le président-directeur général et par
délégation,

Le délégué régional
Christophe J. MULLER



— Pte Délégué Régional
Empêché par délégation
L'Adjointe au Délégué Régional
Sonia DUVAL

DEC246819DR20

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235408DAJ du 6 novembre 2023 donnant délégation de signature à M. Laurent Barbieri, délégué régional par intérim pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision n°DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC).

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- Le(la) directeur(rice) de l'unité ;
- Le(la) directeur(rice) adjoint(e) ;
- 10 membres élus ;
- 7 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 9 mars 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional par intérim
Laurent Barbieri

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC246748INSIS

Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2024 dans les unités de CNRS Ingénierie.

Le Directeur de CNRS Ingénierie,

Vu la circulaire n°030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n°DEC152383DRH du 15 novembre 2015 déterminant les situations d'emploi pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes,

DECIDE :

Article 1 : **Au titre de l'année 2024, les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à indemnisation financière et/ou à compensation en temps de repos au titre des sujétions et astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de CNRS Ingénierie sont définies dans l'annexe 1.**
Les unités relevant de CNRS Ingénierie **susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou d'activités au titre de l'année 2024 sont listées dans l'annexe 2.**

Article 2 : **Sont susceptibles d'émerger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherche et de service listées dans l'annexe 2.**

Article 3 : La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 mars 2024

Lionel BUCHAILLOT

ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de CNRS Ingénierie

Situations d'emplois / Activités	Définitions
<p>Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu</p>	<p>Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.</p>
<p>Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens</p>	<p>Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.</p>

ANNEXE 2 : Unités relevant de CNRS Ingénierie susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2024

Situations d'emplois / Activités	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	DR14	UMR5504 - Toulouse Biotechnology Institute, Bio & Chemical Engineering	TBI	Gilles TRUAN
	DR07	UMR5220 - Centre de Recherche en Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé	CREATIS	Olivier BEUF
Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations	DR18	UAR3380 - Institut de Recherche sur les Composants logiciels et matériels pour l'Information et la Communication Avancée	IRCICA	Laurent GRISONI

DEC234660SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des Sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique,

Vu la décision DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision DEC220226DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 4 : « Physique des atomes, molécules et plasmas. Optique et lasers »

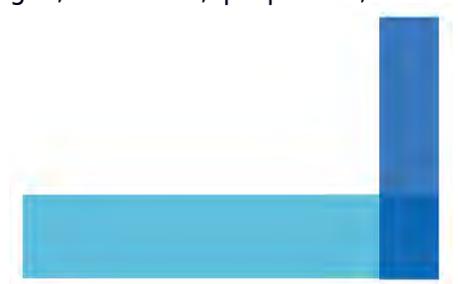
1 - Sièges - Collège A1

Section 11 : « Matière molle : synthèse, élaboration, assemblages, structure, propriétés, fonctions »

1 - Sièges - Collège A2

Section 26 : « Cerveau, cognition, comportement »

1 - Sièges - Collège A2



Section 28 : « Pharmacologie - ingénierie et technologies pour la santé - imagerie biomédicale »

1 - Sièges - Collège A2

1 - Sièges - Collège C

Section 35 : « Philosophie, littératures, arts »

1 - Sièges - Collège A2

Section 36 : « Sociologie et sciences du droit »

1 - Sièges - Collège A1

1 - Sièges - Collège A2

1 - Sièges - Collège B1

Section 41 : « Mathématiques et interactions des mathématiques »

1 - Sièges - Collège B1

Commission interdisciplinaire 51 : « Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant »

3 - Sièges - Collège A

2 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 52 : « Environnements sociétés: du savoir à l'action »

2 - Sièges - Collège A

2 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 53 : « Sciences en société: production, circulation et usages des savoirs et des technologies »

2 - Sièges - Collège A

2 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 54 : « Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant: développements instrumentaux, expériences et modèles physiques »

1 - Sièges - Collège A

2 - Sièges - Collège B

Article 2

Les Commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus des Commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir à une instance du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les candidatures doivent être établies en un fichier unique incluant le formulaire de déclaration de candidature correspondant annexé au présent avis, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir en un fichier unique au Secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cnrs.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le **11 SEPTEMBRE 2023 à 18h00**.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

- pour les sections
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf
- pour les commissions interdisciplinaires :
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fait à Paris, le 27-JUIN-2023

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



DEC246806SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Conseils scientifiques d'Instituts du Centre national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'Institut ;

Vu, la décision DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu, la décision DEC220226DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les Conseils scientifiques d'Instituts du Centre national de la recherche scientifique mentionnés ci-dessous :

Conseil scientifique d'Institut : « Institut national de physique nucléaire et de physique des particules »

1 siège - Collège électoral A1

Conseil scientifique d'Institut : « Institut des sciences biologiques »

1 siège - Collège électoral A2

1 siège - Collège électoral B2

Article 2

Les Conseils scientifiques d'Instituts concernés éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.



Article 3

Les candidatures doivent être établies en un fichier unique incluant le formulaire de déclaration de candidature correspondant annexé au présent avis, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel (SGCN.Secretariat@cnrs.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), **avant le 11 JANVIER 2024 à 18h00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/csi/Annexe_CSI.pdf.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Fait à Paris, le 13-DECEMBRE-2023

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia

DEC235675SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des Sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique,

Vu la décision DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision DEC220226DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DECIDE**Article 1er**

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les Sections et La Commission interdisciplinaire du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 5 : « Matière condensée : organisation et dynamique »

1 - Sièges - Collège A1

Section 22 : « Biologie cellulaire, développement, évolution-développement »

1 - Sièges - Collège B1

Section 29 : « Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés »

1 - Sièges - Collège A1

Commission interdisciplinaire 52 : « Environnements sociétés: du savoir à l'action »

1 - Sièges - Collège A



Article 2

Les Commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus des Commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir à une instance du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les candidatures doivent être établies en un fichier unique incluant le formulaire de déclaration de candidature correspondant annexé au présent avis, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir en un fichier unique au Secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cnrs.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le **04 JANVIER 2024 à 18h00**.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

- pour les sections
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf
- pour les commissions interdisciplinaires :
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fait à Paris, le 13-DECEMBRE-2023

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Mars 2024
ISSN 1148-4853

